



SESSION ORDINAIRE DE 2026

COMPTE RENDU

Séance du 25 mars 2026

Projet de résolution du Bureau « Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

Intervention de M. Seamus Boland, Président du CES européen

Projet de résolution « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

SOMMAIRE

Présidence : M. Thierry Beaudet

Ouverture de M. Thierry Beaudet, Président du CESE	4
— « <i>Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre</i> »	
Introduction de Mme Agathe Hamel, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité et rapporteure du projet de résolution.....	6
Intervention de Mme Delphine O, ancienne ambassadrice, secrétaire générale de la 4 ^e conférence des diplomaties féministes, secrétaire générale du forum Génération égalité (pékin+25), experte des droits des femmes à l'international	8
Intervention de Mme Agathe Hamel, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité et rapporteure du projet de résolution.....	14
Questions de Mme Agathe Hamel à Mme Véronique Riotton, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, et à Mme Dominique Vérien, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat	21
Table ronde avec M. Antoine Gatet, membre du CESE et Président de <i>France nature environnement</i> , et Mme Magali Lafourcade, magistrate et secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	24
Temps d'échange animé par le Président Thierry Beaudet entre l'hémicycle et la table ronde.....	31
Vote sur la résolution.....	39
Intervention de M. Thierry Beaudet, Président du CESE	40
Intervention de M. Seamus Boland, Président du CES européen	41
— « <i>Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050</i> »	
Intervention de M. Thierry Beaudet, Président du CESE.....	49
Intervention de M. Michel Chassang, Président de la commission Avis transverse.....	51
	...,...

Intervention de M. Clément Beaune, Haut commissaire à la Stratégie et au plan.....	55
Questions des rapporteurs à M. Thierry Breton, ancien ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, ancien Commissaire européen au marché intérieur, responsable du numérique, de l'industrie, de la défense et de l'espace	58
Temps d'échange animé par le Président Thierry Beaudet entre l'hémicycle, M. Thierry Breton et les deux rapporteurs	65
Intervention de M. Pierre Allorant, Président du CESER Centre-Val-de-Loire.....	71
Intervention de Mme Isabelle Recalt, membre du CODEV Pays du vignoble nantais.....	73
Intervention de Marco A. et Marjorie R., membres du panel citoyen	75
Vote de la résolution.....	79
Annexe 1 : Présentation « <i>Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre</i> »	87
Annexe 2 : Présentation « <i>Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050</i> »	87

Présidence de M. Thierry Beudet

La séance est ouverte à neuf heures trente.

OUVERTURE DE M. THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DU CESE

M. le Président. Chers collègues, nous nous retrouvons pour une deuxième journée consécutive de travaux, puisque nous siégerons ce matin et cet après-midi afin d'examiner deux projets de résolution.

Il s'agit, ce matin, du projet de résolution intitulé « Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre ? », qui va nous être présenté par Mme Agathe Hamel, rapporteure, au nom de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité qu'elle préside.

Je salue la présence parmi nous des Présidentes des délégations aux Droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale et du Sénat, de M. le député Gouffier-Valente et de Mme O., récemment encore ambassadrice en charge notamment des diplomaties féministes. Je crois que Mme Lafourcade, secrétaire générale de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, va nous rejoindre, ainsi que Mme Couillard, la Présidente du Haut conseil à l'égalité. Merci à toutes et tous de votre présence. Antoine Gatet interviendra également.

Depuis plusieurs années, des mouvements organisés s'emploient, avec des moyens importants, à remettre en cause les droits des femmes et des minorités, au nom d'une vision inégalitaire et hiérarchisée de la société. Ce ne sont pas des mobilisations éparses ni des postures marginales ; ce sont des stratégies délibérées, massivement financées - plus d'un milliard de dollars en cinq ans sur le sol européen - coordonnées à l'échelle transnationale, et qui pénètrent désormais les institutions démocratiques elles-mêmes.

La France n'est pas épargnée. Deuxième pays d'Europe pour les financements anti-genre, elle voit se déployer sur son territoire des campagnes de désinformation, des offensives contre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, des tentatives de délégitimation de la recherche et des intimidations croissantes à l'encontre des associations féministes.

Il ne s'agit pas ici d'opposer des visions du monde. Il s'agit de défendre un socle de principes que nous partageons : l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect des libertés fondamentales, l'indépendance de la justice, la légitimité des savoirs. Ce sont là les fondements mêmes de notre État de droit, et ils ne sont pas négociables.

Le présent projet de résolution s'inscrit dans un mouvement plus large de prise de conscience institutionnelle. Le Haut conseil à l'égalité a placé la menace masculiniste au cœur de son baromètre 2026 sur le sexisme. L'Assemblée nationale vient de publier un rapport sur le renforcement de la diplomatie féministe. Le Sénat y travaille également.

Notre assemblée, au titre de sa mission de représentation de la société civile organisée, se devait de prendre sa part dans ce débat.

Le texte que nous allons examiner a été élaboré au sein de la délégation dans un esprit de dialogue et d'écoute, respectueux de la sensibilité de chaque groupe.

Je veux saluer le travail mené par la rapporteure et l'ensemble des membres de la délégation, pour parvenir à un texte qui, dans la diversité de nos approches, de nos sensibilités, porte un objectif commun : la défense et la promotion des valeurs démocratiques, au service du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

La société civile, lorsqu'elle s'organise et se coalise, est capable de faire bouger les lignes. L'initiative citoyenne européenne en faveur de l'accès à l'avortement, la constitutionnalisation de l'IVG en France, la mobilisation des féministes partout dans le monde en témoignent.

Notre assemblée, par cette résolution, entend s'inscrire dans cette dynamique.

Pour aller plus loin, je cède à présent la parole à Mme Agathe Hamel, Présidente de notre délégation aux Droits des femmes et à l'égalité.

(Applaudissements.)

« Consolidar et organizar la defensa de nos principios democráticos face aux stratégies anti-genre »

INTRODUCTION DE MME AGATHE HAMEL, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ET RAPPORTEURE DU PROJET DE RÉSOLUTION

Mme Hamel. Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je suis vraiment ravie d'être devant vous aujourd'hui pour vous présenter ce dernier texte de la mandature, porté par la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en 2021, j'étais aussi là devant vous pour rapporter le premier texte de la mandature concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, corapporté avec mes collègues vice-Présidentes, Mmes Dominique Joseph et Patricia Blancard.

Ce texte visait à porter les engagements du CESE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il nous est apparu évident, lorsque nous avons réfléchi en délégation sur le dernier sujet que nous souhaitions traiter au sein de la délégation, qu'il appartenait à la prochaine mandature de définir ses engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons donc fait une sorte de bilan, un retour d'expérience que nous vous présenterons à la séance plénière du 15 avril, mais nous avons souhaité également laisser un texte — celui que je vais vous présenter — qui montre notamment aux prochains membres de cette institution que, depuis 2021, le monde a changé.

Pendant les dernières décennies, nous avons assisté à des avancées extrêmement précieuses en faveur des droits humains, notamment des droits des femmes, des filles, des personnes LGBT. Mais, depuis quelques années, nous assistons à des offensives extrêmement dangereuses, violentes partout dans le monde.

Ces offensives, ce ne sont pas des opinions, ce sont des réalités documentées, observées sur le terrain et au plus haut niveau institutionnel. Je remercie par ailleurs les institutions qui se sont saisies de ces enjeux : le Haut conseil à l'égalité, l'Assemblée nationale et le Sénat, ainsi que le Parlement européen.

Cette situation internationale a, bien évidemment, des répercussions en France et en Europe. Ce texte ne porte pas sur la situation internationale. C'est un texte qui se concentre sur le sol français et le sol européen.

Néanmoins, nous ne pouvons fonctionner en vase clos, et il est nécessaire de comprendre et d'avoir une analyse sur ce qui se passe dans le monde pour ensuite pouvoir regarder la situation française et européenne avec lucidité.

C'est notamment pour cela que nous avons souhaité, pour ouvrir cette séance, donner la parole à Delphine O, qui était jusqu'à très récemment ambassadrice, secrétaire générale de la quatrième Conférence des diplomaties féministes, qui porte une expertise extrêmement précise et ancrée dans le réel.

Je vous remercie, Madame O, de votre présence, et j'ai hâte de pouvoir entendre vos analyses sur le sujet.

(Applaudissements.)

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

INTERVENTION DE MME DELPHINE O, ANCIENNE AMBASSADRICE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA 4^E CONFÉRENCE DES DIPLOMATIES FÉMINISTES, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU FORUM GÉNÉRATION ÉGALITÉ (PÉKIN+25), EXPERTE DES DROITS DES FEMMES À L'INTERNATIONAL

Mme O. Monsieur le Président, Mesdames les Présidentes des délégations aux droits des femmes des trois assemblées de la République, Madame la Présidente du Haut Conseil à l'Égalité, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,

C'est un grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui, c'est la première fois que je m'exprime dans cette assemblée, et je veux en prologue préciser que je ne m'exprime pas ici au nom du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, que j'ai eu l'honneur de servir pendant sept ans, mais que j'ai quitté récemment.

Je m'exprime ici en tant qu'experte. Je suis venue pour vous partager mon expérience, mon vécu, mon expertise de sept ans en tant qu'ambassadrice de la diplomatie féministe française.

Sept ans à promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre dans les enceintes internationales et multilatérales.

Sept ans à défendre les valeurs et une vision française et universelle.

Sept ans à combattre à la fois en coulisses et sur le devant de la scène pour protéger l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sept ans aussi à vivre au quotidien, dans mon expérience professionnelle, ce fameux *backlash* dont il est question dans cette résolution. Non pas en tant que militante ni en tant que femme, mais en tant que représentante du Gouvernement français dans ces enceintes multilatérales.

Sept ans aussi à observer, depuis 2019, ma prise de fonctions, la montée en puissance de ce que le Président de la République appelle « l'internationale réactionnaire », que je vais vous décrire dans mon intervention.

Sept ans à observer l'inversion des équilibres mondiaux, à se rendre compte qu'aujourd'hui, nous qui étions la majorité des démocraties libérales, des gouvernements progressistes à défendre l'égalité des droits, notamment entre les femmes et les hommes, nous sommes peut-être aujourd'hui devenus la minorité.

Je voudrais d'abord vous parler du droit international, le droit international des femmes et les droits des femmes à l'international.

Les droits des femmes à l'international se sont construits patiemment, méthodiquement, quoiqu'un peu tardivement, au cours de trois décennies : du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 2000. Je fais évidemment référence à La

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979, appelée aussi la Déclaration universelle des droits des femmes, puisque la Déclaration universelle des droits de l'homme ne contient quasiment aucune référence à la spécificité des droits des femmes.

Je fais référence aussi à la Décennie mondiale des femmes de 1978, instituée par les Nations unies et aux quatre grandes conférences mondiales de l'ONU sur les femmes qui ont posé les bases du droit international dont nous sommes tous aujourd'hui les légataires : 1975, Mexico, 1980, Copenhague, 1985, Nairobi, et 1995, Pékin. La Déclaration de Pékin et le Programme d'action de Pékin, adoptés il y a plus de 35 ans, restent aujourd'hui la référence internationale en matière de droit international pour l'égalité de genre.

La plupart de nos législations nationales — nos concitoyens et nos concitoyennes ne le savent pas forcément — découlent de ce texte. C'est aujourd'hui non seulement la référence de notre législation nationale, mais c'est aussi le point de référence de l'ensemble des organisations régionales de l'Union européenne, de l'Union africaine, du Conseil de l'Europe, etc.

C'est aujourd'hui aussi une garantie et un garde-fou pour les organisations de la société civile féministes qui sont dans des pays dont les gouvernements font régresser les droits des femmes, qui ont pourtant signé et ratifié cette déclaration de Pékin.

Je pense également au Programme d'action du Caire adopté en 1994 sur les droits sexuels et reproductifs, terme aujourd'hui attaqué. Je pense enfin à la Convention d'Istanbul, adoptée par le Conseil de l'Europe en 2011, qui est encore aujourd'hui l'instrument juridique international le plus sophistiqué et abouti pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Pourquoi cette liste ? D'abord pour vous rappeler qu'à l'époque, l'ensemble de ces textes ont été adoptés à une immense majorité : 189 États signataires de la CEDAW, 189 États parties à la Déclaration de Pékin, soit une quasi-unanimité de la communauté internationale, pour des textes qui pourraient paraître aujourd'hui révolutionnaires.

Aujourd'hui, rien de tout cela ne serait possible à l'ONU et dans les enceintes internationales. Si nous devions aujourd'hui revoter ces textes adoptés il y a trente ou quarante ans, il est extrêmement probable, voire certain, que nous n'aurions ni l'unanimité ni même la majorité. Cela signifie que les droits acquis depuis trente à quarante ans, qui sont considérés comme la base du droit international pour défendre les femmes contre les violences et les discriminations, ne font plus l'unanimité au sein des Nations unies. Et j'en suis assurée, car j'ai été la secrétaire générale de ce qui devait être la cinquième Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes en 2021 — ensuite appelée le Forum Génération Égalité.

Or, à l'époque, déjà, en 2020, ONU Femmes, la France et le Mexique, co hôtes de cet événement international, avaient décidé en conscience qu'il serait non seulement inefficace, mais contre-productif, d'organiser une conférence mondiale avec l'ensemble des États de l'ONU, puisque, très probablement, nous enregistrerions des régressions et non pas des progrès.

Ce que les États, les gouvernements et les organisations internationales ont méticuleusement et méthodiquement édifié, en collaboration avec les mouvements féministes de la société civile, durant une période d'environ trente à quarante ans, est actuellement démantelé, déconstruit et démantelé de manière systématique et ouverte, sous la pression d'une administration américaine que vous connaissez bien. Cette administration est désinhibée par son mépris du droit international et galvanisée par une idéologie ouvertement religieuse.

Il y a moins de deux semaines se tenait la 70^e Commission sur le statut de la femme à laquelle participaient un certain nombre de parlementaires et d'organisations de la société civile féministe. À cette occasion, pour la première fois, en soixante-dix ans, les conclusions agréées — l'équivalent d'une résolution — n'ont pas été adoptées par consensus. Pour la première fois, les États-Unis ont demandé un vote et ont été le pays à voter contre. Et le représentant américain a taxé d'immoralité les autres pays, pour un texte qui promouvait l'accès à la justice pour toutes les femmes et les filles !

Aujourd'hui, les États-Unis sont à la tête d'une coalition hétéroclite de pays et de gouvernements que rien ne devrait rassembler, ni l'histoire, ni la géographie, ni la culture, et certainement pas la religion — ni même le système politique. Qu'est-ce qui les rassemble ? Une idéologie à la base religieuse, chrétienne ou musulmane, qui fait primer des convictions religieuses sur le droit international et le droit national.

Je vais vous donner des exemples de négociations auxquelles j'ai participé, ou dont j'ai été témoin, où les États-Unis ont été, certes, le leader, mais pas les seuls à voter contre les droits des femmes, où ils se sont retrouvés à la tête de cette coalition d'États à majorité chrétienne ou musulmane.

À cette Commission sur les statuts de la femme, qui a eu lieu il y a deux semaines, les États-Unis ont voté contre. Il y a eu sept abstentions : Côte-d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Mali, Mauritanie, Arabie Saoudite.

Tous les deux ans, la France et les Pays-Bas présentent une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Or, il devrait s'agir d'un sujet relativement consensuel, qui serait ouvertement pour les violences faites aux femmes. Mais, depuis quelques années, on voit se dresser une coalition hétéroclite d'États qui remet en cause cette lutte contre les violences. La coalition compte parmi ses membres la Russie, le Saint-Siège — qui a un statut d'observateur —, la Biélorussie, la Hongrie et la Pologne, et à leurs côtés, l'Algérie, l'Égypte, le Sénégal, la Syrie et d'autres pays à majorité musulmane.

En 2019, j'étais à la tête de la délégation française à l'occasion du 25^e anniversaire de la Conférence internationale du Caire sur les droits sexuels et reproductifs. La délégation américaine, sous la première présidence Trump, a souhaité saboter le texte pour revenir sur le terme même de « droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) », aux côtés de pays comme le Brésil, la Biélorussie, la Hongrie, la Pologne, le Sénégal, l'Ouganda.

Cela n'est pas décrit dans la résolution, mais c'est la réalité des diplomates français et des diplomates qui défendent encore les droits des femmes aujourd'hui. La réalité des diplomates qui défendent ces droits, c'est d'être victimes de tactiques de harcèlement de lobbies anti-genre, à Genève, à New York, à Bruxelles, harcèlements d'organisations soi-disant non gouvernementales, qui vont submerger d'emails les délégations, qui vont

utiliser la tactique de la carotte et du bâton, qui vont attendre les délégués devant la porte de la salle des négociations pour les harceler dans les couloirs des Nations unies, qui vont faire pression par tous les moyens, qui vont organiser des contre-événements, des manifestations, des procédures bâillons, qui vont distordre les termes du droit international, du droit des femmes, ce que sont les valeurs familiales, les droits de l'enfant, pour se les approprier.

C'est aussi une sorte de coopération transnationale où l'on va retrouver des représentants du lobby chrétien international dans la Conférence panafricaine pour les valeurs de la famille, mais aussi des représentants de pays à majorité musulmane. C'était le cas en mai 2025 à Nairobi à l'occasion de cette Conférence panafricaine sur les valeurs familiales — soi-disant panafricaine, mais en réalité financée par deux ONG américaines à caractère religieux, à majorité catholique et évangéliste.

Aujourd'hui, ces conférences, qui réunissent l'internationale réactionnaire, ont lieu à Kampala, à Nairobi, à Mexico, à Bogota, à Budapest, à Guatemala City.

Quel est le quotidien des diplomates qui tentent de défendre les droits des femmes ? « Nos victoires sont des non-défaites » (c'est dit dans la résolution). « Nous passons l'intégralité de notre temps à défendre des droits acquis — qui devraient le rester — depuis trente à quarante ans, au lieu de défricher de nouveaux droits, alors qu'il faudrait défricher de nouveaux droits environnementaux, numériques pour les femmes ».

Vous m'avez beaucoup entendue parler du rôle des États-Unis et d'autres pays dans cette internationale réactionnaire. Mais cela n'arrive pas qu'aux autres.

Ce danger est bien réel et je me réjouis que la résolution présentée aujourd'hui au vote du CESE reprenne le formidable travail effectué par le Forum parlementaire européen sur les droits et la santé sexuels et reproductifs, présidé par le député Guillaume Gouffier-Valente, qui a permis de chiffrer, d'objectiver, de documenter ce que représentent aujourd'hui ces mouvements anti-genre. D'ailleurs, son directeur a été invité à l'occasion de la Conférence ministérielle des diplomaties féministes, que j'ai eu l'honneur d'organiser récemment pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, afin de présenter son analyse sur les risques.

« Cela n'arrive pas qu'aux autres » : regardons en Europe, la Hongrie, la Pologne, l'Italie, mais pas seulement. Entre 2023 et 2025, trois pays ouest-européens, champions historiques des droits des femmes, après avoir adopté une diplomatie féministe, comme la France — et donc fait de la défense des droits des femmes une priorité de leur action internationale — ont décidé d'abandonner publiquement leur diplomatie féministe, envoyant un message on ne peut plus clair : les droits des femmes ne sont plus une priorité pour eux.

Il s'agit, Mesdames, Messieurs, de la Suède, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Et cela pourrait nous arriver en France.

La France, avec sa diplomatie féministe pour défendre les droits des femmes et l'égalité de genre, n'est pas complètement isolée, mais se retrouve de plus en plus seule, aux côtés de certains bastions qui résistent, comme l'Espagne et le Royaume-Uni au sein de l'Union européenne ; elle doit donc aller chercher des alliés occidentaux et européens pour défendre les droits des femmes.

Je voudrais vous dire que cette phrase de Simone de Beauvoir, que vous avez certainement beaucoup entendue récemment, et qui dit : « Il faut toujours rester vigilant, car il suffira d'une crise — économique, sociale, politique, sanitaire — pour revenir sur les droits des femmes », si elle est vraie, à mon sens, nous induit légèrement en erreur.

Car le *backlash* que nous connaissons n'est pas l'effet d'une crise. Le *backlash* que nous connaissons — cette montée en puissance des mouvements anti-genre et leur victoire électorale dans des pays de démocratie libérale — est une stratégie systématique, anticipée, organisée, financée, mise en place depuis les années 1980 et 1990, depuis l'Amérique du Nord.

Ce que nous voyons aujourd'hui est l'aboutissement d'une stratégie de plusieurs décennies de travail, de construction, de coopération transnationale entre différents mouvements à caractère religieux, dont l'objectif est de revenir sur les acquis des années 1960, 70, 80, de la formidable émancipation économique, sexuelle et politique des femmes et de l'ensemble des minorités de cette époque.

Le glissement est progressif et il n'y aura pas de *Big Bang* des droits des femmes. Aujourd'hui, tout cela se joue dans les coulisses feutrées des enceintes internationales, texte par texte, résolution par résolution, loi par loi, mot par mot.

Aujourd'hui, ce sont les mots « genre », « diversité », « inclusion », « LGBT », « égalité », « discrimination » et « femme » qui sont supprimés des textes internationaux ! Et, lorsqu'on supprime un mot, on invisibilise l'inégalité et on supprime la lutte contre les discriminations.

Pour conclure, je me félicite que cette résolution appelle les organisations de la société civile qui constituent le CESE à une mobilisation, à former un collectif et à construire des coalitions pour résister aux mouvements anti-genre.

Mais je voudrais aller plus loin. Ce ne sont pas simplement aux organisations de la société civile de faire collectif, c'est aussi au gouvernement, c'est aux partis politiques, c'est aux entreprises, c'est à l'administration publique. C'est à celles et ceux qui font les politiques publiques, qui font le droit. En effet, ces attaques ont lieu aujourd'hui dans les administrations publiques, dans les médias, dans les think tanks et les fondations politiques. Face à cela, il est nécessaire d'institutionnaliser la lutte contre les discriminations et les politiques progressistes, ainsi que la lutte pour l'égalité des droits.

C'est ce que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a fait depuis 2019 en adoptant une diplomatie féministe, disant ouvertement que les droits des femmes sont une priorité de notre action internationale, au même titre que la diplomatie commerciale et économique, la diplomatie sécuritaire, la diplomatie climatique et environnementale et l'ensemble des priorités de la France à l'étranger.

Je souhaitais donc aujourd'hui, avec mon intervention et à l'image de cette résolution, tirer la sonnette d'alarme, pour vous rappeler que la France n'est pas isolée et n'interagit pas en vase clos, comme l'a dit la Présidente de la délégation aux Droits des femmes. Nous sommes — la situation internationale nous le rappelle malheureusement tous les jours — dans une communauté internationale des États-nations et nous sommes aujourd'hui de plus en plus minoritaires.

Je vous appelle donc à la vigilance, à l'action, à la mobilisation et également à diffuser ces informations autour de vous dans la mesure du possible, parce qu'il me semble que, malheureusement, cette configuration internationale est peu connue du grand public. Pourtant, parce que nous voyons ce qui se passe non seulement aux États-Unis, mais aussi dans des pays voisins, elle devrait nous appeler à encore plus de vigilance.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup, Madame O.

(Applaudissements.)

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

INTERVENTION DE MME AGATHE HAMEL, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ET RAPPORTEURE

Mme Hamel. Merci, Madame O.

En 2019, la délégation aux Droits des femmes dressait déjà un premier état des lieux des menaces envers les droits sexuels et reproductifs en Europe ; je salue d'ailleurs sa rapporteure qui est présente aujourd'hui.

Dans cette étude, le CESE esquissait des pistes de réflexion pour garantir un accès effectif à ces droits et montrait déjà le risque de réversibilité qui pèse sur eux. En 2021, lorsque nous avons démarré nos travaux à la délégation, nous avons mené des auditions exploratoires : nous avons entendu un certain nombre d'auditionnés qui nous ont fait remonter des craintes quant à la multiplication d'interventions d'intimidation, d'actions aussi parfois, dont l'objectif serait d'empêcher toute avancée progressiste concernant les droits des femmes.

Tout au long de ces cinq années, nous avons continué de nous informer au travers de nos travaux, puis de nos événements. En fin de mandature, nous avons décidé de creuser ce sujet de manière plus spécifique. Nous avons auditionné des organisations de terrain, des chercheurs et des chercheuses ; nous sommes allés à Bruxelles, nous avons rencontré des parlementaires, nous nous sommes également informés par le biais des travaux du Haut Conseil à l'Égalité ainsi qu'au sein des autres assemblées.

Nous sommes arrivés à un constat bien évidemment similaire, très préoccupant, qui a été évoqué en ouverture : aujourd'hui, ces droits — les droits des femmes, les droits des filles, des personnes LGBT — subissent une remise en cause sans précédent. Il y a une montée en puissance de mouvements organisés, coordonnés, extrêmement bien financés, au niveau international, mais aussi spécifiquement sur le sol français et sur le sol européen.

Comment, alors, en tant que représentants et représentantes de la société civile organisée française, rester silencieux ?

Je voudrais, dès le départ, dissiper les malentendus qu'il pourrait y avoir sur ce texte.

Premièrement, comme je l'ai dit en ouverture, ce n'est pas un texte sur la situation internationale. Dans ce texte, nous avons voulu nous concentrer sur la zone géographique européenne. Cela explique notamment qu'il n'y soit pas fait référence à diverses organisations qui portent des offensives particulièrement violentes dans d'autres régions du monde. Je pense, bien évidemment, à ce qui se passe en Afghanistan, en Iran, et dans bien d'autres pays où la situation des femmes et des filles est absolument innommable.

Nous avons souhaité montrer qu'ici aussi, dans notre pays, au sein de l'Union européenne, les droits des femmes ne sont pas acquis. Et, dans des temps de crise, il nous faut absolument nous organiser pour les sécuriser.

Nous avons voulu montrer qu'il y avait matière à agir pour la société civile organisée française et que cette situation n'était pas inéluctable. Il y a un vent d'espoir dans cette résolution, rassurez-vous.

Deuxièmement, ce n'est pas un texte sur les masculinismes. C'est un texte sur les mouvements anti-genre, sur lesquels il nous a semblé davantage pertinent de se concentrer, tant leurs ramifications sont présentes dans les organes politiques.

Derrière la terminologie des mouvements anti-genre, il existe une catégorisation précise — que je vous invite à lire — des organisations qui sont présentes et décrites dans ce texte. Ils sont un des pans du masculinisme, mais ne représentent pas du tout l'intégralité de ces réseaux qui sont beaucoup plus larges et pluriel.

Ce constat de la montée en puissance des mouvements anti-genre n'est pas encore suivi d'une prise de conscience à la hauteur des enjeux. Le rapport d'information de l'Assemblée nationale le dit, mais nous avons également pu l'observer au sein de cette maison. Et c'est bien normal : les organisations de cette maison ne sont pas des expertes sur ce sujet.

L'enjeu, aujourd'hui, est de savoir si nous sommes capables de regarder la situation avec lucidité et réaffirmer notre attachement aux principes démocratiques qui nous rassemblent.

C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter une résolution et pas un projet d'avis. Les constats sont documentés, sont transassemblés, les préconisations existent et font partie de nombreux avis du CESE, pas seulement des avis de la délégation aux Droits des femmes. Nous en avons cité dans cette résolution : des avis portés par la commission Éducation, la commission Culture et communication, Économie et finances, Travail et Emploi, Affaires européennes et internationales. Le CESE répond déjà, en fait, aux problématiques soulevées dans ce texte.

Cependant, la prise de conscience reste à travailler. Ce texte est un premier pas vers la fabrication d'une réponse collective de la société civile organisée.

La première partie de cette résolution a pour vocation — justement parce que nos organisations aussi ne sont pas expertes de ce sujet — d'aider à identifier et qualifier l'offensive anti-genre. Nous avons assumé que « nommer », c'était rendre politiquement lisible pour les acteurs qui participent ensuite à construire les politiques publiques.

Nous avons voulu aussi mettre en lumière un certain nombre de stratégies pour nous aider, si ce n'est à les combattre, du moins à savoir les contourner.

Pour en parler, nous avons souhaité en discuter avec M. Guillaume Gouffier-Valente, coauteur du rapport d'information de l'Assemblée nationale : « Renforcer durablement la diplomatie féministe dans un contexte de *backlash* global. »

Je vous prie, Monsieur le Député, de bien vouloir me rejoindre pour ce premier échange.

(Applaudissements.)

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

QUESTIONS POSÉES PAR MME AGATHE HAMEL À M. GUILLAUME GOUFFIER VALENTE, DÉPUTÉ DE LA 6^E CIRCONSCRIPTION DU VAL-DE-MARNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU EUROPEAN PARLIAMENTARY FORUM FOR SEXUAL AND REPRODUCTIVE RIGHTS (EPF)

Mme Hamel. Monsieur le Député, vous avez montré, dans ce rapport d'information, qu'il y avait des convergences d'agenda entre des organisations conservatrices, d'extrême droite, des réseaux religieux, des courants masculinistes, des dirigeants de grands groupes industriels de nouvelles technologies. Vous dites qu'ils sont relayés par un certain nombre de médias, des influenceurs sur les réseaux sociaux. À vous lire, on pourrait presque avoir l'impression que c'est une forme de réalité parallèle.

Comment expliquez-vous cette dichotomie qu'il peut y avoir entre l'ampleur de la situation décrite dans ce rapport et une certaine forme de méconnaissance de la situation en France et en Europe ?

M. Gouffier-Valente. Merci beaucoup, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'aborder ce qui n'est plus une réalité parallèle, mais une réalité politique dès lors qu'il y a des victoires. Merci de nous permettre cet échange.

Je commencerai par vous remercier, car je pense que c'est la dernière fois que nous allons nous retrouver sous cette mandature du CESE, et que je peux joindre mes propos à ceux de mes collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat pour saluer le travail accompli par le CESE et les échanges que nous avons eus durant votre mandature. Nous avons besoin du CESE et de la société civile structurée.

Si je le dis en introduction, c'est parce que, bien entendu, parmi les organisations qui sont attaquées par ces mouvements anti-genre et anti-droits — sur lesquels il y a eu un glissement, que nous voyons très bien dans les travaux de Magali Lafourcade notamment —, il y a des attaques constantes envers l'ensemble des corps intermédiaires, les médias, notamment du service public, l'ensemble des agences d'État et, tout particulièrement, celles qui portent les politiques de transformation ou de solidarité internationale. Ces comportements, nous les observons partout de manière systémique à travers le monde actuel. Il faut donc effectivement en avoir conscience.

Un grand merci pour ces travaux. Bien entendu, ils se poursuivront avec les futures équipes du CESE.

Par ailleurs, il sera difficile de passer après notre ancienne ambassadrice, Mme Delphine O, dont je salue les travaux, et qui nous a rappelé, par la qualité de son intervention, l'importance des travaux menés, ainsi que la nécessité pour le Gouvernement de revoir sa position le plus rapidement possible sur le maintien du poste qui était le sien, d'ambassadrice à la diplomatie féministe. Car un véritable combat s'engage au niveau international et nous avons besoin de tous les outils pour le mener, ainsi que de toutes les personnes aux bons endroits pour animer ce réseau.

Je reviens ensuite sur ces mouvements qui (pour essayer d'être complémentaire par rapport aux propos de Delphine O) sont effectivement aujourd'hui en pleine progression : ils ont réussi à construire un agenda politique, à constituer des listes, à présenter des candidatures, à remporter des victoires politiques, et à créer un consortium international qui leur permet de mener leurs combats un peu partout.

Ces mouvements sont anciens : ils ne remontent pas à trois ou quatre ans. Ils ont commencé à se structurer dès les années 1970, à la suite des grandes avancées, notamment sur la légalisation du droit à l'avortement, puis ils se sont consolidés dans les années 1980, en visant tout particulièrement les droits à la santé sexuelle et reproductive. S'ils étaient initialement très isolés les uns des autres, ils ont progressivement convergé — comme nous avons pu le documenter dans notre rapport à partir des auditions menées — notamment au moment de la crise du Covid, avec une articulation entre les outils numériques, les réseaux sociaux, la montée du complotisme et la remise en question de la vérité scientifique et de l'expertise juridique.

Nous avons ainsi observé une concentration de ces mouvements autour de cinq pôles : un pôle religieux, porté essentiellement par des religions chrétiennes et musulmanes, mais pas exclusivement ; un pôle associatif, confessionnel et conservateur, très actif, qui converge désormais sur des luttes autrefois distinctes — contre le droit à l'avortement, les droits sexuels et reproductifs, les droits des personnes LGBTQIA+, ainsi que les politiques de diversité et d'égalité des chances. Il convient également de le souligner.

À cela s'ajoute aujourd'hui un pôle politique, avec une déclinaison de ces mouvements, qui pouvaient paraître très ringards il y a encore quelques années, y compris avant la crise du Covid, mais qui constituent désormais une réalité. Ces dynamiques sont appuyées par un pôle dit scientifique, à travers un certain nombre de think tanks largement financés, qui contribuent à structurer et former ces réseaux politiques, que nous avons d'ailleurs parfois du mal à identifier, car ils ne faisaient pas partie de notre champ d'observation initial. L'ensemble s'inscrit dans une organisation internationale pleinement revendiquée, financée et assumée, qui se réunit de façon régulière, notamment aux États-Unis ou en Hongrie, sur le sol européen, avec les leaders politiques qui portent ces combats.

Évidemment, cette convergence, nous l'observons très fortement au moment de la crise du Covid. C'est ce qui nous a conduits très tôt à vouloir reprendre des travaux à l'Assemblée nationale sur la consolidation de notre diplomatie féministe, qui nous paraît essentielle et qui a permis de grandes avancées. Mais déjà au moment de la constitutionnalisation de l'IVG, ces mouvements montaient très fortement au niveau international et commençaient à avoir une traduction politique dans notre pays.

Ce qui leur donne aujourd'hui une dynamique particulièrement forte, depuis près d'un an, c'est le retour au pouvoir de Donald Trump pour un second mandat, dont tout le programme a été travaillé avec l'un des principaux think tanks de ces mouvements anti-genre, *Heritage Foundation*, à travers le « Project 2025 ». Il s'agit d'une remise en cause des droits des personnes, en priorité des femmes et des personnes LGBTQIA+, des personnes handicapées, des adolescentes, avec une convergence des mouvements anti-droits qui contestent l'État de droit, le multilatéralisme, ainsi que l'indépendance des médias et de la justice.

Tout cela s'inscrit dans un discours très travaillé, avec une véritable bataille des mots et du récit, assumée et structurée, que nous avons beaucoup de difficultés, du côté du camp progressiste au sens large, à déconstruire. Ces mouvements disposent aujourd'hui d'une présence très forte dans l'ensemble des enceintes internationales et exercent une pression sur un grand nombre d'États. Ce n'est pas le cas de la France qui demeure visible comme un État qui continue de porter ouvertement la défense des droits humains, mais celui de nombreux pays qui se retrouvent soumis à une pression très forte de l'administration américaine, dans une logique désormais transactionnelle, éloignée du multilatéralisme et de la défense des droits humains. Cela se traduit par une remise en cause des normes partout où cela est possible, au sein de nos parlements.

Mme Hamel. Dans le rapport d'information, vous évoquez notamment un réveil politique ; j'aimerais que nous nous arrêtions un instant sur ce point. Comment proposez-vous de lutter, en particulier, contre la porosité qui peut exister entre les idéologies portées par les mouvements anti-genre et les partis politiques français, ainsi qu'au niveau du Parlement européen ?

M. Gouffier-Valente. Selon moi, la prise de conscience politique n'est pas encore totalement réalisée en France. Elle ne l'est pas encore parce que nous pensons, tout simplement, que tout est acquis : parce que nous sommes l'un des États les plus avancés en la matière, parce que, il y a deux ans, nous avons constitutionnalisé l'IVG — nous sommes le seul État au monde à l'avoir fait, rejoints récemment par le Luxembourg qui devrait le faire d'ici quelques mois, et d'autres États y travaillent. Mais nous faisons preuve d'une certaine naïveté face à ce qui est en train de se produire. Nous pensons que ces mouvements sont très isolés, mais ce n'est pas le cas : il existe une famille politique d'extrême droite très présente dans notre pays, qui s'appuie sur ses alliés internationaux et qui déploie les mêmes stratégies.

Nous le voyons à l'Assemblée nationale dans les amendements déposés. C'est intéressant de voir que ce n'est pas toujours frontal sur les droits des femmes : ces positions passent plutôt par des politiques natalistes, conservatrices, qui nient ou visent à limiter l'autonomie des femmes. Mais, par exemple, lorsqu'il s'agit de la question du droit à l'avortement, nous observons une désertion totale des hémicycles, plutôt qu'une expression claire de leurs positions.

Je crois que cela entraîne un biais chez nombre de nos concitoyennes et concitoyens, ainsi que chez des acteurs et représentants de la société civile, qui peuvent penser que nous ne serions pas concernés. Nous le sommes. Nous sommes dans le viseur. Nous sommes le deuxième État européen à recevoir le plus de financements de la part de mouvements anti-genre et anti-droits, avec une volonté très forte de traduction politique et de remise en cause de notre État de droit. Nous voyons réapparaître de manière récurrente des amendements visant, par exemple, la suppression de l'ensemble des agences, la suppression des CESER, du CESE, de façon systémique. Il est essentiel d'en prendre conscience.

Ensuite, il faut faire ce que nous faisons aujourd'hui : échanger, analyser leur structuration, et assumer pleinement la nôtre ; assumer de défendre l'État de droit, les droits humains, et, avant même de parler des budgets, défendre le narratif politique et les valeurs qui fondent notre République. C'est fondamental.

C'est d'ailleurs ce qui nous est constamment rappelé à l'ONU, en tant que parlementaires français. Nous arrivons avec des préoccupations budgétaires, bien réelles, mais nos interlocuteurs nous disent : « s'il y a une chose essentielle, c'est de ne rien céder sur la défense du multilatéralisme, de l'État de droit et du fonctionnement démocratique, car il reste aujourd'hui peu d'États dans le monde pour porter ce message. »

C'est donc le rôle des responsables politiques, des gouvernants, des représentants de la société civile, mais aussi des entreprises, de ne pas céder à ce climat de régression que nous traversons. Nous vivons, après des décennies de progrès humain, un véritable recul des droits humains à l'échelle mondiale — c'est ce que nous écrivons nous-mêmes et ce que confirment les chercheurs. Il faut prendre conscience que ce combat est désormais frontal.

Delphine O l'évoquait à propos de la CSW : pour la première fois en 70 ans, le consensus a été rompu par les États-Unis. Cela résulte d'une stratégie construite sur plusieurs années : après avoir volontairement réintégré cette instance, en prenant notamment la place d'un allié comme l'Argentine, ils ont contribué à briser ce consensus, en votant contre, mais aussi en convainquant certains États de s'abstenir. Ces abstentions traduisent à la fois des rapprochements idéologiques entre certains États qui combattent les droits des femmes depuis des années, et des pressions directes.

Le « consensus de Genève », dispositif multilatéral alternatif promu par Donald Trump et la Hongrie, repose sur le refus du droit à l'avortement. Dans nos échanges parlementaires, nous entendons régulièrement des États expliquer qu'ils subissent des pressions de la politique transactionnelle des États-Unis : l'administration américaine conditionne son aide à leur ralliement au consensus de Genève. Pour certains pays, renoncer à une aide économique ou aux infrastructures est extrêmement difficile, et ils finissent par céder. C'est ce qui a entraîné ces abstentions, ainsi que, récemment, le fait que le Kenya et la Zambie ont rejoint ce consensus. C'est pourquoi nous devons suivre avec une grande vigilance le positionnement de certains États membres de l'Organisation internationale de la francophonie, qui subissent des pressions considérables, qu'elles viennent de l'administration américaine ou d'autres puissances, comme la Russie, qui défendent des positions similaires.

Mme Hamel. Merci beaucoup.

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

QUESTIONS DE MME AGATHE HAMEL À MME VÉRONIQUE RIOTTON, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ET À MME DOMINIQUE VÉRIEN, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU SÉNAT

Mme Hamel. Madame la Présidente de la délégation de l'Assemblée nationale, Véronique Riotton, c'est une analyse que vous partagez, j'imagine, au sein de la délégation ? Vous rentrez de la CSW, il y a la situation internationale, mais qu'est-ce qui se passe aujourd'hui en France et en Europe ?

Mme Riotton. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président, de votre invitation à intervenir ici.

Pour renforcer le constat qui a été fait ce matin, dans l'ensemble de nos travaux, nous observons ces résistances et cette organisation systématique visant à faire reculer les droits des femmes.

Je souhaite rappeler notre volonté depuis 2023 de mettre en avant l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans le cadre d'un travail auquel vous aviez d'ailleurs contribué au sein de votre DDFE du CESE. Au cours de ces travaux, nous avons constaté l'existence de mouvements de désinformation destinés à ralentir le déploiement de cette éducation.

Je veux également souligner que, si nous pouvons légitimement nous féliciter de la constitutionnalisation de l'IVG — que vous évoquiez —, la nature de nos débats que nous avons eus, le soir même, dans l'hémicycle, montre une réalité plus contrastée : quatre députés, portant des amendements particulièrement rétrogrades et conservateurs, n'ont pas été à la hauteur de l'exigence et de la qualité attendues de nos débats. Donc, ces constats sont également au sein de nos assemblées.

Comment travaille notre délégation aux Droits des femmes pour contrer cette dimension ? Par un travail de fond, comme notre rapport sur la diplomatie féministe, mené par M. Guillaume Gouffier-Valente et Mme Marie-Noëlle Battistel, et par une délégation forte portée par notre Présidente de l'Assemblée cette année, qui est venue à la CSW, à New York. Pour la quatrième année consécutive, notre présence montre que la voix de la France compte. Nous observons que ces mouvements anti-droits, anti-choix, font des événements parallèles. Donc, tout l'enjeu de la diplomatie féministe, lorsque nous rencontrons nos homologues de tous les pays, démontre aussi l'importance de la voix et du portage politique au-delà de nos contraintes budgétaires.

Notre délégation aux Droits des femmes porte aujourd'hui également une résolution sur la reconnaissance de l'apartheid de genre, que je porte avec Mme Ayda Hadizadeh. Je pense aussi au fait de travailler au niveau international pour garantir et mieux sécuriser les droits des femmes afghanes. Ce sont des combats que nous continuons de porter.

Nous observons systématiquement cette présence de plus en plus organisée de ces mouvements anti-choix et anti-droits.

Mme Hamel. Merci. Je me tourne vers Mme Dominique Vérien, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité du Sénat. Vous effectuez un travail plus spécifique sur la montée des mouvements masculinistes en France, quelles sont vos premières observations ?

Mme Vérien. C'est un monde qui peut sembler en partie caché, car il est largement partagé sur les réseaux sociaux et, selon notre âge, nous n'y sommes pas forcément exposés ni concernés. Or, ces mouvements sont en réelle progression : certains influenceurs masculinistes peuvent rassembler entre 3 000 et 5 000 abonnés, ce qui signifie qu'ils influencent directement des milliers de personnes en diffusant l'idée que la domination des femmes est ce qu'il y a de mieux à faire.

Il faut également rappeler que, pour beaucoup, ces influenceurs font cela pour gagner de l'argent : ils exploitent une forme de vulnérabilité chez certains hommes en difficulté, qui vont jusqu'à payer pour suivre des formations censées leur apprendre à devenir des « hommes, des vrais ». Cela ne me semble pas nécessaire.

C'est pourquoi, comme le disait Mme Riotton, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est essentielle et doit être pleinement mise en œuvre. Elle permet à chacun de se construire selon sa nature, sans avoir à prendre des cours pour devenir quelqu'un d'autre.

Si nous avons réalisé ce rapport sur les masculinismes, c'est précisément parce que nous avons été alertés par la montée des mouvements anti-choix. Lorsqu'un influenceur affirme qu'une femme ne doit pas travailler, qu'elle n'a de toute façon pas accès à des revenus élevés, et qu'elle doit rester à la maison pour s'occuper des tâches domestiques et surtout répondre aux besoins sexuels des hommes, ces discours ont un impact réel, notamment sur les plus jeunes.

Le rapport du Haut conseil à l'égalité montre d'ailleurs que les jeunes générations peuvent, sur certains aspects, être plus sexistes que leurs aînées.

L'ensemble de ces éléments nous interpelle fortement, car ils traduisent un recul préoccupant et le développement d'une véritable culture antiféministe.

Nous l'avons également constaté dans notre deuxième rapport consacré aux jeux vidéo : lorsqu'une femme joue en ligne avec d'autres, elle est fréquemment confrontée à du harcèlement. Si elle adopte un pseudonyme masculin et ne s'exprime pas, elle ne rencontre généralement pas de difficultés. En revanche, dès qu'elle parle ou qu'elle utilise un pseudonyme féminin, elle devient une cible de harcèlement.

Cela pose une question : pourquoi harceler un pseudo simplement parce qu'il est identifié comme féminin ? Cela révèle une hostilité dirigée non pas contre une personne en particulier, mais contre ce que représentent les femmes. C'est précisément ce qui rend la situation particulièrement grave.

Mme Hamel. Merci. Nous allons suivre avec attention le rendu de ces travaux.

Je tiens à vous dire aussi un petit mot, puisque c'est ma dernière séance plénière. Merci pour la collaboration toujours effective entre nos trois assemblées. C'est très important,

il me semble — dans une perspective de continuité et de prospective par rapport à nos sujets — de continuer cette collaboration, même si ce ne sera plus moi à cette place-là. Merci pour ces années de collaboration.

Monsieur le député, une dernière question pour introduire la deuxième partie de ce texte : vous faites référence, notamment, dans ce rapport, à une continuité entre les attaques répétées envers les droits des femmes et les attaques sur l'État de droit. Pouvez-vous nous expliquer ?

M. Gouffier-Valente. Aujourd'hui, en effet, on observe une jonction entre les mouvements anti-genre et les mouvements opposés aux droits, avec les mêmes acteurs et les mêmes individus. Ceux-ci ont, au cœur de leur action, la volonté de remettre en cause les droits acquis ces dernières années en matière de droits des femmes, tout en niant de façon constante les inégalités qui persistent. Cela se manifeste notamment par la contestation des avancées réalisées concernant les violences fondées sur le genre, par le refus de reconnaître la nécessité de progresser encore sur les droits sexuels et reproductifs, en particulier sur l'accès à l'avortement.

On constate ainsi une évolution progressive, désormais pleinement affirmée, avec des mouvements qui, plus largement, s'attaquent aux fondements mêmes de nos démocraties ainsi qu'à l'État de droit.

On retrouve ainsi les mêmes personnes à l'origine des attaques contre les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, mais aussi contre l'État de droit, la justice et l'indépendance des médias. Ce sont ces mêmes personnes qui portent cela, et cela aboutit à un corpus politique, un programme politique. C'est ce qu'a porté Donald Trump, mais aussi ce que portent un certain nombre de candidats, de leaders politiques qui se retrouvent aujourd'hui dans des sommets internationaux, d'universités d'hiver ou d'été, dans lesquelles ils forment leurs militants et leurs candidats, et qui déploient un agenda politique assez similaire dans chacun des États, quand ils arrivent au pouvoir ou quand ils sont dans l'opposition, que ce soit au niveau local, national, européen ou international.

Il faut en être conscient, parce que c'est un mouvement qui pouvait passer comme complètement minoritaire, voire dont on pouvait sourire il y a dix ans, qui aujourd'hui est plutôt une réalité et a même vocation à être majoritaire dans certaines instances internationales, avec une évolution et un renforcement avec l'émergence des mouvements masculinistes, qui sont à regarder avec une très grande attention.

On attend les rapports du côté du Sénat, mais je vous invite à lire le rapport du HCE, dont la Présidente est présente, sur l'état du sexisme en France. Ce rapport fait un focus particulier cette année sur la montée de ce phénomène, qui est très inquiétant parce qu'il vise les jeunes hommes, avec, là aussi, des financements, des outils importants. On ne parle pas de phénomène minoritaire ou isolé, mais bien de quelque chose de très important et avec une vocation de déclinaison politique.

Mme Hamel. Je vous remercie, Mesdames, Monsieur, pour votre présence et le partage de vos analyses.

(Applaudissements.)

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

TABLE RONDE AVEC M. ANTOINE GATET, MEMBRE DU CESE ET PRÉSIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, ET MME MAGALI LAFOURCADE, MAGISTRATE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH)

Mme Hamel. J'invite à présent M. Antoine Gatet et Mme Magali Lafourcade à me rejoindre pour la présentation de la deuxième partie de ce texte.

Bienvenue à vous deux. Avant d'engager cet échange, je vais prendre quelques instants pour préciser plus en détail ce qui se joue dans cette deuxième partie de la résolution.

Ce que nous comprenons, et ce que nous avons cherché à documenter, c'est que la période actuelle ne se résume plus à un simple phénomène de *backlash*. Les mouvements anti-genre ne se contentent pas de contester certaines politiques publiques, qu'elles soient juridiques ou sociales ; ils s'inscrivent désormais dans une dynamique plus large, qui consiste à exercer une pression croissante sur les institutions. Ce faisant, ils participent à éroder les fondements mêmes de nos démocraties.

Il y a donc, à nos yeux, une responsabilité particulière : celle de comprendre finement ce phénomène, d'en analyser les manifestations. Car au-delà des politiques ciblées, ce sont bien des équilibres démocratiques qui sont interrogés.

C'est dans cette perspective que, dans la deuxième partie de ce texte, nous avons souhaité réaffirmer de manière claire l'attachement du CESE aux principes démocratiques et aux libertés fondamentales. Cela peut, de prime abord, apparaître comme une position consensuelle.

À ce titre, je voudrais partager avec vous deux observations qui ont guidé notre réflexion.

La première, c'est que l'État de droit est aujourd'hui directement mis en cause par ces mouvements. C'est un point que nous aurons l'occasion d'approfondir avec Mme Magali Lafourcade.

La deuxième observation concerne la manière dont est perçue la défense de notre socle commun républicain. Il arrive que cette défense soit confondue avec une forme de neutralité apparente, comme si porter une déclaration qui défend l'État de droit est un acte militant plus ou moins transgressif.

Je crois qu'il est important de s'arrêter sur cette observation, me semble — c'est en tout cas ce que nous avons voulu porter à travers cette résolution — que, même si nos organisations peuvent avoir des approches, des plaidoyers différents, elles contribuent toutes à construire une vision commune, dans laquelle la société civile a un rôle essentiel à jouer, notamment pour défendre nos principes démocratiques.

D'ailleurs, comme cela a été très justement rappelé par Monsieur le député, les mouvements dont nous parlons portent souvent une conception du pouvoir qui tend à marginaliser, voire à affaiblir les corps intermédiaires. Ne nous y trompons pas : nous serons toutes et tous touchés.

C'est pour donner pleinement corps à cette deuxième partie que nous avons souhaité organiser cet échange avec Mme Magali Lafourcade, secrétaire générale de la Commission nationale des droits de l'Homme, et magistrate, et M. Antoine Gatet, membre de la délégation, qui s'est particulièrement investi dans l'analyse des engagements du CESE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de cette mandature. Je lui cède tout de suite la parole.

M. Gatet. Merci. Magali Lafourcade, bonjour et merci beaucoup d'être là. C'est toujours un très grand plaisir pour moi chaque fois que nous nous croisons lors d'événements.

Vous êtes magistrate, directrice de formation à l'École nationale de la magistrature (ENM), secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et Présidente de l'Institut français des droits et libertés. Vous êtes aussi autrice de plusieurs ouvrages importants, le petit *Que sais-je* de référence sur les droits humains, un ouvrage l'année dernière sur le thème « démasculiniser la justice », qui est peut-être un futur sujet pour la délégation aux Droits des femmes — en tout cas, je le porterai personnellement dans la future mandature. Et cette année, un ouvrage intitulé *La justice en procès, les populismes à l'assaut de l'État de droit*.

Parallèlement et sur la même thématique que votre ouvrage, la CNCDH a publié le 29 janvier dernier une déclaration (adoptée à l'unanimité) intitulée *Pour l'État de droit*, dans laquelle vous appelez à une « vigilance constante et active face aux remises en cause de l'État de droit », et vous insistez sur « son importance cardinale dans une société pleinement démocratique, assurant la protection et le respect de tous les droits humains pour chacune et chacun ».

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui dresse les mêmes constats sous le prisme des mouvements anti-genre et de leur connexion politico-médiatique. La CNCDH a aussi publié, jeudi dernier, une évaluation de la mise en œuvre du Plan national pour l'égalité des droits et d'action contre la haine anti-LGBT+, rapport qui révèle d'ailleurs que seuls 20% des mesures ont été mises en œuvre, qui est assez sévère par rapport à l'action de l'État quant à ces sujets.

Ce que j'ai surtout retenu de ce rapport, c'est que vous relevez que, si ces mesures sont difficilement mises en œuvre, c'est aussi qu'elles ont été mal construites, en particulier avec la société civile, et que la société civile et les associations sont considérées comme des opérateurs de mise en œuvre plutôt que comme des alliés dans la construction démocratique de ces sujets.

Cela nous renvoie à une forme d'injonction à la dépolitisation, pour reprendre le terme de l'Observatoire des libertés associatives, qui est à l'œuvre aujourd'hui et qui tend à neutraliser la place de la société civile, notamment dans sa capacité d'interpellation.

Cela soulève la question des relations que doivent entretenir, d'un côté, l'État et les gouvernants issus de la démocratie représentative, responsables de la définition des politiques publiques, et, de l'autre, la société civile, qui est normalement une actrice de

la démocratie participative, mais qui dispose aussi d'un pouvoir d'interpellation, ainsi que la justice, gardienne des droits et des libertés et des équilibres démocratiques.

Ma question est donc la suivante : quelle est votre analyse du niveau actuel des menaces posées par des propos et des mouvements jusqu'ici dissidents ou marginaux, mais qui bénéficient de soutiens politiques et médiatiques de plus en plus importants, sur la place du droit, de la justice et de la société civile dans nos démocraties ?

Mme Lafourcade. Merci pour votre invitation. Je tiens à exprimer le plaisir que j'ai eu à entendre ce que j'ai entendu, que ce soit de la part de Mme Delphine O, des délégations aux Droits des femmes, donc de parlementaires si investis et engagés. Et merci beaucoup, Agathe Hamel : ce fut formidable de travailler avec vous.

Sur le plan des menaces, ce qui est un peu compliqué, c'est que nous avons une société de plus en plus ouverte et fraternelle, une société où la conversation entre hommes et femmes gagne en qualité et en respect réciproque. C'est vraiment une révolution silencieuse qui se fait sur un temps assez court, et qui est très enthousiasmante. Nous observons également un respect croissant pour les personnes différentes et un sentiment de fraternité très fort. La CNCDH montre à quel point la France a rarement été aussi tolérante dans son histoire ; cela se voit aussi à travers les mariages mixtes. C'est un constat sur nous en tant que société.

Pourtant, une toute petite minorité très active et structurée, comme l'a très bien rappelé le Député Gouffier-Valente, parvient, de manière insidieuse, à exploiter progressivement toutes nos vulnérabilités, en utilisant les cinq pôles que vous avez rappelés, Monsieur le Député. Ils ne créent pas de vulnérabilités, ils utilisent celles qui existent, notamment dans les rapports entre société civile et pouvoirs publics.

Dans ce contexte, se dessine un projet politique assez clair, pas vraiment *secretum* mais plutôt *apturum*, défendu par des penseurs qui ne s'en cachent nullement : un projet politique de prédation, qui cherche à faire ce que l'on appelle la « *state capture* » dans la littérature de la Banque mondiale, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une petite minorité cherchant à prendre le pouvoir de l'appareil de l'État pour servir des intérêts privés et financiers. Ce n'est pas du tout complotiste de le dire ; il s'agit simplement de comprendre ce qui se cache derrière des projets comme *Heritage Foundation* ou d'autres.

La méthode est ensuite claire : fragmenter la société. On exclut donc les femmes émancipées, les personnes LGBT, les migrants, les Français issus de l'immigration, et aussi les défenseurs du climat, puisqu'ils s'opposent à la prédation. Cela instaure un « eux contre nous » qui sera ensuite instrumentalisé.

C'est là qu'il faut revenir aux travaux de Mme Hannah Arendt, qui montrent que, pour installer un tel pouvoir, il faut casser la vérité. Trois sanctuaires sont alors ciblés : la justice, qui diffuse la vérité judiciaire ; l'université et le monde académique, qui produisent la recherche (vous l'avez très bien montré dans votre résolution) ; et les médias indépendants, qui documentent les faits. S'ajoute bien sûr la société civile en tant que lieu de débat. Face à cette minorité agissante, on observe l'usage détourné du langage des droits de l'Homme et de nos concepts pour servir cet agenda.

Tout ce qu'ont exposé Mme Delphine O et M. Guillaume Gouffier-Valente montre à quel point cette analyse prend sens lorsqu'on adopte cette perspective.

Pourquoi la France serait-elle particulièrement visée ? La France a un statut international très particulier. C'est le seul membre de l'Union européenne à occuper un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, le seul membre doté de l'arme nucléaire, le seul membre qui parle aussi bien au Sud global, et le seul membre où l'extrême droite est aussi élevée et proche du pouvoir. Lorsque l'on cherche à affaiblir ou démanteler l'Union européenne — ce qui est clairement indiqué dans la stratégie de sécurité nationale des États-Unis de décembre 2025 —, la meilleure cible, c'est d'abord la France. Et la France présente également des vulnérabilités très spécifiques.

Je vous dis cela parce que j'ai pris conscience de cette situation lors d'une rencontre avec deux Américains dans mon bureau. La première chose qu'ils ont abordée, c'est la question des droits sexuels et reproductifs, notamment les droits des chrétiens à entraver les avortements. Cela fait écho à l'investigation de Samuel Samson aux États-Unis sur l'interpellation d'une personne priant dans la zone de sécurité autour d'une clinique d'avortement.

Donc, dissocier la question du genre de celle de l'État de droit, c'est faire une lecture à courte vue de la situation. Lorsqu'on observe le projet politique et la manière dont il se diffuse — cela a très bien été rappelé par les précédents intervenants —, on comprend à quel point la France est une cible de choix pour l'installation d'un nouvel ordre.

M. Gatet. Merci. Dans votre ouvrage *La Justice en procès*, vous soulignez que le rôle du juge a profondément évolué en raison d'une série de mutations dans notre droit, dont deux sont particulièrement marquantes. La première, que vous qualifiez de substantielle, concerne l'enrichissement des normes supralégislatives et constitutionnelles en matière de droit des femmes : depuis la CEDAW de 1979 — que nous avons évoquée tout à l'heure — jusqu'à la constitutionnalisation de l'IVG en mars 2024.

La seconde mutation est processuelle : il est désormais plus facile pour les citoyens et la société civile de saisir les juges, que ce soit pour contester des textes, des décisions gouvernementales ou des actes du Parlement.

Face à la crise actuelle et à la montée de libéralisme, comment jugez-vous aujourd'hui la robustesse de ces cadres démocratiques ?

Mme Lafourcade. Je la juge avec beaucoup d'inquiétude, puisque je m'appuie sur ce rapport de 2022 qui a été diffusé par un groupe du Parlement européen, qui est une sorte de *stress test*, comme on le fait pour la solidité des banques, pour voir la résilience du système juridique français face à un potentiel choc autoritaire. C'est un rapport écrit essentiellement par des professeurs en droit public de très haut niveau. Ce rapport dit qu'il faudrait 18 mois pour détruire nos fonctionnalités démocratiques, déjà bien abîmées.

La méthode est donc insidieuse, il n'y a pas besoin de révolution pour porter atteinte à tout cela. Et on voit que la justice — vous l'avez rappelé — les questions des autorités administratives indépendantes, qui sont aussi menacées, notamment dans leurs financements, les médias — Agathe Hamel l'a évoqué —, les restrictions à l'espace

civique (syndicats et société civile qui sont en difficulté), les universités, que tous ces domaines sont impactés progressivement, et cela prospère sur nos failles, sur la vulnérabilité de la France, qui a cette spécificité dans le Baromètre de la confiance du CEVIPOF, paru en février, d'être par rapport au Royaume-Uni, à l'Allemagne et à l'Italie, un pays où il y a une défiance tellement énorme vis-à-vis des institutions et du personnel politique que beaucoup pensent qu'il sera difficile de restaurer un lien.

Il y a donc deux niveaux qui interagissent avec beaucoup de difficulté : la société et le niveau politique. Vous savez que, dans toute ingérence, le but est d'abord de semer le doute et de fragmenter les institutions. Nous sommes donc extrêmement fragiles. Comme on l'a vu en Pologne, il est très rapide de détruire un État de droit, mais beaucoup plus difficile de le reconstruire. Cela prend des décennies.

En France, nous avons une histoire longue, qui a été extrêmement chargée, et le citoyen sait bien que tout cela vient de très loin, de 1789, mais aussi de la Troisième République, mais aussi des droits sociaux de 1946, mais aussi de la Charte de l'environnement de 2005, qui est le dernier texte annexé.

Je voudrais à ce stade rebondir sur ce qu'a dit Agathe Hamel en introduction : aujourd'hui, l'attaque contre l'État de droit est devenue politique. Mais, pendant longtemps, c'était un totem absolu. C'était le consensus transpartisan le plus parfait : personne ne remettait cela en cause. Donc, maintenant, nos institutions peuvent être vues comme devenant politiques, voire politisées, dès lors qu'elles travaillent sur la question de la préservation de la Constitution, des principes républicains de l'État de droit. Or là, il ne faut pas s'y tromper. Que s'est-il passé ? Vous savez sûrement que les populistes autoritaires nationalistes cherchent à utiliser le langage des droits de l'Homme pour les retourner contre les concepts. Ils ont donc utilisé l'État de droit. On a entendu qu'une décision de justice avait violé « toutes les règles de l'État de droit », et, d'ailleurs, l'ancien Président de la République disait : « mon combat, c'est l'État de droit », Président qui a été récemment condamné en première instance et qui est actuellement rejugé.

Tout cela pour dire que ce n'est pas nous qui devenons politiques dès lors que nous voulons préserver les principes de la République ; c'est ceux-là qui ont fait de l'État de droit une ligne de partage, puisque les discours étaient marginaux, dissidents, et maintenant, quand ils sont portés par des ministres de la République, par d'anciens Présidents, ils deviennent beaucoup plus *mainstream*. Le fait de défendre nos valeurs multiséculaires et les principes de la République, ce n'est pas être partisan. C'est être politique au sens noble du terme, c'est-à-dire avec une profondeur historique et avec une compréhension juridique. C'est de cela qu'il est question. Le fait que les autres fassent de l'État de droit une ligne de partage nous met mal à l'aise parce que nous avons l'impression d'entrer dans des dynamiques partisans, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut le comprendre. Il faut être très clair : défendre la Constitution, ce n'est pas être un idéologue, c'est juste être un républicain.

(*Applaudissements.*)

Mme Hamel. Je me permets de rebondir : quel est, selon vous, le rôle de la société civile sur ce sujet et sur cette défense des principes démocratiques ?

Mme Lafourcade. Je pense que vous, en tant que société civile organisée, et nous, à la CNCDH, composée pour moitié de représentants de la société civile, le fait de prendre des résolutions — comme celle que vous allez examiner et certainement voter aujourd’hui, ou comme nous le faisons avec notre déclaration sur l’État de droit — sont des moments de vigie très importants. Ils permettent de rappeler l’évidence et de souligner que rien n’est jamais acquis. Dans ces moments-là, notre rôle de vigie est vraiment essentiel.

La société civile, elle, dispose de nombreux moyens, malgré toutes les entraves.

Ce qui me touche particulièrement en tant que magistrate est ce que j’appelle le « contentieux des communs ». Vous savez que l’Union européenne cherche à nous protéger contre les « procédures bâillons », avec tout un cadre juridique destiné à empêcher le détournement de l’arme du droit. Il me semble que l’on peut tout à fait envisager de créer, en miroir, un droit qui favorise les contentieux stratégiques : ceux qui visent à protéger les droits des femmes, les droits du planning familial, les droits sexuels et reproductifs, et la fraternité.

Comme l’a dit Antoine Gatet tout à l’heure, nous assistons aujourd’hui à de véritables révolutions procédurales. On saisit de plus en plus la Cour européenne des droits de l’Homme, mais aussi la question citoyenne — l’autre nom donné à la question prioritaire de constitutionnalité. Aujourd’hui, 80 % de l’activité du Conseil constitutionnel concerne la question citoyenne. Des associations, des syndicats et même des citoyens ordinaires qui ne font pas partie de structures organisées, demandent que, lors d’un litige devant le juge administratif ou judiciaire, on reconnaisse de nouveaux droits fondamentaux. C’est assez merveilleux, et il y a un grand mouvement de la société civile autour de cela.

On peut donc imaginer que ces « contentieux des communs » soient priorisés, avec un intérêt à agir élargi, des filières d’examen rapide, une charge de la preuve aménagée, et une communication des magistrats autour de ces contentieux pour que ces affaires résonnent dans le débat public.

La société civile apporte également une production d’expertises. On le sait, de grandes ONG françaises ont été couronnées du prix Nobel de la Paix pour des actions extrêmement importantes. Son expertise juridique, technique et scientifique éclairée est très importante et sert de plaidoyer qui contribue toujours à la décision publique.

La société civile a aussi la capacité de mobiliser les instances internationales et européennes. Delphine O le sait bien : les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur l’égalité entre femmes et hommes dans la loi et la pratique, ou encore les mécanismes, comme le CDEF ou le CEDAW avec les communications individuelles, permettent de « cornériser » le Gouvernement pour obtenir des avancées concrètes.

Nous avons également beaucoup œuvré pour soutenir l’initiative de Madame Garin et de Madame Riotton sur le travail relatif au consentement dans le viol, un exemple concret de ce que peut produire ce travail transpartisan.

Il y a aussi la formation à l’esprit critique. Le droit est compliqué, volontairement ; il faut vulgariser l’État de droit et les procédures. Les associations d’aide aux victimes, ces mouvements-là, favorisent l’esprit critique et l’acculturation, de même que la saisie de nos droits, sans avoir à passer par des experts.

Enfin, je voudrais reprendre le propos de Rosanvallon sur l'œil du citoyen : la société civile, c'est aussi l'œil du citoyen. Nos instances démocratiques ne peuvent donc fonctionner que si elles sont sous ce regard en sachant qu'elles sont sous cette surveillance. C'est aussi une manière de cesser l'indifférence. Si l'on continue à avoir cette fragmentation, le risque est que les gens ne se mobilisent pas quand on va attaquer des personnes issues de l'immigration, de nouveaux maires de couleur noire, des personnes LGBT. Ce sont des enjeux pour faire revivre le lien de fraternité.

Il est clair que, dans la société civile, ces constats sont aujourd'hui partagés. La société civile dit clairement que « le déclin du courage, c'est fini », que « les consciences endormies, c'est fini ». Il existe un véritable vrai élan, et je trouve absolument enthousiasmant le fait que le CESE s'en fasse l'écho aujourd'hui.

(Applaudissements.)

Mme Hamel. Merci beaucoup pour votre présence et votre pertinence, pour vos écrits aussi, qui participent à vulgariser et à permettre aux citoyens et aux citoyennes de créer un attachement et un désir par rapport à nos démocraties, à l'État de droit. Merci aussi pour ces déclarations courageuses de la Commission nationale des droits de l'Homme, qui appuient aussi nos travaux et sur lesquelles nous nous basons.

Avant de conclure, nous allons avoir un temps d'échange animé par le Président.

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

TEMPS D'ÉCHANGE ANIMÉ PAR LE PRÉSIDENT THIERRY BEAUDET ENTRE L'HÉMICYCLE ET LA TABLE RONDE

M. le Président. En effet, nous disposons de quelques minutes pour un temps d'échange si vous avez des questions à poser aux personnes qui nous ont fait l'amitié de leur présence ce matin.

M. Boucherand (Groupe Environnement et Nature). Bonjour, et merci beaucoup pour cette matinée très intéressante, même si elle fait un peu froid dans le dos sur l'état de sujets que l'on pensait pourtant acquis pour notre siècle.

Nous avons beaucoup parlé de la défense de l'État de droit, un sujet auquel nous sommes extrêmement attachés ici. Pourtant, j'ai été choqué ces dernières semaines d'entendre des micros-trottoirs où les journalistes demandaient aux personnes pourquoi elles n'allaient pas voter, et la réponse était souvent : « Ça ne sert à rien. »

Quand l'outil qu'est le vote — qui est peut-être le principal d'une démocratie — est rejeté de cette manière, comment imaginer redonner de l'intérêt à la question de l'État de droit et faire comprendre à tous qu'il s'agit d'un pilier fondamental à défendre ? Merci.

Un intervenant. Merci beaucoup pour cette matinée très intéressante.

Je souhaite réagir à l'intervention de Madame Lafourcade concernant la question des procédures bâillons, d'autant plus que je suis moi-même administrateur à la Maison des lanceurs d'alerte. Nous constatons une augmentation des dossiers liés aux violences sexistes et sexuelles et, malheureusement, les lanceuses et lanceurs d'alerte se retrouvent très souvent pris dans un étau particulièrement préoccupant face à ces procédures.

Il s'agit davantage d'une prise de parole que d'une question, mais je tiens à vous remercier une nouvelle fois d'avoir mis ce sujet en lumière. Comment pouvons-nous encore faire progresser la situation pour lutter contre ces procédures ? Vous avez évoqué certaines pistes dans votre intervention, mais comment aller plus loin ? Et comment, nous, au CESE, pouvons-nous contribuer concrètement, même si — comme cela a été souligné dans de nombreux avis —, la question des lanceuses et lanceurs d'alerte est déjà régulièrement traitée, ce qui est positif ? Merci beaucoup.

M. Ruchenstain (Groupe Entreprises). Bonjour, un grand merci pour la qualité de cette table ronde et pour son organisation. Je suis heureux que cette mandature se termine sur une telle tonalité progressiste et de résistance face à des mouvements que je qualifierai d'obscurantistes.

J'ai deux sujets qui n'ont pas de lien direct. Le premier concerne l'éducation à la vie affective. En tant que père de deux petites filles en primaire, j'ai pu observer — et je peux en témoigner au titre de notre société civile — qu'au moment où la directrice de

l'école a réuni les parents en début d'année pour présenter ce programme, certaines réactions ont été extrêmement fortes de la part de certains parents. La directrice a très bien répondu en indiquant qu'elle appliquerait les programmes de l'Éducation nationale, mais je me suis senti obligé d'aller la voir après pour éviter une éventuelle autocensure. Car derrière un coup de boutoir comme celui-ci, on n'est pas dans le cadre d'une infraction au droit, mais dans celui d'un débat qui devrait normalement se tenir. Mais je me suis mis à la place de la directrice devant deux parents réagissant très fortement. Et lorsque j'ai diffusé le programme de l'Éducation nationale — qui ne dit absolument pas que l'on demande aux petits garçons de devenir des petites filles, contrairement à certains discours mensongers —, il s'agit simplement d'enseigner des notions de consentement de base : « je t'emprunte un objet, je te demande la permission, et si je touche ton corps, c'est sous réserve d'un accord préalable. »

Je voudrais donc vous entendre sur l'effectivité de la déclinaison. Et, de la même manière que d'autres courants obscurantistes religieux — notamment islamistes, comme vous l'avez mentionné — sont désormais, je l'espère, bien refoulés par le droit pour protéger le personnel de l'Éducation nationale, que fait-on face à ces coups de boutoir ?

Mon deuxième point porte sur la question de l'aménagement des procédures. J'ai reçu à titre personnel la protection du Défenseur des Droits et j'ai pu observer qu'il y avait un problème d'absorption par la magistrature des procédures accélérées en matière de protection des droits fondamentaux. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mme Thoury (Groupe Associations). Bonjour et merci pour cette séance plénière et tout ce travail courageux, même si je m'inquiète de le qualifier ainsi. Merci pour ce travail et merci pour vos propos, Madame Lafourcade.

Je suis membre du groupe des Associations et je préside le Mouvement associatif ; ma remarque porte sur les libertés associatives, car on observe des attaques de plus en plus fortes à l'égard des libertés associatives depuis quelques années, notamment depuis la loi visant à conforter les principes de la République et l'introduction du contrat d'engagement républicain, qui a été unanimement dénoncé par cette assemblée.

Je voulais le redire, car c'est préoccupant. Or, on entend nos interlocuteurs politiques régulièrement nous expliquer que nous ne pouvons pas être soutenus si nous allons contre eux à certains moments. Il y a donc une limite et un glissement qui nous alertent, que je voulais partager à cette assemblée.

Ensuite, Madame Lafourcade, vous pointez finalement des paradoxes, des contradictions, des vulnérabilités aussi, puisqu'un certain nombre d'actions très positives ont lieu, des gens s'engagent et se mobilisent et, en même temps, des mouvements très organisés vont aller contre cela. Nous sommes la société civile organisée, nous avons aussi nos vulnérabilités, nos paradoxes et nos fragilités. Et je reprends la question d'Agathe Hamel pour la prolonger un peu : dans une démocratie qui va bien, quel est le rôle des corps intermédiaires ? Et comment faire en sorte de ne pas tomber, nous aussi, dans ces fragilités en tant que société civile organisée, alors que je crois que l'on a besoin de nous, en particulier en ce moment ? Merci.

M. le Président. Je vous laisse répondre.

Mme Hamel. Sur la question du vote, il s'agit plutôt d'une analyse subjective, dans la mesure où ce sujet n'est pas directement abordé dans cette résolution. Nous avons néanmoins déjà rendu des avis sur les enjeux du vote, notamment pour comprendre pourquoi les jeunes se déplacent moins pour aller voter. Il me semble que la question dépasse largement le simple fait de déposer un bulletin dans une urne.

Nous avons organisé des séances plénières, notamment avec le CEVIPOF, qui ont mis en évidence un enjeu central de confiance envers les représentants des partis politiques. Il existe aussi un sentiment de déconnexion, voire de distance, qui peut être ressenti par une partie des citoyens. Les raisons de l'abstention sont donc multiples.

Je ne sais pas si c'est précisément à cet aspect que vous faisiez référence, mais je souhaitais en tout cas partager cette analyse, même si elle ne figure pas explicitement dans la résolution. Il est évident que la fracture pouvant exister entre les citoyens et leurs représentants constitue un risque réel pour notre attachement à la démocratie.

M. Gatet. En ce qui concerne l'EVARS, cela s'inscrit dans la résolution, notamment lorsque nous abordons les ressorts de ces mouvements : la désinformation, l'utilisation et le détournement de certains termes. Tous ces éléments ont été détaillés.

Je rappelle aussi que, dans le cadre du bilan de début de mandat de la DDFE, nous avons également rappelé qu'au moment de notre avis sur l'EVARS, le CESE avait été la cible de mouvements anti-genre et anti-droits. En particulier, lors de la mise en place de la plateforme de consultation en ligne destinée aux enfants, des adultes et certaines associations se sont organisés pour y répondre massivement, dans le but d'en perturber le fonctionnement et d'empêcher son utilisation par nous, conforme à son objectif initial. Le CESE a même fait l'objet d'une action en justice pour une question de formulation...

Mme Hamel. ...Un recours devant le Conseil d'État qu'ils ont perdu.

Sur l'EVARS, il est important de rappeler que les droits des enfants doivent être défendus par toutes et tous. Il s'agit d'un droit fondamental dont ils et elles sont titulaires, mais qui, dans les faits, n'est encore que partiellement respecté.

Ce que nous avons également mis en évidence dans cette résolution, c'est que, si certaines séances d'EVARS ne sont pas mises en œuvre, notamment en raison de pressions, mais il existe aussi tout un ensemble de propositions alternatives portées par ces mouvements. Celles-ci prennent la forme de séances d'EVARS qui ne respectent pas le cadre défini par le Conseil supérieur des programmes. Ces pratiques sont dangereuses, car difficiles à identifier : lorsque certains intervenants en milieu scolaire n'abordent pas les enjeux de consentement ou les questions liées aux personnes LGBT, on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'EVARS au sens de nos principes et des différents textes du Gouvernement, et construits avec les organisations de la société civile.

Il est essentiel de bien comprendre, car les stratégies ne se limitent pas à la contestation ou à la pression : elles consistent aussi à proposer des dispositifs alternatifs qui ne respectent pas les droits des enfants.

Peut-être pourrions-nous donner la parole à Mme Riotton sur l'EVARS afin qu'elle puisse apporter des éléments sur l'application de cette loi.

Mme Riotton. Je souhaite simplement rappeler le parcours de l'EVARS. En 2023, nous étions à 22 ans de la loi de 2001, avec une efficacité de seulement 15 %, et avec en parallèle des associations intervenantes, dont le Planning familial, dont Mme Lafourcade a rappelé l'importance.

Un travail a été engagé à l'époque par M. Pap Ndiaye, alors ministre de l'Éducation nationale, afin d'assurer un déploiement homogène. En effet, ce qui était notamment visé, c'étaient les interventions associatives, d'où le fait de passer par le Conseil supérieur des programmes pour permettre cette effectivité.

Nous avons donc un Conseil supérieur des programmes, un programme effectif, et la difficulté réside dans le fait que l'ensemble du corps enseignant ne dispose pas encore des moyens nécessaires pour assurer, en complémentarité avec les associations, la mise en œuvre de ce programme. Ce que nous continuons de porter, notamment dans le cadre des discussions budgétaires de l'automne, c'est la nécessité d'allouer des heures dédiées aux enseignants, à la fois pour la formation et pour l'enseignement lui-même, car, à ce jour, ces heures ne sont pas spécifiquement fléchées.

Pour répondre à la question : il faut à la fois garantir une homogénéité *via* le Conseil supérieur des programmes et assurer une continuité pour rendre effectif le déploiement.

Vous avez raison de souligner le rôle et le courage des directeurs et directrices sur ce sujet.

Enfin, je souhaite ajouter que les interventions des mouvements anti-droits et anti-choix se présentent souvent sous l'angle du service rendu aux enfants. Des organisations comme les syndicats de la famille ou les mouvements pro-vie avancent ainsi leurs positions en se revendiquant au service des enfants, ce qui est, en réalité, contre-productif.

M. Gouffier-Valente. Il est également important de garder à l'esprit que les cours d'EVARS — ou d'éducation complète à la sexualité, selon la terminologie internationale — figurent, avec le droit à l'avortement, parmi les dispositifs les plus fortement attaqués par les mouvements anti-droits et anti-genre au niveau international, et de la même manière dans tous les États.

Lors d'un déplacement aux Philippines en janvier 2025, j'ai notamment constaté l'existence d'une campagne visant ces cours d'éducation complète à la sexualité, avec des tracts quasiment similaires à ceux diffusés en France. Ces dispositifs sont ciblés parce qu'ils touchent à l'éducation, qui constitue un levier essentiel de transformation de nos sociétés vers davantage d'égalité et de justice.

C'est précisément pour cette raison que ces mouvements ciblent l'EVARS comme l'un de leurs combats majeurs, au même titre que leur opposition au droit à l'avortement.

Mme Hamel. Pierre-Olivier Ruchenstain, vous avez évoqué l'islam. Ce que nous cherchons à exprimer dans cette résolution, c'est que les offensives contre les droits des femmes se déploient sur tous les continents, et qu'elles concernent toutes les organisations religieuses, sans s'y limiter. On peut, en effet, ne pas être croyant et néanmoins porter des convictions sur la place que les femmes devraient occuper.

Il me semble important de rappeler deux éléments à ce sujet. D'abord, comme cela est indiqué dans le texte — et je le redis ici, car cela a pu susciter des malentendus au sein de cette assemblée —, il ne s'agit bien évidemment pas d'un texte dirigé contre les croyants. C'est un texte qui met en lumière le fait que certaines organisations religieuses exercent des pressions sur la démocratie.

Ensuite, notre analyse se concentre sur les contextes français et européen. Dans ce cadre, les échanges que nous avons eus avec nos partenaires, parlementaires et autres interlocuteurs montrent que les mouvements les plus structurés et financés relèvent majoritairement d'une obédience chrétienne. Cela ne signifie pas pour autant que d'autres formes de réseaux, notamment masculinistes, ne puisent pas leurs idéologies dans d'autres courants religieux.

S'agissant de la question des procédures bâillons, je vous laisse répondre.

Mme Lafourcade. Concernant les procédures bâillons, la CNCDH, ainsi que d'autres instances, ont formulé des propositions pour transposer la directive de manière la plus protectrice possible. Néanmoins, nous sommes encore loin du bout du chemin.

S'agissant des lanceurs d'alerte, le cadre juridique a certes évolué, notamment depuis 2016, mais il comporte encore de nombreuses failles. La question du remboursement des frais, qui n'intervient qu'à l'issue de la procédure, est particulièrement problématique, car elle fragilise fortement celles et ceux qui s'engagent dans ces démarches. Là encore, la CNCDH et d'autres institutions ont formulé des propositions pour renforcer la protection des lanceurs d'alerte. Nous sommes encore éloignés de ce que l'on pourrait attendre d'une République qui reconnaît qu'elle s'est construite aussi grâce à des personnes ayant su, à un moment donné, s'élever contre des pratiques contraires à l'intérêt général.

Sur la liberté associative, je rappelle que le contrat d'engagement républicain, initialement conçu pour lutter contre les formes les plus dangereuses d'islamisme dans notre société, est aujourd'hui détourné de son usage initial. Dans les faits, ce sont principalement des acteurs engagés dans la défense de l'environnement, des droits des migrants, du climat ou encore des droits des femmes qui se retrouvent visés. Il y a là un enjeu majeur qui appelle des évolutions législatives importantes.

À cela s'ajoute une question plus diffuse, mais tout aussi préoccupante : celle du chantage aux subventions. Le rapport de la CNCDH, évoqué par M. Antoine Gatet à propos des mouvements LGBT, met en évidence de nombreux exemples de chantage aux subventions. Il faut rappeler au Gouvernement que les subventions publiques ne sont pas la propriété d'un ministre, mais relèvent de l'argent du contribuable. C'est extrêmement important : leur attribution doit donc répondre à des exigences éthiques et contribuer à renforcer le lien avec la société.

Enfin, pour conclure en lien avec la question du vote, une étude de l'Institut Montaigne indiquait qu'en 1990, 90 % des personnes considéraient le vote comme un devoir, contre seulement 50 % aujourd'hui. Cela ne signifie pas nécessairement un recul du civisme ou de l'attachement à la citoyenneté, mais plutôt une évolution des formes d'engagement. C'est précisément dans cette transformation que résident des opportunités pour recréer du lien, à condition de s'en donner réellement les moyens.

Mme Hamel. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. le Président. Agathe Hamel, quelques mots de conclusion ?

Mme Hamel. Cette résolution — vous l'avez compris — veut être un point de départ. C'est un texte de 20 pages qui n'a d'autre ambition que de participer à une prise de conscience lucide et d'engager une action concertée et constructive de notre assemblée.

Ce n'est pas pour rien qu'elle a fait l'objet d'autant de débats, d'amendements, d'allers-retours et aussi de résistances idéologiques qui ne pourront pas éternellement se cacher derrière des discours d'apparence techniciste. Cela nous montre à quel point il est nécessaire d'étoffer notre colonne vertébrale.

J'ai été particulièrement heureuse de pouvoir travailler dans une délégation qui a su aborder les sujets sans les contourner. Je sais que ce n'était pas toujours facile. On a bougé, j'ai bougé moi-même. Et je remercie particulièrement les membres de cette délégation qui se sont investis dans la construction de ce texte.

Selon moi, recevoir 300 amendements, ce n'est pas un échec si ce sont des amendements qui tentent de proposer des choses, d'expliquer ce qui ne convient pas, qui veulent de trouver du commun. C'est bien le sens de notre travail.

Le CESE n'est pas une simple caisse d'enregistrement d'idées déjà préconçues : nous sommes une assemblée qui produit collectivement. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la construction de ce texte.

J'ai une pensée pour les collaboratrices et collaborateurs de groupe, qui, souvent dans l'ombre, participent à élaborer des compromis et à expliciter des positions, des sensibilités. Merci également à ma collaboratrice, Caroline Mabit, qui m'a particulièrement aidée sur ce texte.

Un grand merci aussi à l'équipe administrative de cette délégation : Lilou Jouanneau, Judith Hazan, Pauline Ferary-Berthelot. Et un remerciement tout particulier à Katherine Auberty, administratrice, qui tire aujourd'hui sa révérence après 33 ans au CESE, dont dix à la délégation aux Droits des femmes !

(Applaudissements.)

Merci aux parlementaires mobilisés sur ce sujet, celles et ceux présents aujourd'hui, même si je sais qu'ils sont encore plus nombreux à accomplir un travail précieux. Nous avons besoin de représentants et représentantes politiques engagés de manière transpartisane sur ces enjeux.

Merci aussi aux chercheurs, chercheuses et journalistes, qui subissent souvent critiques et pressions, et sans lesquels nous ne pourrions observer et analyser le monde correctement.

Merci enfin aux associations de terrain, dont certaines présentes aujourd'hui, qui alertent, mais construisent aussi constamment de nouveaux chemins d'émancipation pour les femmes et pour les personnes qui ne se conforment pas aux cadres imposés.

Chers collègues, ce texte ne vise pas à dire que nous partageons tous la même opinion, mais à dire que la société civile organisée sait quand il est nécessaire de s'exprimer d'une même voix. Je vous remercie.

(Applaudissements soutenus.)

M. le Président. Merci, Agathe Hamel. Je veux à nouveau remercier les personnes qui nous ont fait l'amitié d'être parmi nous ce matin : Mme O, Mme Riotton, Mme Vérien, Mme Lafourcade, M. Gouffier-Valente.

Je salue aussi la présence parmi nous de Mme la Sénatrice et de Mme la Présidente. Merci d'être parmi nous.

C'est maintenant le moment de l'appréciation des groupes sur ce projet de résolution, selon les règles que vous connaissez, mais que je n'ose plus vous rappeler tant vous vous en éloignez à certains moments ! Je fais donc appel à votre concision.

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

DISCUSSION GÉNÉRALE

« Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »

VOTE SUR LA RÉOLUTION

M. le Président. Merci aux groupes pour ces interventions et leur appréciation sur le projet de résolution.

C'est maintenant le moment de vous saisir de vos boîtiers pour vous prononcer.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Le vote est clos.

➤	Suffrages exprimés :	126
➤	Pour :	103
➤	Contre :	6
➤	Abstention :	17

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements.)

M. le Président. Félicitations à la délégation pour cette résolution et le travail accompli tout au long de cette mandature.

Nous reprendrons nos travaux à quatorze heures précises.

Notre séance est suspendue.

La séance est suspendue à douze heures cinq.

La séance est reprise à quatorze heures.

INTERVENTION DE M. THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DU CESE

M. le Président. Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Nous allons, cet après-midi, étudier le projet de résolution « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 ».

Mais, auparavant, nous avons l'honneur d'accueillir M. Seamus Boland, nouveau Président du Comité économique et social européen, que je remercie d'avoir réservé un de ses tout premiers déplacements au CESE français.

J'ai eu le plaisir d'assister à la session plénière de votre investiture, cher Président, de présence de plusieurs autres Présidents de CES nationaux, de la Commission européenne, du Parlement européen, de la présidence en exercice du Conseil, et j'ai été impressionné par votre discours en faveur d'une plus grande implication de l'Europe dans les politiques publiques de solidarité nationale.

Je veux vous dire qu'au cours de cette mandature, nous avons entretenu des relations particulièrement étroites avec le Comité économique et social européen, et j'ai eu le plaisir d'entretenir des relations de confiance avec vos deux prédécesseurs, Mme Christa Schweng et M. Oliver Röpké.

Ensemble, CES européen et CESE français, nous avons travaillé sur l'élargissement de l'Union européenne vers la zone balkanique, sur la revue à mi-parcours sur la politique européenne de cohésion ; nous avons travaillé dans la perspective des élections européennes 2024, sur le bouclier démocratique européen proposé par la Commission européenne.

Je redis ici fermement la position adoptée en novembre dernier dans le cadre de notre Erasmus des sociétés civiles : penser la défense de la démocratie sans mobiliser les forces des organisations de la société civile serait une erreur de la Commission européenne.

Nous continuerons de porter ce message, dont je sais qu'il est aussi partagé par la nouvelle délégation française au Comité.

Monsieur le Président Boland, nous nous réjouissons de votre présence et d'entendre votre propos. Je vous invite, Cher Président, à bien vouloir rejoindre le pupitre.

(Applaudissements.)

**INTERVENTION DE M. SEAMUS BOLAND,
PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN**

M. Boland. Merci beaucoup, cher Président, cher Thierry Beaudet, chers membres du CESE. C'est véritablement un très grand honneur d'être ici parmi vous aujourd'hui et de m'adresser à vous. Je souhaite également remercier Monsieur Beaudet pour son invitation. Je me souviens être déjà venu ici par le passé, lors de la présidence de Mme Christa Schweng, et d'avoir été impressionné par cet édifice remarquable.

Il est effectivement essentiel que nous apprenions les uns des autres. J'ai une affinité très forte avec votre maison, et j'ai également servi au sein du Conseil économique et social irlandais pendant plusieurs années. C'est pourquoi en novembre ou en décembre se tiendra une réunion importante de l'ensemble des Conseils économiques et sociaux à Dublin, dans le cadre de la présidence irlandaise.

On parle beaucoup de nouvelle ère, et pour ceux de mon âge, cela a un sens particulier. Pour les jeunes présents aujourd'hui, c'est une formidable opportunité, car vous allez contribuer à construire cette nouvelle ère européenne. Nous savons, bien sûr, que de nombreux défis nous attendent. Le contexte géopolitique a changé et, comme je l'ai entendu sur la radio australienne lors de leur émission matinale, une négociation qui durait depuis huit ans arrive enfin à sa conclusion avec la Commission européenne.

Ce sont là aussi des signes positifs que nous devons observer attentivement. Nous devons savoir comment survivre, non seulement en Europe et en tant que membres de l'Union européenne, mais aussi au sein de l'Europe élargie en pensant à ceux qui aspirent aux valeurs de l'Union européenne pour lesquelles nous combattons.

Comme je l'ai dit au déjeuner, la démocratie est peut-être née en Grèce, mais les valeurs européennes sont nées en Europe lors de la Révolution française. Et nous pouvons nous en réjouir collectivement.

J'ai également entendu aussi beaucoup parler de défense, d'économie stratégique, de concurrence et de compétitivité ; et nous savons qu'il reste encore du travail à accomplir. Il est essentiel d'avoir une vision claire de ce que nous voulons défendre. C'est pourquoi, tout au long de mon mandat, la société civile — dont cet édifice se fait largement l'écho — sera placée au cœur de l'Europe, tout comme elle est déjà au centre des échanges portés par la France et l'Italie au sein de l'Union européenne. La société civile y joue un rôle fondamental, aujourd'hui plus que jamais. Car sans elle, nous perdrons à la fois notre capacité à nous défendre et le sens même de cet engagement.

Au niveau européen et au niveau national, je crois que les CESE vont jouer un rôle considérable dans ces domaines. Au Comité économique et social européen, nous invitons les différents Conseils économiques et sociaux à travailler, et comme je l'ai souligné, les Conseils économiques et sociaux nationaux doivent faire partie de ces discussions, de l'ensemble des discussions.

Cela ne fait que cinq mois que je suis à la tête du CES. On dirait que c'est plus.

Je cite Jean Monnet : « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes. ».

Ces propos me font également penser à John Hume, figure irlandaise, ancien membre du Parlement européen et l'un des artisans du processus de paix en Irlande.

Ces références s'inscrivent dans une même idée : celle de promouvoir une approche centrée sur les peuples, qui fait écho, ici en France, à l'héritage de la Révolution française.

S'agissant des Conseils économiques et sociaux, ils jouent un rôle de catalyseurs dans l'émancipation des sociétés civiles. Pour ma part, j'ai toujours évolué au sein de la société civile, convaincu que c'est à ce niveau que les transformations concrètes peuvent émerger. Plus encore, vous portez des voix, celles de citoyens qui, trop souvent, restent en marge des processus démocratiques et peinent à se faire entendre.

La vision que je porte pour cette présidence est très proche de la vôtre : il s'agit de bâtir ensemble différents piliers et de créer une véritable opportunité en matière de sécurité, de résilience, mais aussi de résultats concrets.

Ces trois piliers reposent sur une union des opportunités, une union des sécurités et une union des résiliences. Car nul ne peut pleinement prendre part à la société lorsqu'il est pauvre ou en situation de précarité : on en est, de fait, exclu. De la même manière, il est impossible de participer pleinement à une société qui restreint continuellement l'espace civique et remet en cause le droit même d'exister en tant qu'organisation.

C'est ce que nous observons à travers certaines tentatives, y compris au sein du Parlement européen, de fragiliser ces fondements et d'imposer des contraintes accrues, notamment en matière de financement. Dès lors, pourquoi ne pas appliquer ces exigences à des structures plus puissantes, comme les grandes organisations politiques ? C'est avant tout une question d'égalité.

Même au sein d'une petite organisation, je dois être reconnu et tenu responsable — ni plus, ni moins que les autres. Ce principe est essentiel. C'est ainsi que nous garantissons que la voix des plus vulnérables et des plus défavorisés ne soit ni étouffée ni ignorée.

La première union que j'évoque est donc celle des opportunités.

À mes yeux, la pauvreté n'est pas une notion abstraite : je sais ce qu'elle signifie, parce que j'en viens. L'objectif ultime, comme l'exprimait Oscar Wilde, est de refonder la société sur des bases telles que la pauvreté devienne impossible. Imaginez cela. Et c'est à nous qu'il revient de le rendre possible.

Je parle, par exemple, de tout ce qui est lié au logement. J'en ai parlé avec le Président Costa que j'admire beaucoup. Quelle est l'aspiration des jeunes lorsqu'ils entendent les hommes et les femmes politiques ? Que souhaitent-ils ? Ils ne se tournent pas vers des idéologies extrémistes pour des questions uniquement raciales ou autres. C'est par la frustration.

La semaine dernière, plus de 400 jeunes âgés de 17 à 30 ans, venus de toute l'Europe, se sont réunis pour faire entendre leur voix et voter sur les priorités européennes — du moins celles qu'ils jugent essentielles pour leur génération. Ce qui a été le plus surprenant, c'est qu'ils n'ont pas tant évoqué cette "nouvelle Europe" dont nous parlons sans cesse, mais qu'ils se sont surtout exprimés et ont voté sur la question du logement. Beaucoup se sont alors demandé s'ils étaient réellement conscients des guerres en

cours. Bien sûr qu'ils le sont : ils ont même évoqué la possibilité que, si la situation actuelle perdure, eux aussi pourraient un jour se retrouver face à des chars. Ils s'inquiètent donc profondément des conflits et du non-respect des règles internationales.

Mais prenez la mesure de ce que cela signifie : malgré ces inquiétudes, leur priorité reste le logement. Je pense qu'il faut les écouter. Le logement pose la question de ce que l'on apporte concrètement. Et il manque, à mon sens, un mot dans la plupart des discours : celui de résultats porteurs de sens. Car c'est précisément ce à quoi aspire cette génération, celle qui prendra bientôt les responsabilités.

Cet événement qui rassemblait les jeunes s'est tenu au sein du Comité économique et social européen. J'espère que vous aurez l'opportunité de regarder cet événement sur Internet au cours des semaines à venir.

Nous avons également eu des échanges particulièrement enrichissants avec les représentants français du Conseil économique et social. Je comprends un peu le français — sans vraiment le lire —, ce qui m'a permis de saisir leurs propos, très révélateurs. Ils ont abordé des sujets tels que l'espace civique et ont comparé cette institution avec le Comité économique et social européen. Nous avons tendance à nous plaindre à notre niveau, bien sûr, et eux exprimaient finalement les mêmes préoccupations que le CESE ici. Là encore, ces discussions ont été très éclairantes sur la manière dont nous construisons cette nouvelle Europe.

Le deuxième axe sur lequel je me suis engagé à concentrer mes priorités concerne l'augmentation des opportunités pour les jeunes. Leur participation est donc essentielle. Lors de la plénière de la semaine dernière, nous avons notamment discuté de leur santé émotionnelle, un enjeu qui s'est également imposé. Cela résulte à la fois des effets de la pandémie de Covid et de l'impact des plateformes sociales, des réseaux sociaux. Les jeunes d'aujourd'hui doivent apprendre à gérer les réseaux sociaux par eux-mêmes, car, malheureusement, leurs aînés ne savent pas toujours comment les accompagner — et parfois, nous en savons même moins qu'eux. J'ai un petit-fils de quatre ans, et je suis convaincu qu'il pourrait déjà m'apprendre quelques astuces dans ce domaine. Les jeunes évoluent souvent seuls dans cet environnement et ont véritablement besoin de notre soutien.

De manière regrettable, au sein de l'Union européenne, plus de 84 millions de personnes souffrent de troubles liés à la santé émotionnelle. Le suicide constitue malheureusement la première cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans.

À titre personnel, la semaine dernière, deux jeunes que je connaissais très bien ont commis cet acte en Irlande. Je les avais rencontrés lors de mes déplacements en Belgique également. Et le 9 mai, nous avons participé à une cérémonie, quittant l'obscurité pour aller vers la lumière, afin d'honorer celles et ceux qui ne voyaient plus d'autre issue. Ce moment était très émouvant.

Une fois encore, après avoir écouté les jeunes la semaine dernière, je suis convaincu que nous devons prendre ces questions bien plus au sérieux. Il est essentiel de les démystifier et de mettre fin à la stigmatisation qui entoure la santé mentale. Cela peut toucher chacun, partout. Il est également nécessaire d'intensifier la recherche dans ce domaine, mais aussi de renforcer le rôle des communautés et des universités à travers

des investissements accrus.

Dans ce combat, comme dans tant d'autres, nous devons, une fois encore, placer l'égalité au cœur de nos priorités.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de passer rapidement à mon deuxième pilier, qui repose sur la question de la sécurité. Comme je vous l'ai dit, ce pilier se concentre sur les besoins pour le Comité économique et social européen et l'Union européenne, d'investir dans des stratégies proactives pour gérer les crises de la meilleure façon.

Au sein de notre entité, nous essayons de travailler sur une meilleure préparation — j'en ai parlé lors du déjeuner. La préparation n'est pas une simple question de communautés, de villes, de villages qui se prépareraient au désastre. C'est bien plus que cela : c'est une implication dans la planification, dans la façon dont nous allons gérer la chaîne d'approvisionnement des aliments. Comment peut-on faire venir des gens dans les hôpitaux si l'on en a besoin ? Et pas uniquement en temps de guerre, d'ailleurs, mais également lors d'événements climatiques extrêmes, comme on en fait l'expérience de temps en temps.

Ainsi, la préparation des citoyens — qui conduit naturellement à des réflexions et des débats sur la défense — est une question essentielle. J'espère que vous vous la posez ici, car à Bruxelles, en tout cas, nous nous la posons. Savons-nous réellement ce que nous défendons exactement ? Car si cela n'est pas clair, chaque pays pourra consacrer jusqu'à 6 % de son PIB à la défense, investir dans des missiles, des tanks ou autres, mais les citoyens, dans vos villes et vos villages, comprendront-ils ce que l'Europe cherche à défendre ? C'est une question fondamentale, qui devrait être débattue dans chaque ville, dans chaque village de France, comme dans l'ensemble de l'Europe.

L'autre pilier sur lequel je souhaite fonder mon mandat est celui de la résilience. Cela renvoie à des dimensions trop peu abordées aujourd'hui, comme les Objectifs de développement durable des Nations unies, pourtant importants. Mais cela inclut aussi la compétitivité, la croissance économique — que j'ai évoquée lors du déjeuner —, ainsi que la justice sociale et le développement durable.

Au cours des dernières années, j'ai visité certains endroits où il y a eu des épisodes de sécheresse très importants dans certaines régions ; cela génère de vrais défis pour de petites îles, par exemple, qui sont confrontées à ce type de défis, en particulier en Europe du Sud.

Nous rencontrons également des difficultés en termes d'agroalimentaire durable, la sécurité alimentaire, les communautés rurales et, comme je le disais également précédemment, la résilience en termes d'eau.

En matière de résilience, je voudrais également insister sur l'importance d'une coopération étroite. Je l'ai déjà évoqué, notamment parce que je suis très impressionné par le Président Costa, et par la volonté de maintenir ces sujets au cœur de nos priorités, en tête de nos agendas. Il est essentiel de prendre conscience de leur interdépendance. Le changement climatique n'a pas disparu — il reste une réalité — et, en matière de compétitivité, plusieurs rapports établissent un lien direct avec l'égalité entre les femmes et les hommes.

Selon l'Institut pour l'égalité de genre, des progrès dans ce domaine pourraient entraîner une augmentation du PIB par habitant de 9,6 %, soit environ 3 150 milliards. Cela montre que l'égalité peut contribuer à la croissance économique, tout comme une gestion efficace du changement climatique. Ces enjeux ne sont donc pas incompatibles. Les défis auxquels vous, moi, sommes confrontés sont entre nos mains. C'est à nous de trouver des solutions ; nous pouvons donc encore faire mieux.

J'en arrive à la conclusion de mon intervention. Je tiens d'abord à souligner que les Conseils économiques et sociaux sont très appréciés dans le cadre de la coopération existante entre nos deux entités. Il en va de même de votre implication et votre engagement dans nos activités conjointes. Nous partageons, de part et d'autre, des convictions communes fortes sur le rôle de la société civile européenne, sur l'importance de la démocratie participative, ainsi que sur la nécessité de faire en sorte que les politiques publiques répondent réellement aux besoins des citoyens. Ces réunions sont une opportunité formidable d'approfondir notre coopération institutionnelle.

J'aimerais adresser mes remerciements au Président, aux collègues que j'ai rencontrés lors du déjeuner, et à vous pour votre présence aujourd'hui et avoir écouté ma présentation.

Surtout, n'oubliez pas : la démocratie se mesure sur la base de la force de la société civile et à sa liberté d'exister.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci beaucoup, cher Président.

Mme Dominique Joseph, M. Pascal Mayol et Mme Anne-Marie Couderc ont prévu de vous poser trois questions.

Mme Joseph. Monsieur le Président, c'est en ma qualité de Présidente du groupe Santé et Citoyenneté que je vous pose cette question, mais aussi parce que je suis corapporteuse avec Martin Bobel d'un avis du CESE qui s'intitule « Financement des associations : une urgence démocratique ».

Monsieur le Président, vous avez fait de la protection de l'espace civique et de la lutte contre l'exclusion des priorités fortes de votre mandat. Le CES européen a soutenu le projet de directive pour la création d'un statut d'association transfrontalière européenne, en considérant qu'il s'agissait d'une avancée importante pour la vitalité démocratique, les libertés et la capacité d'agir de la société civile en Europe.

Dans ce contexte, alors même que la Commission envisage son retrait et que certains États — dont la France, aux côtés d'autres comme la Hongrie — œuvrent en sa défaveur dans un climat de méfiance, et parfois de défiance vis-à-vis de la société civile, comment le CES européen peut-il peser davantage pour faire progresser un cadre européen qui protège réellement les libertés associatives, la confiance démocratique et l'initiative citoyenne ? Merci.

M. Boland. Je vous remercie.

Effectivement, c'est la raison pour laquelle j'ai exprimé très clairement le fait que, pendant mon mandat, la société civile serait au cœur de l'Europe, ainsi que les libertés.

La société civile doit être la priorité des priorités. C'est pour cette raison que le Commissaire européen a lancé une plateforme de la société civile et également la stratégie du bouclier européen. C'est très clair dans notre programme et dans celui de l'Union européenne ; il ne fait aucun doute que les pays, qui persécutent et nient les libertés et le financement de la société civile, n'ont pas le droit de s'appeler « démocratie ». Ils ne peuvent pas demander ce droit. Tout pays qui a cette brillante idée va se retrouver plongé dans l'anarchie.

(Applaudissements.)

M. Mayol. Monsieur le Président, merci pour l'organisation de cette rencontre et merci à vous, Monsieur le Président Boland, de votre présence.

Je suis Pascal Mayol, Président du groupe Environnement et Nature. On sait que le CES a beaucoup œuvré pour un *green deal* qui était initialement fort et à la hauteur des aspirations de la société civile et des parties prenantes.

Des gouvernances ont changé au sein des pays membres et est arrivé le paquet *Omnibus* qui a grandement affaibli ce *green deal* dans toutes ses dimensions (les combustibles fossiles, la politique agricole, les polluants éternels, le devoir de vigilance des entreprises, etc.)

À l'heure où les fondements mêmes de notre civilisation sont en train de se dérober sous nos pieds, ces reculs nous semblent particulièrement inquiétants, et vu du CESE, ils s'opposent aux aspirations de la société civile, ce qui est plutôt un mauvais signal.

Ma question est double.

Premièrement, pouvez-vous nous parler du regard du CES européen sur ces reculs ? Alors que vous avez dit que la résilience constitue l'une des priorités de votre institution.

Deuxièmement, est-ce qu'un renforcement de la coopération entre nos institutions permettrait, selon vous, d'atténuer ces atteintes aux politiques de transition qui ne peuvent plus souffrir de ces changements de cap mortifères ? Merci beaucoup.

M. Boland. Merci, Monsieur Mayol.

Je dirais ceci : le CES a été l'une des premières institutions à évoquer l'économie circulaire, un sujet étroitement lié aux enjeux environnementaux, puis le Pacte vert. C'est un avis qui a été élaboré, discuté, et qui devrait être intégré au paquet *Omnibus*. Finalement, ces positions ont été adoptées assez aisément au sein dans une chambre pourtant souvent marquée le plus souvent par des divergences.

Cependant, nous avons été très déçus par certains reculs et par le fait que certaines mesures soient tombées dans l'oubli. Celui qui m'a succédé à la présidence du groupe 3 est un environnementaliste de premier plan en Irlande ; il a d'ailleurs rédigé l'avis sur l'économie circulaire. Il est donc profondément engagé, tout comme les Présidents des autres groupes. Mais nous évoluons dans un cadre institutionnel, et nous avons besoin du soutien de tous les CESE européens, y compris du vôtre. C'est pourquoi nous vous demanderons cette assistance, si vous le permettez. Car j'ai le sentiment que la

construction de cette nouvelle Europe s'éloigne de certaines priorités essentielles, notamment environnementales et climatiques. Or, ces enjeux restent, malheureusement à l'ordre du jour.

Mme Couderc. Monsieur le Président, l'Europe traverse une rupture historique ; la fin du multilatéralisme, la montée des tensions commerciales, les conflits armés à nos frontières. Tout cela oblige l'Union à repenser en profondeur sa stratégie économique.

Nos entreprises évoluent dans un environnement où leurs concurrentes américaines bénéficient de l'*Inflation Reduction Act* (IRA), où les entreprises chinoises opèrent avec le soutien massif de leur État, et où les règles du jeu du commerce mondial sont de moins en moins symétriques.

Dans ce contexte, la compétitivité européenne n'est plus seulement une question économique. C'est une question de souveraineté. Elle suppose un cadre réglementaire allégé pour nos entreprises, une énergie accessible et stable, une diversification réelle de nos partenaires commerciaux et une protection efficace contre les distorsions de concurrence, notamment pour les entreprises qui n'ont ni les ressources ni les équipes juridiques pour absorber des chocs commerciaux asymétriques.

Face à ce nouveau rapport de force mondial, le CES européen est-il prêt à défendre une vision plus affirmée de la préférence européenne, c'est-à-dire l'idée que l'accès au marché européen — l'un des plus grands et des plus ouverts du monde — doit désormais être conditionné à une véritable réciprocité ? Et comment le Comité envisage-t-il son rôle pour que cette exigence de compétitivité soit pleinement intégrée dans chaque proposition législative ? Merci, Monsieur le Président.

M. Boland. Merci de votre question, Madame.

Le CES européen est composé de trois groupes, employeurs, syndicats et société civile. Alors, faites-moi confiance, les débats sont sauvages ! Les gens se battent. Sur cette toile de fond, j'ajouterai qu'au cours de discussions récentes, l'année dernière en particulier, j'ai remarqué un véritable changement de priorité, un déplacement du curseur. Bien entendu, les employeurs voudraient que la simplification soit aussi importante que possible. Les syndicats ne sont pas d'accord, parce qu'ils pensent que cela va porter atteinte aux droits des travailleurs. Et dans la société civile, selon qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'écologistes, de consommateurs, il y a des opinions diverses et variées.

Donc, il y a vraiment des débats nourris. Mais il y a quand même une vérité qui apparaît et qui émerge des discussions des trois groupes. En fait, dans l'Europe dans laquelle nous vivons, il faudra que cette Europe soit moins dépendante. Nous sommes donc confrontés à un problème : d'un côté, nous préservons une Europe où l'égalité, l'inclusion, la liberté, qui sont vraiment uniques en leur genre en Europe, et de l'autre, nous devons en même temps renforcer nos économies pour pouvoir financer ces valeurs. C'est notre défi.

Au sein de notre institution, je crois qu'au cours de mon mandat, il va y avoir vraiment un combat important pour savoir comment agir. Et je pense que renforcer la société civile va aider. De toute façon, les méthodes d'antan ne fonctionneront plus. Donc, trop de réglementations, cela ne fonctionnera pas. Trop de simplification, cela présente des dangers, des risques importants. Il faut être très prudent et faire très attention à ne pas

suivre ce chemin non plus.

Il va falloir, en tout cas au sein de notre institution — car c'est souvent ainsi que l'on trouve des compromis — trouver le juste équilibre entre permettre à l'économie, aux entreprises, aux PME, et même à l'économie sociale — parce que la société civile dépend souvent de l'économie sociale — leur permettre de travailler, de faire des bénéfices tout en ne mettant pas en péril les droits des travailleurs et d'autres bénéficiaires.

Je crois qu'il va falloir voir ce qui se fera jour dans les années à venir. Cela va être un test, mais il y a une chose qui est certaine : au sein de cette nouvelle Europe, il va falloir avancer, comme les jeunes, la semaine dernière : ils se projettent, ils imaginent l'avenir, ils ne parlent pas du passé. De toute façon, ils n'étaient pas là... Ce qui les intéresse, c'est le futur. C'est la même chose pour nous. Il faut nous projeter dans une Europe qui permettra à nos économies de jouir d'une croissance massive, tout en protégeant en même temps les valeurs sur lesquelles elle est fondée. C'est facile, n'est-ce pas ? Merci.

M. le Président. Merci beaucoup, cher Président, d'être venu ici à Paris, d'avoir répondu à nos questions.

Vous savez que c'est la fin de notre mandature, mais je peux vous assurer que la prochaine va continuer à amplifier ses liens et ses relations avec le Comité économique et social européen. Merci !

(Applaudissements.)

*« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »***INTERVENTION DE M. THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DU CESE**

M. le Président. Mes chers collègues, sans transition, nous poursuivons nos travaux pour étudier le projet de résolution « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 ».

Je tiens à saluer la présence de celles et ceux qui nous ont rejoints : le Président du CESER Centre-Val de Loire, M. Pierre Allorant ; une représentante du CODEV du Pays du vignoble nantais ; des citoyens ayant participé aux travaux du panel citoyen ; un ancien membre du CES européen ; ainsi que M. Thierry Breton, que je salue, ancien commissaire européen au marché intérieur et ancien ministre de l'Économie.

Monsieur le Commissaire, Monsieur le ministre, votre parcours au croisement de l'industrie, du numérique et de la souveraineté européenne entre directement en résonance avec les enjeux que porte cette résolution. Nous sommes honorés de vous accueillir dans cet hémicycle et de vous entendre dans quelques minutes.

Nous allons accueillir également M. Clément Beaune, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le texte soumis aujourd'hui à votre examen est l'aboutissement d'un travail singulier, puisqu'une commission transverse a conduit un exercice de fond sur un an, en trois phases : un diagnostic, partagé, nourri d'auditions et de travaux bibliographiques, un exercice de prospective, et une consultation associant les 82 organisations du CESE et aussi CESER et Conseils de développement, et encore un panel de citoyens tirés au sort. Deux d'entre eux interviendront cet après-midi. Je les remercie de leur présence.

Cette démarche prolonge l'ensemble des travaux que nous avons conduits depuis cinq ans : sur la transition écologique, sur la souveraineté, sur le travail, sur la santé, sur les territoires, sur la protection sociale, sur la confiance démocratique, sur les modèles productifs.

Ce que dit cette résolution est simple dans son principe, exigeant dans ses conséquences : l'heure des choix est venue.

Le modèle français, construit après-Guerre par le Conseil national de la Résistance pour protéger de risques identifiés, fait face désormais à des risques systémiques et simultanés que ses fondateurs n'avaient pas eu à concevoir : dérèglement climatique, recomposition géopolitique, mutations numériques, transition démographique, endettement structurel, défiance démocratique : ces réalités ne sont plus conjoncturelles, elles appellent non pas des ajustements, mais des arbitrages structurants.

Or — et c'est le cœur de notre interpellation —, ne pas choisir, c'est laisser les contraintes décider à notre place. L'absence de décision n'est jamais neutre. Elle déplace silencieusement le coût vers les plus fragiles. Elle sacrifie le long terme au court terme.

Elle laisse l'endettement arbitrer ce que la démocratie refuse de trancher.

Mais notre résolution n'est pas une injonction. C'est une invitation au débat d'idées : sur la cohésion, sur la souveraineté, sur la transformation de notre appareil productif, sur la refondation du contrat social, sur la méthode démocratique pour décider et pour tenir. Ces questions dépassent les clivages habituels. Elles dépassent aussi, j'en suis convaincu, les questions de personnes et les stratégies personnelles.

Ce que la société civile organisée dit ici, depuis cet hémicycle, c'est que, d'une certaine manière, le temps des diagnostics est derrière nous. Ce qui manque, ce n'est pas la lucidité, c'est le courage de hiérarchiser, d'arbitrer et d'assumer publiquement les choix retenus comme les renoncements que certains jugent nécessaires.

Le CESE interpelle les pouvoirs publics. Il le fait avec la légitimité que lui confère sa composition : employeurs, salariés, acteurs de la cohésion sociale et territoriale, défenseurs de la nature et de l'environnement. Mais il le fait — et j'y insiste — en proposant, en s'appuyant sur tous les travaux réalisés depuis des années.

Cette résolution identifie des défis, formule les questions que la politique ne peut plus éluder, et dessine une méthode pour décider légitimement et sur le long terme. Elle ne distribue pas les bons et les mauvais points. Elle propose un chemin.

Et, d'une certaine manière, cette résolution est aussi une adresse à nous-mêmes. Tout simplement parce que nous portons l'idée que les citoyens organisés, engagés dans les organisations de la société civile, doivent être associés aux grands choix qui les concernent.

En ce sens, au terme de ce mandat, cette résolution peut aussi s'apparenter à une forme de legs que cette mandature met à disposition de celles et ceux qui nous succéderont dans quelques semaines.

Nous sommes loin d'avoir tout résolu. Nous n'y prétendons pas. Nous leur transmettons un diagnostic partagé, des convergences éprouvées par nos débats, par la prospective et par la participation citoyenne. Et nous leur transmettons une exigence : que le CESE continue d'être l'assemblée où la société civile prend ses responsabilités face à l'avenir.

Je cède la parole au Président de notre commission, M. Michel Chassang.

(Applaudissements.)

*« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »***INTERVENTION DE M. MICHEL CHASSANG,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AVIS TRANSVERSE**

M. Chassang. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de résolution est le fruit d'une démarche transversale qui dresse le chemin à suivre vers un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050, en poursuivant cinq objectifs centraux, que je rappelle.

- Permettre à chacun de vivre dignement de son travail grâce à une économie attractive et compétitive.
- Garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité réelle pour chacune et chacun.
- Intégrer les limites planétaires et les enjeux de transformation du climat et de la perte de biodiversité.
- Préserver notre régime démocratique en laissant leur place aux acteurs de la société civile.
- Participer à maintenir la paix dans le monde, dans le respect de la charte des Nations unies et du droit international.

Cette approche est innovante sur de nombreux aspects.

Pour la première fois, les membres du Bureau se sont réunis en commission pour conduire leurs travaux, qu'ils ont structurés autour de trois phases pour problématiser les tensions et contradictions auxquelles la société française est confrontée, et identifier les défis à relever pour s'engager dans la transformation de notre modèle de société.

Cette démarche s'est articulée autour de trois temps, ponctués par trois assemblées plénières.

— Une première phase s'est déroulée de mars à juillet 2025. Elle a permis de poser Les constats. En s'appuyant sur l'audition d'experts ainsi que sur les remontées des formations des travail du CESE, la commission a posé des constats lucides sur la pérennité du modèle de société. Cette phase de constats a fait l'objet d'une première assemblée plénière qui s'est tenue le 24 juin dernier, avec une table ronde réunissant M. Hervé Lebrun, démographe, M. Jean-Hervé Lorenzi, économiste, Mme Magali Reghezza-Zitt, géographie, et Mme Anaïs Voy-Gillis, géographe également.

— Une deuxième phase, de septembre 2025 à janvier 2026, a été consacrée à un exercice de prospective en bénéficiant de l'appui méthodologique de l'Institut des Futurs souhaitables.

Huit ateliers interactifs ont permis aux membres de la commission de pratiquer la prospective et de construire trois scénarios à horizon 2050. Ces scénarios, ainsi que la méthodologie pour mener à bien cette réflexion prospective, ont été partagés avec l'ensemble des membres du CESE lors de l'assemblée plénière du 14 janvier dernier.

Vous pourrez retrouver le détail de cette production riche pour éclairer l'avenir en annexe du projet de résolution, qui regroupe également toutes les contributions qui nous ont permis d'accomplir ce travail ambitieux.

— Une troisième phase, de janvier à mars 2026, a été dédiée à la rédaction d'un projet de résolution ayant pour ambition d'interpeller les pouvoirs publics sur les actions à déployer d'ici les cinq prochaines années, afin que notre modèle de société devienne soutenable, durable et inclusive à horizon 2050.

Cette troisième phase clôture donc nos travaux qui ont débuté voici un an. C'est l'objet de cette assemblée plénière qui nous réunit ici aujourd'hui pour présenter et voter ce projet de résolution.

Pour fournir un ancrage territorial à ces travaux prospectifs, le CESE a interrogé tous les Conseils économiques et sociaux et environnements régionaux et les Conseils de développement afin de répondre à la question : dans quelle société souhaitez-vous vivre en 2050 ? Cela grâce à leurs travaux existants ou bien en organisant des ateliers citoyens sur leur territoire.

En décembre 2025, 24 CESER et CODEV ont transmis leur contribution, consultables en totalité ou en synthèse en annexe du projet de résolution. Parmi eux, 16 CESER et CODEV volontaires ont participé à une journée de partage de leurs travaux le 15 janvier dernier, réunissant leurs représentants et les membres de la commission. Monsieur Pierre Allorant, Président du CESER Centre-Val-de-Loire, et Mme Isabelle Recalt, membre du CODEV Pays du vignoble nantais, interviendront devant vous aujourd'hui pour restituer leur contribution et souligner la complémentarité de nos approches.

Pour enrichir également nos travaux, nous avons souhaité faire appel à l'expertise de citoyennes et de citoyens. 1 000 citoyennes et citoyens français ont été interrogés par l'institut de sondage IPSOS sur leur perception du modèle de société à horizon 2050, à partir de trois questions formulées par la commission. Les résultats sont également consultables en annexe du projet de résolution.

Un panel citoyen composé de 35 personnes venant de toute la France et ayant, pour moitié d'entre eux, entre 18 et 35 ans, ont été réunis les 5 et 6 février par le CESE, en lien avec le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan. Nous accueillerons d'ailleurs le Haut-Commissaire, M. Clément Beaune, tout à l'heure. Ces deux journées ont permis de faire réagir ce collectif citoyen sur les scénarios prospectifs et d'identifier des défis à relever, selon. La synthèse de ces journées d'échanges est également disponible en annexe du projet de résolution.

Marco et Marjorie — qui vient d'être élue maire de sa commune, et mérite d'être félicitée...

(Applaudissements.)

... prendront la parole pour partager avec nous cette expérience.

Enfin, sur la question de la dette, le CESE a pu s'appuyer sur une analyse de controverses sur les finances publiques réalisée par la commission Économie et finances du CESE, explicitant les arguments défavorables et favorables sur six questions controversées.

Ce travail s'est réalisé sur une année complète afin d'élaborer une résolution prenant la

forme d'une adresse aux pouvoirs publics sur les défis à relever dès à présent pour préparer une évolution souhaitable de notre modèle de société à horizon 2050.

Le caractère innovant et prospectif de cette production permettra d'éclairer les travaux de la prochaine mandature du CESE et de tirer des enseignements utiles pour inscrire nos futurs travaux dans le temps long.

Je donne maintenant la parole à nos deux corapporteurs, M. Patrick Lévy-Waitz et Mme Élodie Martinie-Cousty. Merci.

M. le Président. Merci.

(Applaudissements.)

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉOLUTION PAR LES DEUX RAPPORTEURS,
M. PATRICK LEVY-WAITZ ET MME ÉLODIE MARTINIE-COUSTY**

**INTERVENTION DE M. CLÉMENT BEAUNE,
HAUT COMMISSAIRE À LA STRATÉGIE ET AU PLAN**

M. Beaune. Monsieur le Président, cher Thierry Beaudet, Monsieur le rapporteur, Madame la rapporteure, Monsieur le Commissaire européen, cher Thierry Breton, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de retrouver dans cet hémicycle un certain nombre de visages connus, de combats partagés sur l'Europe, sur les questions de finances publiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre invitation. J'ai le sentiment de venir assez régulièrement dans cette maison, et j'en suis toujours très heureux, car nous partageons, me semble-t-il, une même exigence — très bien exprimée dans le projet de résolution sur le modèle de société à l'horizon 2050 qui vient d'être présenté.

C'est une exigence de temps long, qui consiste à fonder nos décisions, nos choix — et les arbitrages nécessaires — sur des faits, des réalités, ainsi que sur des comparaisons avec d'autres périodes ou d'autres pays, notamment en Europe.

Nous avons également en commun cette exigence européenne, en particulier en matière de finances publiques. Nous l'évoquions à l'instant avec Thierry Breton, qui a porté ces enjeux dans ses différentes fonctions. Il est en effet indispensable, si nous voulons préserver notre modèle de société, de rester attentifs à l'avenir, à nos marges de manœuvre et à notre capacité d'action — ce qui implique une vigilance constante quant à notre modèle de finances publiques et de dettes.

Je salue aussi le travail que vous avez fait qui a le mérite d'être très sérieux, très détaillé, et de montrer que notre modèle social, nous y tenons, mais que les défis auxquels il est confronté ne sont pas une succession de crises isolées qui ne feraient pas sens séparément les unes des autres, mais de transformations plus globales.

Vous avez insisté sur un certain nombre d'entre elles : le choc démographique, le choc technologique, le choc climatique. Je voudrais insister pour cibler mon propos sur deux dimensions qui me semblent absolument structurantes si l'on veut regarder la sauvegarde, la préservation et même le renforcement de notre modèle social et productif, dans les années ou les décennies qui viennent : un défi interne et un défi externe.

Le défi interne, c'est précisément cette question transversale de la démographie. Nous avons récemment été confrontés à un choc démographique, qui n'est pas unique à la France, mais qui a, je crois, eu le mérite de réveiller les consciences. En début d'année, les chiffres de l'INSEE pour 2025 ont montré, pour la première fois depuis la Libération, un solde naturel négatif. Soyons réalistes, ce n'est pas le reflet d'une mauvaise année, mais bien un choc durable qui est une surprise pour la France. Beaucoup de pays européens connaissaient déjà une natalité plus faible et avaient déjà basculé dans un solde naturel négatif les années précédentes. Nous pensions être préservés. Or, nous

constatons que nous suivons malheureusement la tendance, même si notre indice de fécondité reste légèrement meilleur que celui de pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie, mais avec un décrochage plus rapide sur les cinq à dix dernières années.

Je ne dis pas cela pour être pessimiste ou pour rappeler une vérité que l'on connaît désormais, mais pour dire que si nous n'en tirons pas les conséquences, nous verrons une diminution de la population étudiante formée et qualifiée, ainsi qu'une contraction de la population active, sans doute au début de la prochaine décennie. Il est impossible de faire comme si la France pouvait ignorer les grands débats qui en découlent : accroître la productivité, travailler davantage, ou recourir à l'immigration économique. Je ne préjuge pas de ces choix politiques éminents — essentiels et que vous abordez dans votre avis —, mais ils seront inévitables d'ici 2027. Il ne peut être question que la France soit le seul pays en Europe à refuser d'explorer ces trois portes : la productivité ou l'IA, le travail ou les retraites, ainsi que l'ouverture à l'immigration et notre rapport au reste du monde.

Le deuxième choc auquel nous sommes confrontés, et sur lequel nous avons publié une étude détaillée il y a quelques semaines, est le choc chinois. Ce n'est pas parce que chaque jour se produit tragiquement quelque chose dans d'autres régions du monde, et que nos regards se tournent souvent vers Washington en attendant le prochain *Tweet*, que nous pouvons nous exonérer de regarder en face cette menace commerciale croissante que représente la Chine sur le cœur productif européen, et sur la France plus encore que sur beaucoup d'autres pays, à commencer par l'Allemagne. Je rappelle un chiffre : en Allemagne, 10 000 emplois industriels sont perdus chaque mois depuis la fin 2023, et cette tendance continue de s'accélérer.

Je ne veux pas être sombre ; vous proposez de nombreuses pistes de réflexion et d'action dans la résolution, et je vous en remercie. Cependant, nous devons faire preuve de lucidité face à ces grands défis et y répondre avec notre modèle européen. Cela signifie ne pas basculer vers une production à bas coût, ne pas renoncer à la décarbonation, et reconnaître que c'est par l'innovation, l'investissement — y compris dans nos services publics et nos infrastructures — que nous pourrions défendre ce modèle européen, en essayant de redonner un goût de l'avenir qui peut aussi être un des remèdes à la crise démographique dans la durée. Il s'agit aussi de continuer à porter, à l'échelle européenne, une ambition écologique réellement ambitieuse et équitable par rapport aux autres régions du monde.

Ce sont tous ces sujets que nous tenterons de traiter avec vous, et je remercie encore le CESE pour son accompagnement dans cette réflexion, qui s'inscrit dans un exercice de prospective nationale très proche, dans ses grandes lignes, de celle de la résolution discutée aujourd'hui, intitulée « France 2035–France 2050 », que nous aurons l'occasion de présenter au Président de la République, et j'espère également au Conseil économique, social et environnemental, d'ici le début de l'été.

Je le dis avec conviction : pour relever ces défis, il nous faudra lever nos tabous et combiner nos spécificités nationales avec celles de nos voisins allemands et de nos partenaires européens. Si je caricature un peu, il nous faudra exporter en Europe certaines de nos idées de protection, y compris commerciales, tout en important dans notre débat national la nécessité de conclure des accords commerciaux avec le reste du monde, de simplifier certaines règles, et surtout de produire davantage.

Je crois profondément qu'il n'y aura pas de modèle social français, ni de modèle social européen, quels que soient les dispositifs de protection, les rustines que nous mettrons en place, si nous ne retrouvons pas l'ambition de la production. Je parle ici en tant que Haut-Commissaire à la Stratégie et au Plan. Ce n'est pas comme les plans élaborés en 1946, région par région, site par site, secteur par secteur — ce temps est sans doute révolu pour un certain temps —, mais si l'on observe ce que fait la Chine, en regardant par exemple le futur plan quinquennal à paraître, ce modèle n'est pas un rêve, mais une orientation stratégique centrée sur la production, qui a permis l'innovation et qui représente aujourd'hui une menace commerciale que nous devons relever, en assumant ce modèle social et productif français et européens. Nous devons le faire avec nos valeurs et nos exigences, mais avec la certitude que ce n'est ni par le repli ni par la décroissance que nous pourrions défendre ce modèle partagé.

Pour finir, je veux dire à quel point je sais que tous les travaux conduits dans cet hémicycle sont précieux pour le débat public, parce que, encore une fois, ils dépassent — vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur — la pression de l'urgence. Ce n'est pas un luxe ou une lubie, c'est une nécessité démocratique absolue qui fait partie de ce modèle social français que de se poser avec exigence les questions, non pas de demain matin, mais des décennies qui viennent à l'horizon 2050, voire 20100. Je souhaite que notre débat politique ou parlementaire inspiré par cet hémicycle retrouve ce goût de l'avenir et ce sens du temps long. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci beaucoup, Monsieur le Haut-Commissaire.

J'invite maintenant M. Thierry Breton à bien vouloir se joindre à nos rapporteurs pour un échange sur sa vision des enjeux qui sont les nôtres.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

QUESTIONS DES RAPPORTEURS À M. THIERRY BRETON, ANCIEN MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, ANCIEN COMMISSAIRE EUROPÉEN AU MARCHÉ INTÉRIEUR, RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE, DE L'INDUSTRIE, DE LA DÉFENSE ET DE L'ESPACE

M. Lévy-Waitz. Cher Thierry Breton, merci de prendre le temps de venir à notre rencontre. Je ne vais pas rappeler votre CV, car il est connu de tous.

Quand nous avons échangé au téléphone, vous disiez : 2050, c'est bien, mais en réalité, il faut que cela change avant 2030 ou 2035 — je ne sais plus exactement — en tout cas dans les cinq prochaines années. Nous allons vous laisser nous expliquer pourquoi, nous donner votre avis sur le travail que nous avons réalisé, en toute franchise, puis nous ouvrirons le débat avec la salle.

M. Breton. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir convié à cette session. Merci, Madame la rapporteure, Monsieur le rapporteur, merci à tous d'y participer, merci à Clément Beaune d'être ici.

D'abord, je voudrais vraiment vous féliciter, car le travail que vous avez réalisé en cette fin de mandature est exceptionnel. On voit clairement qu'il s'agit d'une synthèse de ce que vous avez construit ensemble tout au long de cette période. Il y a aussi ce moment singulier dans lequel nous entrons avec l'élection présidentielle : un moment important pour se poser les questions que vous soulevez, pour relever les défis que vous identifiez, et pour redéfinir — puisque c'est aussi le cœur de votre travail — ce qui fonde notre vivre-ensemble, ce qui nous attache à ces spécificités françaises que nous avons tous vocation à préserver, à adapter et à faire évoluer, bien sûr dans le cadre national, mais aussi, comme vous l'avez souligné, dans le cadre européen.

Le timing est donc idéal, si vous me permettez l'expression, d'autant plus que nous vivons une période où le monde est profondément bouleversé.

Je voudrais d'ailleurs, si vous le voulez bien, commencer par vous poser une question.

Imaginez que vous soyez des historiens amenés à analyser l'année et demie qui vient de s'écouler à l'échelle mondiale — vous voyez sans doute pourquoi je choisis cette période. Faisons débiter cette réflexion au 20 janvier 2025, pour être encore plus précis.

Quel serait, selon vous, le mot qui caractérise ce qui se passe aujourd'hui sur la planète ?

Une intervenante. Sidération.

M. Breton. Ça, c'est une conséquence de ce que l'on voit. « Chaos », c'est aussi une conséquence. « Instabilité », c'est ce dans quoi nous sommes revenus, alors que l'on y était moins avant. Qu'avons-nous perdu ? Un mot ?

Un intervenant. Confiance ?

M. Breton. Bravo ! La confiance ou la perte de confiance, c'est ce qui marque. Généralement, quand je pose la question, les réponses tardent à arriver. On voit que

vous avez tous travaillé et que vous êtes très mûrs !

La confiance est ce sur quoi nous avons rebâti notre modèle économique et social, à la fois au niveau occidental et au niveau français — comme vous le rappelez très justement dans votre travail. Cela remonte au Conseil national de la Résistance, en 1943, puis à 1945, avec la mise en place de l'État social, de l'État-providence, et bien sûr de toutes les solidarités que vous évoquez à juste titre.

Tout reposait alors sur la confiance, avec des fondements économiques solides : une démographie dynamique — Clément Beaune l'a rappelé —, une croissance comprise entre 4 et 5 %, une productivité réelle, et une souveraineté globalement maîtrisée, sans être pour autant du protectionnisme.

En élargissant un peu la perspective, il y avait aussi, pour les Européens, une architecture de sécurité et de défense qui a permis au continent de se reconstruire — avec cette idée de « plus jamais ça » après les deux guerres que nous avons traversées — sous le parapluie américain, du moins pour 26 des 27 pays européens, dont 23 dans le cadre de l'OTAN.

Ainsi, nous avons construit notre relation, notre vivre-ensemble — ce qui fonde ce que nous sommes aujourd'hui — sur cette notion de confiance. C'était la clé de voûte de l'ensemble, le socle protecteur qui a permis notre développement.

Or, la confiance met 70 ans à se construire, et peut se défaire en quelques heures. Aujourd'hui, elle s'est fragilisée. Et pourtant, ce mot — « confiance » — sera déterminant dans les années à venir, à l'échelle européenne, mondiale, mais aussi pour nous collectivement, car il constitue le ciment de la cohésion. C'est au cœur de ce que vous recherchez, de ce qu'il nous faut retrouver et reconstruire pour relancer la dynamique que vous avez esquissée, avec des défis et des objectifs que je partage pleinement.

Mais pour les concrétiser, une condition s'impose : la confiance.

Dès lors, une question demeure : comment la rétablir ?

J'ai eu la chance, lorsque j'étais plus jeune, de travailler longtemps avec René Monory, qui avait un parcours assez singulier : garagiste de formation, entrepreneur, profondément attaché à l'État, à la France, à ses territoires et à ses terroirs. Il est devenu ministre des Finances, puis Président du Sénat.

Il m'a transmis deux convictions. D'abord, que l'économie, la solidarité et la cohésion reposent avant tout sur la confiance. Ensuite, que dans la vie politique, sociale et économique, beaucoup dépend des rapports de force que l'on est capable de conduire, au sens noble du terme.

Autrement dit, pour rendre possible tout ce travail, il nous faut désormais nous concentrer collectivement pour rebâtir, à l'échelle française, la confiance nécessaire pour nous remettre en mouvement sur le long terme ? 2050, c'est l'horizon d'une génération. C'est important, cela donne une vision. Elle est d'ailleurs partagée — et c'était indispensable de commencer par là.

Je suis convaincu que cette vision va continuer à se diffuser, que vous allez la porter, et qu'elle permettra de définir les priorités de transformation. Mais nous n'avons pas le

temps d'attendre une génération.

Seulement, je vais vous dire les choses comme je les ressens, très fortement : la France est au pied du mur, comme rarement dans son histoire. Je le dis avec beaucoup de peine, mais aussi avec gravité.

La France n'est plus écoutée, mon cher Clément Beaune, comme elle devrait l'être, y compris en Europe — et vous le savez très bien. Or, on a besoin de la France. Pourquoi n'est-elle plus écoutée ? Parce que, depuis 2011, elle ne tient plus ses objectifs, elle ne tient plus sa parole.

Pour le dire autrement, depuis 2011, la France ne respecte pas une seule fois les règles budgétaires qu'elle s'est fixées. On les renégocie, certes, mais ce ne sont pas celles que nous avons établies ensemble. L'Allemagne, elle, depuis 2011 — avec la règle d'or inscrite dans sa Constitution — les respecte chaque année.

Quand je quitte Bercy en 2007, la dette française est à 63 % du PIB. Nous l'avons volontairement ramenée de 67 à 63 pour revenir dans les critères, non pas par idéologie, mais parce que c'était un engagement commun, essentiel pour notre vivre-ensemble et pour que la France puisse s'exprimer et être écoutée. Car, dans le cercle des ministres des Finances — à l'Ecofin, à l'Eurogroupe —, il y a ceux qui tiennent leurs objectifs et ceux qui ne les tiennent pas. Et à ces derniers, on dit : « fais d'abord le travail, tu parleras ensuite ». En d'autres termes, quand on est au fond de la classe, près du radiateur, on n'est pas le délégué.

En 2007, la France est à 63 % de dette, l'Allemagne à 67 %. Or, nous avons traversé les mêmes crises — la crise financière, les dettes souveraines, le Covid, la crise énergétique, la guerre en Ukraine. Aujourd'hui, l'Allemagne se dirige vers les 60 %, quand nous approchons les 120 %.

Vous évoquez à juste titre la question de la dette. Si j'insiste, c'est pour deux raisons. La première, c'est qu'un tel niveau d'endettement va entraîner, à partir de 2029 — il faut le dire — au moins 100 milliards d'euros de charges d'intérêts par an. Et avec la crise actuelle, les taux continueront malheureusement à augmenter. Nous payons déjà environ 80 points de base de plus que l'Allemagne alors que nos économies sont comparables : mais c'est le prix de notre laxisme.

Cette dépense est certaine. Et chaque euro consacré à la dette ne l'est pas ailleurs. Or, nous devons refinancer chaque année entre 385 et 400 milliards d'euros de notre stock de dette.

La deuxième raison, c'est que, dans ces conditions, nous ne nous mettons pas en situation de choisir. Et, finalement, nous enchaînons les compromis — nécessaires dans une démocratie, bien sûr — mais qui ne permettent pas de tenir une trajectoire. Cela se traduit par quoi ? Non pas par des choix qui nous permettent de préserver une trajectoire, mais par des décisions d'ajustements successifs : encore 10 % de dette en plus, encore 5 % de déficit — pas 4, pas 3.

Il n'y a pas de chiffre magique. La France lève environ 1 500 milliards d'euros par an — TVA, impôts, etc. — et dépense autour de 1 670 milliards. Cela correspond à un déficit de 5,2 à 5,4 %, que nous ne parvenons pas à réduire. Et, sur ce point, nous sommes les derniers en Europe à ne pas y arriver.

Je vais donc vous dire les choses comme je les pense.

J'ai mené un travail très approfondi — que je vous présente brièvement — et j'en tire la conviction suivante : pour pouvoir réellement mettre en œuvre, prioriser et arbitrer tout ce que nous avons construit, il faut que nous fassions, en France, ce que l'Allemagne a su faire en son temps. Dans le cadre d'une coalition — avec les sociaux-démocrates et la CDU —, ils ont décidé en 2011 que l'Allemagne ne présenterait plus un budget avec un déficit supérieur à 0,35 % par an. À partir de là, toutes les forces vives de la Nation, au niveau de l'État fédéral, ont débattu, échangé sur les réformes, les prélèvements, les économies. Tout cela s'est inscrit dans un cadre démocratique clair, et a été voté.

Depuis, l'Allemagne est devenue le premier pays d'Europe, et surtout un pays écouté. Et lorsque la France prend la parole, on lui répond souvent — comme je le disais moi-même à mon homologue, Peer Steinbrück, ministre des Finances : « écoute, tu es sympathique, mais nous, nous sommes passés de 67 à 63 ; toi, tu es encore à 67. Fais le travail, et ensuite tu pourras parler. »

Aujourd'hui, l'écart est de 60 points de PIB entre la France et l'Allemagne. Or, réduire la dette de deux points de PIB par an pendant trois ans, c'est déjà un effort considérable. Si l'on fait le calcul — 60 divisé par 2 — cela représente 30 ans. Pendant 30 ans, allons-nous entendre ce même discours ? Si c'est le cas, alors il faut être lucide : les formidables perspectives ouvertes par votre travail, aussi remarquable soit-il, risquent de rester hors de portée.

J'ai une seule proposition pour rendre tout cela possible : que nous nous mettions collectivement d'accord sur une trajectoire. Je l'ai chiffrée : aujourd'hui, nous sommes autour de 5,5 % de déficit ; il faudrait atteindre 1 % en 2032.

Pour moi, l'objectif de la France n'est pas 0, mais -1 %. Pourquoi ? Parce que notre pays a une singularité. Dans le monde tel qu'il s'est reconstruit, nous avons fait le choix d'une politique de défense autonome, notamment en matière de dissuasion nucléaire. Nous ne dépendons de personne — c'est notre souveraineté —, mais cela a un coût. Depuis 1960, cela représente environ 450 milliards d'euros, que d'autres pays n'ont pas engagés. Eux ont investi davantage dans les infrastructures, dans des autoroutes ou autres, mais pas dans une architecture de défense équivalente. C'est ce qui fait ce que nous sommes aujourd'hui, et c'est un atout considérable. En intégrant cette spécificité dans les calculs, on aboutit à 1 %.

La proposition que je formule est donc la suivante : inscrire, à horizon 2032, dans notre Constitution, l'interdiction de présenter des budgets avec un déficit supérieur à 1 %, tout en définissant une trajectoire progressive de : -4,5 % en 2027, puis -3,5 % en 2028, -2,5 % en 2029, -1,8 % en 2030, et enfin -1 % en 2031. Cela suppose un effort de l'ordre de 20 à 30 milliards d'euros par an. Ce n'est pas hors d'atteinte, à condition de construire un consensus autour de cette trajectoire. Il faut que nous discussions ensemble de vos propositions d'évolution, que nous trouvions comment les intégrer dans ce cadre. Nous en avons les moyens, à condition d'y inclure aussi les grandes transformations à l'œuvre : les évolutions technologiques, les impératifs climatiques, la nécessité de recycler davantage, et plus largement de faire évoluer nos politiques économiques et énergétiques. Tout cela doit être intégré.

Mais ce que je voulais vous dire, de façon très simple, c'est que si nous ne parvenons

pas à bâtir — et je choisis ce mot à dessein — une forme d'union sacrée, alors que la France est aujourd'hui au pied du mur. Sans cette union, la trajectoire naturelle nous conduirait, en 2032, à un endettement de l'ordre de 145 % du PIB. C'est cela, la réalité. Bien au-delà de l'Italie ou de la Grèce, avec à la clé près de 120 milliards d'euros d'intérêts supplémentaires, et une France qui continuerait à se déclasser, incapable de porter une parole forte à la hauteur de ce qu'elle représente — et de ce que vous avez vous-mêmes mis en lumière dans votre travail. La France a vraiment besoin de l'Europe, mais l'Europe a aussi besoin de la France.

Nous devons être à la hauteur du moment que nous vivons. Ce moment est existentiel. Quand une nation a rendez-vous avec son histoire, elle doit répondre présente. C'est aussi pour cela que je suis très heureux de pouvoir en parler ici aujourd'hui. Je publierai demain un article dans *Le Monde* sur ce sujet, et je vous remercie de me permettre d'en partager les grandes lignes ici, au CESE, car vous serez la chambre la plus importante pour porter et débattre de ces enjeux, précisément parce que vous avez déjà une vision claire des objectifs à atteindre.

La proposition que je vous fais vise à rendre cette trajectoire acceptable. À Bruxelles, j'ai trop souvent entendu dire qu'un pays qui ne compte plus est un pays qui ne compte pas. Ne vous faites pas d'illusions : c'est ainsi que nous sommes perçus ! Et il n'y a pas de limite : à un moment donné, la réalité nous rattrape.

Je ne cherche pas à inquiéter, d'autant que nous disposons d'une épargne importante. Il existe des solutions — y compris, peut-être, des mesures sur le capital. Mais il nous faut une trajectoire claire. Vous dites qu'elle doit être ferme ; elle doit désormais être inscrite dans notre Constitution, ce qui suppose une majorité des deux tiers du Congrès.

Le jour où nous franchissons ce cap, les écarts de taux avec l'Allemagne se réduisent. Aujourd'hui, nous avons environ 80 points de base d'écart, ce qui représente des milliards d'euros supplémentaires chaque année en intérêts. Si les marchés constatent que notre trajectoire est crédible et certaines, les taux de risque associés à la France se réajusteront à la taille de la France et non pas à son incurie à gérer des budgets à peu près en équilibre ou à peu près par rapport à notre projet.

Je voudrais conclure sur un point essentiel, que je tiens à exprimer très sincèrement : L'horizon 2050 est nécessaire, mais pour l'atteindre, il faut d'abord passer 2032. Il est maintenant impératif de nous imposer cette discipline, mais aussi d'avoir une réflexion approfondie sur notre capacité à peser dans les souverainetés que vous évoquez. Dans ce monde devenu incertain, où la confiance s'érode — y compris dans des principes aussi fondamentaux que l'article 5 de l'OTAN, la notion d'allié ou encore le respect du droit international —, il est plus que jamais nécessaire de porter nos valeurs, car le monde en a besoin. L'actualité, notamment au Moyen-Orient ou en Iran, le montre aujourd'hui clairement.

Mais pour être à la hauteur, un élément me semble si décisif que nous ne pouvons plus l'ignorer : l'adhésion de la Nation. L'adhésion aux valeurs que vous défendez, bien sûr, mais aussi à notre politique de défense. On ne peut plus faire l'impasse — y compris dans cette chambre — sur ce que signifie, concrètement, cette adhésion à la Notion lorsqu'on parle de souveraineté, à sa politique de défense.

Je vous ai donné les chiffres : cela représente 450 milliards d'euros. Vous représentez

les forces vives de la Nation, et vous avez donc pleinement votre mot à dire sur ce sujet.

Je crois qu'il est essentiel que nous affirmions collectivement que cet effort est nécessaire, notamment pour garantir notre souveraineté et — il faut aussi le dire — notre dissuasion nucléaire. L'actualité nous le rappelle avec force : lorsqu'on a un voisin comme la Russie, et un « allié » comme les États-Unis d'Amérique, on voit bien à quel point cette capacité est indispensable. Elle pourrait d'ailleurs, comme l'a évoqué le Président de la République à l'Île Longue, bénéficier de manière plus large à l'ensemble de nos partenaires européens.

C'est aussi pour cela que je propose un objectif à -1 % : parce qu'il faut financer ces choix stratégiques. Mais derrière, il y a des dépenses contraintes. J'évoquais les 100 milliards d'intérêts. Pour faire fonctionner l'État, il faut environ 350 milliards. Il ne faut jamais l'oublier.

C'est d'ailleurs pour cela que je ne partage pas les discours consistant à dire qu'il faudrait supprimer des fonctionnaires. Le budget de l'État est de 350 milliards ; sur ce total, près de 100 milliards sont déjà absorbés par les intérêts de la dette, et il faut ajouter environ 100 milliards supplémentaires pour la défense.

Vous le voyez bien : si l'on ne met pas en perspective l'ensemble de ces éléments, on se retrouve déjà avec près de 200 milliards de dépenses contraintes dans la.

Donc, je pense qu'il est indispensable que vous ayez, entre vous, une discussion sur cette nécessité d'entraîner la Nation et ses forces vives. C'est une condition pour pouvoir exercer ce que René Monory appelait les rapports de force, car ce sont eux qui permettent de se préserver et de gagner du temps pour mener les transformations.

Or, qui dit transformation dit gestion du temps, et qui dit gestion du temps suppose justement d'exercer des rapports de force pour retrouver des plages temporelles qui nous permettent d'avancer.

La trajectoire que je vous propose — cette règle d'or à 1 % — permet précisément de recréer cet espace. Elle envoie un signal clair : le problème de la dette est traité, il est sous contrôle, il diminuera progressivement, mais ce n'est pas grave : nous aurons réglé le problème. Et à partir de là, nous pouvons redevenir pleinement acteurs et travailler sur l'ensemble des sujets que vous portez. Si nous ne faisons pas ce choix, nous continuerons, chaque année, à assister aux mêmes débats à l'Assemblée, avec des oppositions qui se cristallisent, chacun cherchant à ajouter « encore un peu dans la boîte ». Et nous reproduirons ce que nous avons connu de manière tragique ces dix-huit derniers mois, avec une image dégradée de notre pays, et surtout son incapacité à agir là où l'on a besoin de lui, notamment au niveau européen pour construire ce que vous proposez.

Voilà, en quelques mots, les remarques très modestes que je souhaitais partager pour contribuer à rendre votre travail collectivement opérationnel. L'enjeu est désormais de nous donner les moyens de réaliser ce que vous avez élaboré. Car la France va retrouver confiance en elle-même. Les acteurs économiques, les citoyens doivent à nouveau avoir confiance dans l'État. Comme le disait Turgot, quinze ans avant la Révolution française : « Pour rebâtir la confiance dans le pays, l'État doit réapprendre à tenir sa parole. »

Oui, cela commence par le haut : réapprendre collectivement à respecter nos

engagements budgétaires, pour ne pas faire peser le fardeau sur les générations futures. Mais ces générations futures, d'une certaine manière, nous ont déjà rattrapés à travers les taux d'intérêt, qui aujourd'hui nous impactent tous.

Merci.

(Applaudissements.)

M. Lévy-Waitz. Nous allons prendre deux ou trois questions, mais auparavant, je voudrais faire une suggestion pour aller plus loin dans notre travail : définir un cadre budgétaire — vous évoquez l'objectif de 1 % —, puis, à l'intérieur de ce cadre, travailler sur les choix.

Je vais vous faire une petite confidence : dans cette assemblée, cela fait un certain temps que nous réfléchissons à la question des finances publiques. L'idée avait même émergé d'organiser une convention dédiée à ce sujet, précisément pour s'en saisir collectivement.

J'ai donc une première question : comment aborderiez-vous ce sujet ? Comment l'appréhenderiez-vous si nous allions dans cette direction ?

Deuxième question, que beaucoup de mes collègues se posent également : comment prenez-vous en compte le sentiment d'iniquité dans notre société, tel qu'il est aujourd'hui perçu et vécu, étant entendu que, par ailleurs, les dépenses sont élevées — toutes les études d'opinion le montrent — et que l'enjeu de la production est essentiel pour relancer la dynamique économique de notre pays ?

M. Breton. Vous l'avez très bien défini, le sujet de l'iniquité est majeur et qui concerne beaucoup d'aspects : d'un point de vue social, éducation, territorial, d'un point de vue environnemental. Vous avez parfaitement défini ce sentiment d'iniquité.

Je n'aime pas parler d'une logique d'effort, car ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit plutôt de définir ensemble une trajectoire. Et, dans ce cadre, nous conservons toute la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster : augmenter les moyens pour telle ou telle catégorie, en réduire pour d'autres. Cette liberté existe pleinement.

La vraie question, c'est de se donner un cadre — un cadre qui n'est pas contraignant au sens brutal du terme : -5, -4,5, -3,5, -3, -2,5, etc. J'ai d'ailleurs rédigé les textes nécessaires, y compris pour les lois organiques. À l'intérieur de ce cadre, vous disposez de toute la latitude pour préserver — conformément à l'esprit de notre débat démocratique — les équilibres indispensables, l'équité nécessaire, à travers des arbitrages qui s'inscrivent dans une trajectoire claire.

Les Allemands l'ont fait, et dans un contexte majoritairement social-démocrate. Cela a été voté très largement.

Il ne s'agit donc pas de rigueur, mais bien d'une trajectoire, d'un objectif.

Je le dis simplement : si nous ne faisons pas ce choix, nous continuerons à connaître les mêmes débats qu'aujourd'hui — des arbitrages ponctuels, suivis de légers relâchements. Et à force de « réaugmenter un peu », nous finissons par perdre la maîtrise de notre destin. C'est, en tout cas, mon sentiment.

M. Lévy-Waitz. Merci.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

**TEMPS D'ÉCHANGE ANIMÉ PAR LE PRÉSIDENT THIERRY BEAUDET
ENTRE L'HÉMICYCLE, M. THIERRY BRETON ET LES DEUX RAPPORTEURS**

M. le Président. Je vous remercie. Nous avons le temps de prendre quelques questions.

Mme Lienemann (Groupe Coopération). Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, Monsieur Thierry Breton, réduire la dépense publique, avoir une trajectoire de réduction de la dette et de notre déficit me paraît nécessaire pour le pays. Mais la véritable question est : comment y arriver démocratiquement avec l'adhésion de notre peuple ?

Or, vous préconisez une méthode dont je pense qu'elle est, par nature, antidémocratique, parce que vous proposez d'inscrire dans la Constitution — si j'ai bien compris — une trajectoire qui vise un objectif à ne pas dépasser pour les déficits publics.

Premièrement, je voudrais vous faire remarquer que c'est déjà une des difficultés que nous avons en Europe. Je vous rappelle qu'au moment du traité de Maastricht, il y avait des traités de convergence qui — au moment du traité d'Amsterdam — sont devenus des dogmes, c'est-à-dire des macroéconomies qui sont inscrites dans les traités et qui, justement, nous ont privés de ce que, historiquement, la France avait défendu au moment de Maastricht, c'est-à-dire avoir un gouvernement économique qui fait des arbitrages. Parfois, il faut de la relance keynésienne, parfois, il faut, au contraire, réduire au maximum les dépenses parce qu'il faut rembourser les dettes.

Or, nous n'avons plus ce débat politique. Vous nous dites que la France — et l'Allemagne — sont faibles, mais, forcément, tout cela s'est construit sur une matrice allemande. Pendant des années, une partie des élites françaises ont demandé que les critères de dépenses sortent des critères d'Amsterdam, que certaines dépenses ne soient pas comptabilisées dans les déficits publics. La France a réalisé des investissements et engagé des dépenses que d'autres n'ont pas faits, et cela montre aujourd'hui les limites des choix qui ont été opérés.

En inscrivant dans la Constitution une forme de règle d'or améliorée, vous privez le Parlement de son pouvoir d'arbitrage annuel sur les grands choix économiques de la Nation. Or, il y a des moments où il faut relancer, et d'autres où il faut accompagner ou consolider cette relance. Il me paraît donc essentiel de préserver cela.

Deuxièmement, pour avoir été Vice-Présidente du Parlement et longtemps députée européenne, j'ai beaucoup souffert d'entendre les élites françaises nous expliquer qu'en Europe, on était faible parce qu'on n'atteignait pas les fameux objectifs du traité d'Amsterdam ; à aucun moment, on ne s'est interrogé sur pourquoi on était si nuls qu'on n'y arrivait pas. Par exemple, j'aurais aimé plus de détermination sur le marché de l'énergie — cela va être un des sujets d'avenir. Nous avons été pénalisés dans notre compétitivité par le marché européen de l'énergie. Tout le monde le sait aujourd'hui. Mais personne ne l'a assumé quand il fallait en discuter. Et maintenant, on nous dit : « vous ne trouvez pas l'équilibre budgétaire »

Donc, nous devons nous interroger sur comment le retrouver, mais, en tout état de cause, avec la démocratie et l'arbitrage de notre peuple.

(Applaudissements.)

M. Breton. Merci beaucoup, Madame Lienemann pour votre intervention.

Je vais y répondre en deux temps.

Le premier point, c'est qu'il ne s'agit absolument pas de confisquer le débat démocratique ; il s'agit de cadrer une trajectoire.

Pourquoi dis-je cela ? Que s'est-il passé, en France, entre 2007 et 2025 ? Comment est-on passé de 63 % de dette à 120 % ? Il faut se poser la question ! Qu'est-ce qui a conduit à faire porter cette charge sur les générations futures ? Ce qui me paraît intéressant dans votre travail, c'est précisément que vous vous la posez et que vous y apportez des éléments de réponse.

La suggestion que je vous fais n'est pas de tout appliquer immédiatement, mais de définir une trajectoire acceptable, au sein de laquelle les arbitrages démocratiques pourront naturellement s'opérer. Personne ne sait aujourd'hui quels seront les choix des électeurs : davantage de prélèvements obligatoires ? Pourquoi pas. Une taxation accrue des catégories les plus aisées ? Pourquoi pas. Un recours plus important à l'intelligence artificielle et aux nouveaux outils pour gagner en productivité, y compris dans la fonction publique ? Pourquoi pas.

Toutes ces questions sont légitimes. Mais elles doivent s'inscrire dans une trajectoire claire et acceptable.

Sur votre deuxième point, vous avez raison : j'ai évidemment prévu des clauses d'exception. Il y a des moments où il faut pouvoir recourir à des relances keynésiennes. Il y aurait donc une trajectoire normale, assortie d'une clause d'exception, car — vous avez raison — nous ne savons pas ce que les cinq ou dix prochaines années nous réservent. Il faut donc avoir cette possibilité. Mais en dehors de cette clause exceptionnelle, l'objectif est bien de disposer d'une trajectoire qui nous réunisse tous davantage.

Quant au dernier point, j'ai moi aussi passé beaucoup de temps au Parlement européen et dans nos institutions européennes, et je dois vous dire — c'est mon témoignage, mais j'accepte parfaitement qu'il y en ait d'autres — que, lorsque j'ai été celui qui a porté le discours sur le nucléaire à la Commission européenne, Madame Lienemann, la réaction a été très claire.

Quand je suis arrivé, j'ai fait mes calculs et j'ai dit : « l'objectif de décarboner à 2050 est formidable, mais cela signifie qu'il faut doubler le nombre de centrales nucléaires d'ici 2050 ». Savez-vous ce que l'on m'a répondu ? « Monsieur le Commissaire, vous n'y pensez pas ? On ne parle pas de nucléaire ici ! »

La semaine suivante, je suis revenu en disant : « j'ai compris, mais est-ce qu'on a le droit de parler d'énergie et de transition décarbonée ? » On m'a répondu : « ça, oui, on a le droit ».

J'ai alors commencé à parler d'énergie et de transition décarbonée, y compris des barrages hydrauliques, dans lesquels j'ai progressivement réintroduit le nucléaire. Et, effectivement, derrière, il y a le marché de l'énergie.

Cela nous permet de retravailler ces sujets, mais en situation de rapport de force, car il en faut : la démocratie, c'est aussi l'exercice des rapports de force.

Le fait que la France soit plus souveraine, plus respectueuse de ses engagements, cela lui permettra d'exercer davantage ses rapports de force, notamment pour corriger ce que vous venez de dire, à juste titre et auquel je souscris pleinement.

M. Guihéneuf (Groupe CFDT). Bonjour. Vous avez été, dans les années 1990 et ensuite, comme capitaine d'industrie et ministre, un chantre de la délocalisation. Je crois que récemment, vous avez tenu sur des propos différents sur cette affaire-là. Ma question est simple : comment fait-on pour revenir en arrière en termes de formation, en termes d'envie de refaire de la production pour dépasser ce chiffre incroyable de 10%, qui est absolument ridicule pour la France ?

M. Breton. Vous avez parfaitement raison. Je n'irai pas jusqu'à m'attribuer ces 10%, mais je vais vous raconter une anecdote.

Il se trouve que je suis originaire de Tonnerre, dans l'Yonne. Mon grand-père y était receveur des postes. À Tonnerre, il y avait une usine et un hôpital. Et dans cette usine, on fabriquait des tambours de magnétoscopes — 442 emplois.

Effectivement, lorsque je suis devenu Président de Thomson, on m'a dit : « ça, c'est terminé. Tonnerre, en plus, c'est compliqué, il n'y a pas d'autoroute, etc. »

Ils n'ont jamais compris — parce que je ne leur ai jamais dit — que je connaissais toutes celles et tous ceux qui travaillaient dans cette usine. Et tant que j'ai été Président de Thomson, elle n'a pas fermé. On l'a réinventée : puisqu'il n'y avait plus de magnétoscopes, on en a fait une usine de réparation de DVD défectueux puisque c'était l'avènement des DVD.

Je vous livre cette petite anecdote pour vous dire que, derrière, il y a des actions concrètes, des actions locales, et surtout une connaissance intime des territoires, ce qui est essentiel.

Donc oui, il est indispensable aujourd'hui de réindustrialiser le pays. Selon moi, ce qui a fortement accéléré la désindustrialisation, ce sont notamment les nationalisations, puis des privatisations brutales, avec parfois deux changements de management en deux ans. Cela, c'est destructeur pour une entreprise. On nationalise en 1981, on privatise en 1986 avec les noyaux durs, on change tout le management en 1981, puis à nouveau en 1986. Je l'ai vécu, et cela a coûté très cher à la France. C'est sans doute aussi une des raisons pour lesquelles nous avons aujourd'hui quatre à cinq points d'écart avec le nord de l'Italie et l'Allemagne.

Le diagnostic est posé, il est partagé. C'est, au fond, notre histoire. Il faut l'assumer : c'est ce que nous sommes.

En revanche, j'ai beaucoup œuvré pour la réindustrialisation, notamment dans les semi-conducteurs, et j'ai vraiment poussé ce sujet. Mais pas seulement. La réindustrialisation est aussi un levier de souveraineté, non pas pour tout faire seuls, mais pour pouvoir

peser dans les rapports de force. Aujourd'hui, nous dépendons, par exemple, de certains composants produits en Chine — comme l'a rappelé Clément Beaune, à juste titre. Il faut donc recréer des dépendances réciproques : être dépendants là où les autres sont forts, mais aussi devenir indispensables là où nous excellons.

Nous savons donc comment et où réindustrialiser. Il faut notamment avancer vers une union des marchés de capitaux au niveau européen, car c'est ce qui nous manque par rapport aux États-Unis, pour soutenir le développement et l'innovation. Mais surtout, il est essentiel d'inscrire cette réindustrialisation à l'aune de la souveraineté, comme vous l'avez fait dans votre travail.

La souveraineté ne signifie pas le protectionnisme. Elle consiste à construire des rapports de force équilibrés, pour éviter que, dans des moments singuliers de notre histoire, certains puissent exercer des formes de pression ou de chantage.

Je suis bien placé pour le savoir : je suis aujourd'hui banni des États-Unis, parce que j'ai porté des lois numériques visant à protéger nos enfants, nos entreprises et notre démocratie sur les réseaux sociaux. C'est ce qui s'appelle un rapport de force. Ils ont considéré qu'il était trop fort, et ils ont réagi en conséquence. Mais j'avais tout simplement exercé mon mandat démocratique.

C'est cela, les rapports de force. Il ne faut pas en avoir peur. Il faut les assumer. C'est ce que je fais.

M. le Président. Merci.

M. Jeanne-Rose (Groupe OEMJ). Bonjour, merci pour toute cette présentation. Vous avez un long parcours et je me dis que vous avez donc dû faire face à de nombreuses complexités. Votre proposition des 1% peut être tout à fait intéressante, mais, au regard des complexités que vous avez déjà connues, comment peut-on répondre à deux autres piliers ? On a beaucoup parlé du pilier économique et de défense, qui sont pertinents et efficaces, mais j'en ai deux autres en tête.

Sur la question de la transition écologique, on a beaucoup entendu ces dernières années que les investissements devaient être massifs et dès maintenant, qu'il fallait investir beaucoup plus au début de la trajectoire de transition pour ensuite permettre d'atteindre une autre société.

Comment faire pour mêler à la fois votre souhait d'atteindre 1% et de massifier les investissements sur le champ écologique ? C'est complexe, mais je me dis que vous avez des points à nous partager.

Dans notre groupe des mouvements de jeunesse, nous constatons notamment qu'aujourd'hui l'accès au travail est marqué par une forte précarité : un jeune sur deux occupe un emploi dit précaire (contrat d'apprentissage, CDD, temps partiel, etc.) et que le taux de pauvreté des jeunes n'a jamais été aussi élevé. Un pauvre sur deux est jeune, alors qu'il y a quarante ans, un pauvre sur deux était une personne âgée. On a complètement inversé la courbe, sans forcément s'en rendre compte ni en mesurer toutes les conséquences.

Si l'on se fixe un objectif à 1 %, cela pose nécessairement des questions sur les choix à opérer, notamment en matière éducative. Les cadres de l'Éducation nationale — c'est-

à-dire les enseignants — sont aujourd’hui parmi les moins bien rémunérés de la fonction publique. Comment, dans ce cadre, faire des choix sur les prestations sociales ? Une réforme est en préparation, qui pourrait être à coûts constants — donc compatible avec la trajectoire des 1 % —, mais qui pourrait se traduire par une baisse des dépenses en faveur des jeunes, alors même que celles en direction des personnes âgées ou des retraites restent plus élevées, par exemple.

Dès lors, comment organiser cette complexité dans le système des 1 % que vous proposez ?

M. Breton. Concernant votre deuxième question, encore une fois, on fait ça de façon très progressive, avec une enveloppe.

La croissance est faible. Si je me projette à 2032, les 1 500 milliards d’aujourd’hui seront plutôt 1 600 milliards, on n’est pas à budget constant, on l’augmente à chaque fois. Il s’agit donc de faire des arbitrages. Vous avez raison : la priorité, c’est évidemment la formation — indispensable — et la transition.

Il ne s’agit pas de dire qu’avec 1 %, on ne peut plus rien faire, mais de se projeter sur le moyen terme et de définir comment y parvenir. Quand je parle de 1 % de déficit, cela représente, en gros, 40 milliards. À cela s’ajoutent les taux d’intérêt réajustés : aujourd’hui, nous sommes 80 points de base au-dessus de l’Allemagne, soit environ 100 milliards ; si on se réajuste à l’Allemagne, on gagne 10 à 15 milliards supplémentaires, qu’on peut remettre sur le marché. Vous voyez ? On a déjà 55 milliards. Ensuite, il y a la croissance qui nous mène à un PIB de 3 500 à 4 000 milliards.

Il faut donc toujours bien garder ces chiffres en tête. C’est une trajectoire extrêmement accessible, mais elle exige de la discipline. Et derrière, toutes les libertés restent possibles.

Vous avez raison, vous parlez de transition énergétique et écologique : elle est indispensable. Je fais partie de ceux qui s’y attachent, et je constate que, aujourd’hui, on détricote au Parlement européen certaines lois adoptées au cours du premier mandat. C’est impossible : ces lois ont été votées, il faut les appliquer ! C’est notre démocratie qui a voté. Au nom de quoi on les désappliquerait ?

Vous avez raison, la transition coûte de l’argent : le rapport Draghi l’a chiffrée entre 500 et 800 milliards par an à investir en Europe. Mais nous avons ces ressources : c’est de l’épargne, pas seulement de l’argent public. Ce sont des investissements, quand on fait des éoliennes, etc., cela devient productif. Il faut drainer l’épargne productive. Or, aujourd’hui, 300 milliards de notre épargne quittent l’Europe parce que les États-Unis sont plus attractifs.

Dans l’accord que j’ai dénoncé — celui des 15 % de droits de douane contre zéro aux États-Unis — il y avait l’engagement de transférer 200 milliards supplémentaires d’épargne européenne vers les États-Unis. Je m’inscris en faux. Il y a 500 milliards pour les projets, il faut juste du *leadership* pour exercer cela. Nous avons tous les outils, y compris au sein de nos institutions. Mais si l’on place l’Europe et la France sur une trajectoire claire et réaliste, en douceur, avec un plan qui va permettre de tout faire, les arbitrages seront politiques et normés. Et la France retrouvera alors sa marge de

manœuvre financière, avec des taux d'intérêt plus bas et donc un coût de la dette réduit, et une crédibilité politique renforcée. Pour faire passer tout cela, il faut du capital politique, que nous aurons avec le ou la Présidente qui sera élu.e pour cinq ans (il ne faut pas se tromper).

Si nous agissons dès maintenant, la France règlera son problème majeur : être entendue sur la scène internationale, ce qui aujourd'hui lui fait défaut et lui cause préjudice.

Merci infiniment pour cet échange. Il me tarde de voir tout cela mis en mouvement.

(Applaudissements.)

M. le Président. Monsieur le Commissaire, Monsieur le ministre, merci beaucoup de votre présence.

M. Lévy-Waitz. Nous allons poursuivre ces échanges avec nos amis des CESER et des CODEV.

J'invite tout d'abord le Président du CESER de Centre-Val-de-Loire, M. Pierre Allorant, qui nous a accompagnés, à venir nous dire ce qu'il pense du travail que nous avons mené ensemble, ainsi que de celui qu'il conduit dans sa région.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

**INTERVENTION DE M. PIERRE ALLORANT,
PRÉSIDENT DU CESER CENTRE-VAL-DE-LOIRE**

M. Allorant. Intervenir au nom des CESER qui ont participé à la consultation démocratique à la faveur de la dernière séance plénière de la mandature du CESE est un honneur dont je remercie chaleureusement les deux rapporteurs, le Président Thierry Beaudet et la vice-Présidente Marie-Claire Martel, qui nous avait fait l'amitié de venir à Orléans pour une journée du *continuum* de la démocratie participative en octobre 2024.

J'y vois une confirmation et une promesse de continuité dans l'engagement à toujours mieux articuler les travaux, les consultations, les saisines citoyennes entre les échelles du *continuum* de la démocratie participative, de la société civile organisée, des conseils de quartier au CES européen, en passant par le levier de démocratie régionale que sont, pour l'heure, les CESER, à nouveau menacés dans leur pérennité par la prochaine commission mixte paritaire, à l'instar des attaques injustes subies par le CESE durant cette mandature.

La société française n'a pas besoin de moins de démocratie. Elle en a besoin de bien davantage pour surmonter les formidables enjeux, les défis dont nous avons parlé tout cet après-midi, qui sont devant elle, les transitions démographique, numérique, environnementale, démocratique, les fractures d'accès aux soins, au logement, à l'éducation, à la culture, à un emploi de qualité. Et même — on l'a vu dimanche dernier et le précédent — à la simple participation électorale. Et même aux municipales, élections de proximité.

Elle a besoin de toujours davantage de lieux, si précieux, d'écoute respectueuse, de dialogue constructif, non pas de consensus mou, ni de diatribe stérile, mais de travaux de fond et de recherche de solutions pragmatiques, efficaces.

Où, ailleurs que dans nos instances, la cheffe d'entreprise, le militant environnementaliste, l'agricultrice, le syndicaliste, l'universitaire prennent-ils mutuellement en considération leurs soucis, leurs arguments, leurs propositions ?

La démocratie, certes, a un coût, mais il est très faible face aux dégâts du couple, dominant aujourd'hui dans le monde, « autocratie-démagogie ».

Les CESEC de Corse — et je salue mon amie, la Présidente du CESEC de Corse, ici présente, Ida de Saint-Martin, qui étaient présentes lors de cette journée — le CESER Auvergne-Rhône-Alpes également, et celui que je préside, à la suite de mon ami M. Éric Chevée, Centre-Val-de-Loire, sont très divers par leur taille et leur fonctionnement. Mais tous ont activement contribué avec enthousiasme à ces journées contributives très riches organisées par le CESE en janvier dernier, avec les scénarios de prospective et les débats passionnés menés avec les collègues des CODEV et du CESE.

Le CESER que je préside a également bénéficié d'un retour très convaincant sur la consultation citoyenne sur les temps de l'enfant, à la fois à travers l'organisation d'un atelier à Puisseaux dans une frange francilienne du Nord du Loiret, et en auditionnant

plusieurs citoyens ligériens, qui ont participé de longs mois aux travaux de la Convention.

Je voudrais souligner combien l'écoute d'une jeune mère de famille, issue de Nogent-le-Rotrou, Mme Lenfant (sélectionnée par ATD-Quart Monde), nous a profondément marqués par sa qualité, tout en nous alertant sur l'absence, au sein de nos assemblées consultatives — quelle que soit l'échelle —, de membres issus du monde de la pauvreté.

Même notre dispositif innovant de saisine citoyenne — le premier CESER, je le rappelle, mis en place par mon ami Éric Chevée et désormais adopté par d'autres CESER — n'a pas su toucher toutes les populations, même si son résultat majeur a été remarquable : il a permis d'alerter sur le désert médical et la crise hospitalière avant même la crise Covid, et a conduit à la création — pour la première fois depuis 50 ans en France métropolitaine — d'un CHU et d'une faculté de médecine, alors que toute la technocratie française préconisait plutôt de supprimer des CHU et des facultés de médecine. C'était un dispositif ciblé sur ceux qui sont les plus éloignés de l'accès aux soins.

Je terminerai sur un scénario de prospective : celui d'une démocratie française ressourcée par les débats de fond de qualité, ceux que vous avez conduits sur la transition, sur la fin de vie, sur les rythmes de l'enfant. Cela a été remarquable. Tout le monde l'a constaté. Simplement, cela n'a pas toujours été repris. Et, surtout, la promesse présidentielle de tout reprendre était antidémocratique, puisque c'est au législateur de décider.

Donc, oui, il faut une démocratie qui s'appuie sur vos débats de fond, articulée avec les études de terrain des CESER, eux-mêmes à l'écoute des conseils de développement, par des rencontres et des échanges réguliers.

Ainsi, nous accomplirions toujours mieux notre mission d'éclairer et de faciliter, à chaque niveau, la prise de décision et la qualité des politiques publiques, au nom de l'intérêt général, pour les habitantes et les habitants de nos régions, de nos territoires, et pour l'amélioration de la démocratie participative.

Merci à vous.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci beaucoup.

C'est maintenant Mme Isabelle Recalt, qui est membre du CODEV Pays du vignoble nantais, que j'invite à intervenir.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

**INTERVENTION DE MME ISABELLE RECALT,
MEMBRE DU CODEV PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS**

Mme Recalt. Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je suis très honorée de représenter ici devant vous le Conseil de développement du Pays du vignoble nantais et l'ensemble des CODEV ayant participé aux travaux de la commission.

Lorsque nous avons eu connaissance de la réflexion en cours de la commission transverse du CESE « pour une société française soutenable, durable et inclusive en 2050 », nous avons tout de suite trouvé le sujet existentiel et avons salué la démarche visant à s'appuyer également sur les Conseils de développement pour recueillir la parole des Français au cœur des territoires.

Donc, outre l'envie de participer, c'était aussi l'occasion pour nous de mobiliser de nouveaux habitants et de faire connaître notre CODEV.

Sachant que nous ne sommes que des volontaires, les webinaires et les kits d'animation mis à disposition de l'équipe du CESE ont été de nature à nous rassurer pour animer les ateliers.

Après avoir sondé nos membres, nous avons retenu deux thématiques sur les cinq proposées, et, avec mon homologue Frédéric, ici présent, nous avons organisé une matinée le 10 octobre sur la démocratie et une autre le 22 novembre sur les enjeux du dérèglement climatique. Nous avons activé nos réseaux et fait paraître une brève dans la presse locale, et avec ces peu de moyens, nous avons pu constituer un groupe de dix personnes sur le sujet de la préservation du régime démocratique, et deux groupes de huit personnes sur le sujet de la transition écologique, dont la moitié était des nouveaux. C'était vraiment chouette. Nous avons passé deux matinées très riches de rencontres et de partage d'idées et de préoccupations communes.

Sur le fond, concernant le sujet de « la préservation du régime démocratique et la place de la société civile à l'horizon 2050 », nous avons constaté un véritable intérêt pour l'action publique locale en dehors des logiques partisanes, une forte envie d'être écoutés, mais aussi de s'exprimer, la difficulté d'entrer en contact avec les élus : comment les interpeller ? Quand ? Où les rencontrer ? Les habitants souhaitent que les élus aillent davantage vers les citoyens, et ce tout au long de leur mandat, en les associant plus souvent aux décisions de la collectivité. Améliorer la confiance réciproque entre les élus et les citoyens pour mieux collaborer et mieux avancer ensemble.

Concernant le sujet « intégrer les limites planétaires et les enjeux de transformation climatique », les habitants ont émis de nombreuses idées pour donner sa place à la nature comme solution pour amortir les chocs climatiques. L'eau et l'alimentation représentent des enjeux vitaux qu'il faut sécuriser. Il devient également nécessaire d'adopter des comportements beaucoup plus sobres.

Pour cela, une politique locale de l'aménagement du territoire, qui s'inscrit dans le long terme, permet effectivement de définir aussi à l'échelle des territoires des stratégies afin de développer, préserver tout ce qui concerne les enjeux autour de l'eau, l'énergie, l'habitat, les mobilités, etc.

Sur les deux thématiques, l'importance de l'éducation à la citoyenneté, le sens du partage et de la coopération entre les habitants, mais aussi la qualité du dialogue avec les élus ont été soulignés comme étant des facteurs majeurs de robustesse pour faire face aux menaces annoncées.

Comme convenu, nous avons fait remonter ces travaux au CESE. Ensuite, nous avons eu le plaisir de participer à ces deux journées des 14 et 15 janvier ici, au Palais d'Iéna, pour conforter nos travaux.

Personnellement, sur ces deux journées, trois séquences m'ont particulièrement marquée.

La première fut l'exercice de la construction de la prospective, où c'était finalement : « comment penser l'impensable ? », présenté par l'Institut des futurs souhaitables. C'était franchement remarquable.

La deuxième fut le travail en atelier sur le scénario où l'effet de rupture est provoqué par un conflit de haute intensité. Ce scénario nous a fait toucher du doigt la possibilité d'un conflit de haute intensité à horizon 2030-2035, une hypothèse que l'on imagine encore difficilement encore maintenant. En tout cas, pas chez nous et pas si vite. Pour autant, le scénario nous a fait réfléchir : comment éviter la guerre ? Comment y faire face ? Comment se relever et reconstruire une société meilleure en 2050 ? Nous y avons répondu ensemble, avec des regards différents selon l'histoire de nos territoires.

La troisième fut la question que j'avais besoin de poser aux rapporteurs : est-ce que la voix des territoires pèse bien sur les travaux de la commission ? Est-ce que toute cette réflexion menée par le CESE sera reprise par nos gouvernants ? Votre réponse, Madame Martinie-Cousty, m'a rassurée. Tout ce travail doit, en effet, permettre d'éclairer nos élus nationaux et locaux pour qu'ils nous embarquent jusqu'en 2050 vers une France plus solide et plus heureuse. Je veux y croire !

Cet espoir, j'ai pu le partager en rentrant dans mon pays clissonnais. J'ai pu expliquer les rôles très importants du CESE et des CESER. Les CODEV ont également un rôle déterminant à jouer pour faire vivre la démocratie locale à l'échelle intercommunale, là où se décident de très nombreuses politiques publiques.

Au sein de mon CODEV — ce formidable espace de réflexion et de dialogue —, ce qui m'anime, c'est vraiment créer les conditions d'un dialogue constructif entre les citoyens, nos élus communautaires et tous les acteurs locaux, sur des sujets d'intérêt général pour notre territoire. Ce n'est franchement pas une évidence... Mais c'est essentiel pour résister aux crises et continuer à vivre en paix.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci beaucoup pour votre intervention.

J'invite maintenant Marco et Marjorie, membres du panel citoyen, à venir à leur tour aux côtés de nos rapporteurs.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

INTERVENTION DE MARCO A. ET MARJORIE R., MEMBRES DU PANEL CITOYEN

Marco. Bonjour, on nous a demandé de vous présenter la démarche à laquelle nous avons participé dans le cadre des journées délibératives qui se sont déroulées les 5 et 6 février au Palais d'Iéna.

Nous faisons partie du panel des 35 citoyens et citoyennes qui ont eu l'opportunité et l'honneur d'échanger pendant ces deux jours. Même si ce panel est le fruit d'un tirage au sort parmi des individus volontaires, il a été construit de manière à respecter la composition de la population française selon six critères de diversité qu'il nous semble importants de vous rappeler.

Marjorie. Tout d'abord le genre : les territoires régionaux, y compris ultramarins, les catégories socioprofessionnelles, le niveau de diplôme, sans oublier l'âge, avec une moitié du panel qui avait moins de 30 ans, public plus fortement concerné par une réflexion qui porte à l'horizon 2050.

Marco. Notre implication et notre contribution, ce sont 14 heures d'échanges, de discussions, de débats contradictoires et de votes qui se sont déroulés dans l'écoute attentive et intéressée des représentants de la Commission « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2025 » du CESE et du Haut-commissariat à la stratégie et au plan.

Marjorie. La démarche s'est décomposée en trois temps : atelier pour déterminer nos souhaits et inquiétudes à horizon 2050, atelier de réaction au scénario prospectif, atelier de recherche de leviers d'action pour relever des défis à venir.

Marco. Ils ont été menés en sous-groupe et suivis de restitutions plus larges au terme de chaque temps de travail.

Dans le détail, pour commencer, nous avons été interrogés sur la question ouverte suivante : quels étaient nos souhaits et nos inquiétudes à horizon 2050 ? Dans un premier temps, cela s'est fait de manière libre et individuelle, puis en groupe. Dans un second temps, la même question a été abordée sous le prisme des thématiques extraites du rapport « France 2035 – France 2050 », produit par le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, parmi lesquelles l'économie, la démocratie, l'avenir du travail, et les modes de vie...

Marjorie. ... Le changement climatique, la démographie, les services publics, la sécurité et la défense nationale. Thématiques auxquelles les citoyennes et les citoyens ont souhaité ajouter trois catégories supplémentaires à la suite de nos premiers échanges : le modèle social, l'IA et les technologies ainsi que l'information.

Marco. Les citoyennes et les citoyens que nous sommes pouvions nous exprimer sur l'ensemble des thématiques. À l'issue — comme après chaque temps —, une mise en commun avec l'ensemble des sous-groupes nous a permis de partager les avis et les idées pour enrichir le débat et repérer nos points de convergence et nos points de

divergence.

Le jeudi après-midi, nous avons enrichi notre réflexion par la lecture des scénarios prospectifs, préparés par la commission du CESE, autour de trois thèmes.

Marjorie. Ils sont les suivants.

Scénario 1 : résilience territoriale, une prospérité retrouvée après les chocs écologiques.

Scénario 2 : l'effet de rupture, le conflit de haute intensité, ce qui nous a fait un peu peur.

Scénario 3 : l'adaptation nécessaire, la conduite du changement.

De nouveau, en restitution, chaque sous-groupe a fait part de ses réactions et réflexions avant de les croiser avec les souhaits et inquiétudes exprimés par le reste du panel.

Marco. Le jour suivant a été consacré à identifier et à formuler des défis pour l'avenir. Ce à quoi notre Nation allait devoir faire face pour continuer à faire société, ou refaire société. Ce travail a été mené en sous-groupe puis partagé auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes. Nous avons priorisé au terme d'un vote — pour choisir collectivement — huit défis prioritaires, parmi lesquels : repenser le modèle démocratique et électoral — je pense que nous en avons largement parlé aujourd'hui — , combattre et réduire les inégalités, préserver notre jeunesse, s'adapter au changement climatique...

Marjorie. ...Sécuriser notre alimentation, construire des modèles économiques, partager la valeur du travail et l'inclusion, et protéger les plus faibles.

En sous-groupe, nous nous sommes réparti les défis pour rechercher et imaginer des leviers ou pistes d'action. Finalement, 13 leviers pour l'horizon 2050 ont été élaborés. Ces 13 leviers d'action ont été travaillés en sous-groupes et présentés en plénière par les citoyennes et citoyens aux représentants de la commission « Pour un modèle soutenable, durable et inclusif à l'horizon 2050 » du CESE et du Haut-commissariat à la stratégie et au plan à qui il appartient maintenant d'en faire bon usage.

Marco. Pour conclure, la démocratie participative citoyenne, développée au sein de ces journées délibératives, c'est aller chercher chaque typologie de Français et de Françaises pour recueillir leur avis et leur donner le choix des solutions parmi celles qui seront sur la table des représentants de la Nation ; à eux de savoir s'en saisir et d'en faire bon usage.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci beaucoup à vous deux.

Je donne la parole à nos rapporteurs pour un dernier mot.

Mme Martinie-Cousty. Merci aux représentants des territoires de nous avoir accompagnés, à l'IFS pour cet exercice de prospective qui nous a élevés et projetés, bien sûr merci à tous les membres du Bureau et de cette commission qui se sont investis dans ce travail, à notre Président, M. Michel Chassang, qui a bien voulu le piloter de main de maître, à notre administration.

Nous attendons maintenant les déclarations des groupes et leur engagement à

poursuivre ce travail — je l'espère — dans la prochaine mandature.

M. Lévy-Waitz. Le moment que nous attendons tous est le vote de ce travail.

C'est intéressant car, quel qu'ait été le point de vue de M. Thierry Breton, notre sentiment que c'était l'heure des choix est corroboré et beaucoup d'intervenants ont dit que dans les mois et les années qui viennent, il faudra que ces choix soient faits. Alors, la question n'est plus devant nous, elle est sur nous : serons-nous capables de transformer ce que nous venons de poser en termes de questions et de défis ?

Avant de terminer, je voudrais dire à Élodie Martinie-Cousty un immense merci, car que j'ai beaucoup apprécié de travailler avec elle.

Mme Martinie-Cousty. C'était réciproque.

M. Lévy-Waitz. C'était un moment riche. Je remercie aussi les membres du Bureau qui se sont investis pour construire ce qui constitue un legs, une adresse à nous tous, à l'extérieur comme à l'intérieur du CESE, au comité de pilotage, Thierry Cadart, Pierre Goguet, Marie-Claire Martel qui nous a beaucoup aidés sur la participation citoyenne, et bien sûr Bernadette Groison. Et un mot aussi pour Alexandre Aïdara qui était là, et un salut amical à Franck Hertzberg qui nous a beaucoup accompagnés.

Je remercie à nouveau les formations de travail pour l'immense travail qu'elles ont accompli, qui nous a permis d'établir les constats, les groupes — et je sais qu'il y a eu beaucoup de débats très riches et utiles dans les groupes, qui nous ont aidés à rendre ce texte solide et fort. Merci aux CESER, citoyens et citoyennes, et bien sûr à l'administration, Lisa Chastagnol, Fabrice Bergeron, Sylvia Cambusy, pour leur engagement constant, ainsi qu'à Dalibor Frioux et Léda Bontosoglou.

Parce que le texte est né de tout cela, de confrontations et de contributions multiples, de regards différents, c'est précisément ce qui fait sa solidité. Je le dis simplement : ce que nous avons fait ici — je crois — n'est pas banal. Nous avons posé avec la dimension holistique de ce travail un constat que peu d'institutions acceptent de regarder avec lucidité et de fabriquer. Ce texte a une force, il ne contourne pas la réalité, il la nomme, et rien que cela aujourd'hui est déjà un acte politique.

Voilà, un nom pour faire un pas de côté, pour lâcher les certitudes, pour accepter de penser plus loin que nos habitudes. Au fond, c'est assez inespéré que nous soyons allés au bout. Je ne suis pas sûr que beaucoup d'entre nous pensaient que nous le ferions. C'est ça le CESE, avec des tensions, avec des désaccords, mais à la fin, quand nous avons passé la montagne russe, nous aboutissons, construisons, et réussissons à nous mettre d'accord. Et si nous assumons ce texte, ce ne sera pas un rapport de plus, il sera un point de bascule.

Je terminerai simplement : gageons que nos mots justes arrivent au bon moment, mais surtout qu'ils deviennent enfin des choix, merci et bon vote.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci à Élodie Martinie-Cousty et à Patrick Lévy-Waitz.

C'est maintenant le moment de l'appréciation des groupes sur ce projet de résolution.

« Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

DISCUSSION GÉNÉRALE

« *Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050* »

VOTE DE LA RÉOLUTION

M. le Président. C'est le moment de vous saisir de vos boîtiers pour vous prononcer sur ce projet de résolution.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Le vote est clos.

➤	Suffrages exprimés :	142
➤	Pour :	121
➤	Contre :	0
➤	Abstention :	21

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements.)

M. le Président. Félicitations aux rapporteurs, à la commission, à l'assemblée.

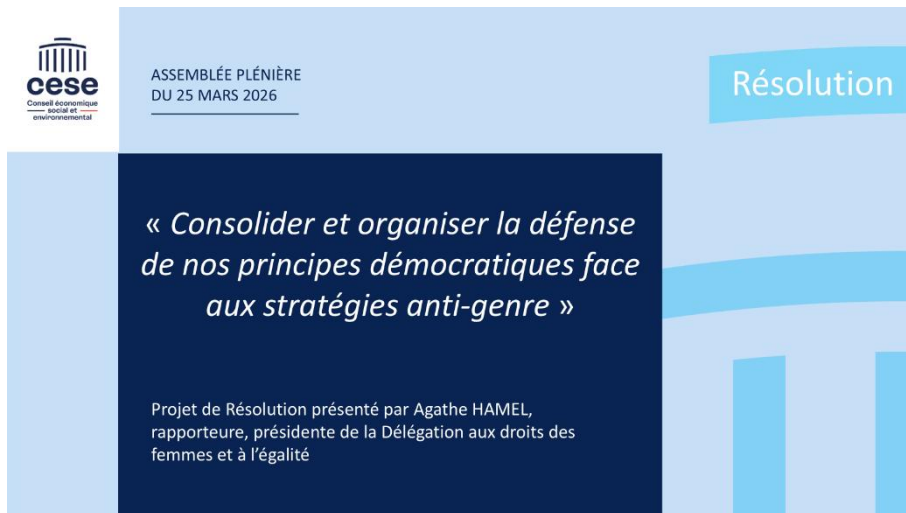
Mes chers collègues, nous nous retrouvons le 14 avril prochain à neuf heures trente. Nous travaillerons toute la journée.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heures quarante.

Annexe 1

**PRÉSENTATION « Consolider et organiser la défense
de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre »**



Introduction

Agathe HAMEL

Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, rapporteure du projet de Résolution

Point de vue



Delphine O

Ancienne ambassadrice
Secrétaire générale de la 4^{ème} Conférence des diplomaties féministes
Secrétaire générale du Forum Génération Egalité (Pékin+25)
Experte des droits des femmes à l'international

Agathe HAMEL

Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, rapporteure du projet de Résolution

Point de vue



Guillaume GOUFFIER VALENTE

Député du Val-de-Marne (6^e circonscription)
Président du conseil exécutif du European parliamentary Forum for sexual and reproductive rights (EPF)

La parole à ...

Véronique RIOTTON

Députée de Haute-Savoie (1^{re} circonscription)
Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale



Dominique VÉRIEN

Sénatrice de l'Yonne
Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat

Table ronde

Magali LAFOURCADE

Magistrate
Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)



Agathe HAMEL

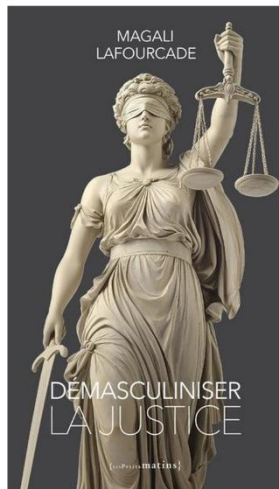
Présidente de la DDFE, rapporteure du projet de résolution



Antoine GATET

Conseiller, rapporteur du bilan
« Engagements du CESE en faveur des droits des femmes et de l'égalité :
Bilan de mandature et enseignements »



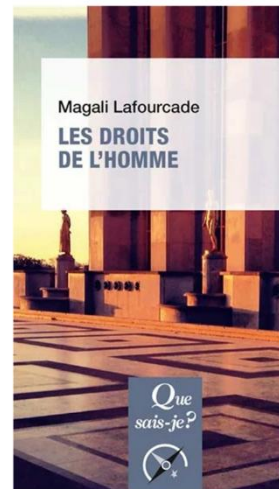


LES PETITS MATINS

Magali Lafourcade

LA JUSTICE EN PROCÈS

Les populistes à l'assaut de l'État de droit



CNCDH
COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration « Pour l'État de droit » (D – 2026 – 1)

Assemblée plénière du 29 janvier 2026

Adoptée à l'unanimité

*« Les temps exigent de nous
non pas la résignation,
mais la lucidité et l'action »*

Jean-Marie Burguburu,
président de la CNCDH

« La CNCDH appelle à une mobilisation large et démocratique pour articuler défense des droits et défense de l'État de droit.

Pouvoirs publics, élus, médias, professionnels du droit, universités, entrepreneurs, organisations syndicales, associations, acteurs de la société civile, ainsi que l'ensemble des citoyennes et citoyens ont un rôle essentiel à jouer. Toutes et tous sont appelés à s'engager ensemble, à tous les niveaux de l'organisation de l'État, pour défendre l'État de droit et les droits humains.

Comme le souligne la Commission de Venise du Conseil de l'Europe dans son avis de décembre 2025, « l'État de droit ne peut s'épanouir que dans un pays où les décideurs et la population dans son ensemble et dans toute sa diversité se sentent collectivement responsables de sa mise en œuvre, en en faisant une partie intégrante de leur propre culture juridique et politique ».

[...]

L'État de droit est un combat quotidien à mener ensemble, pour que les droits de chacun protègent la dignité de toutes et de tous. »



Déclaration du Bureau
Mardi 12 juillet 2022

**Déclaration du bureau en faveur
de l'inscription du droit à
l'interruption volontaire de
grossesse (IVG) dans la Constitution**

Mandature 2021-2026 – Déclaration du Bureau



Echanges avec l'Hémicycle

Conclusion

Agathe HAMEL

Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, rapporteure du projet de Résolution



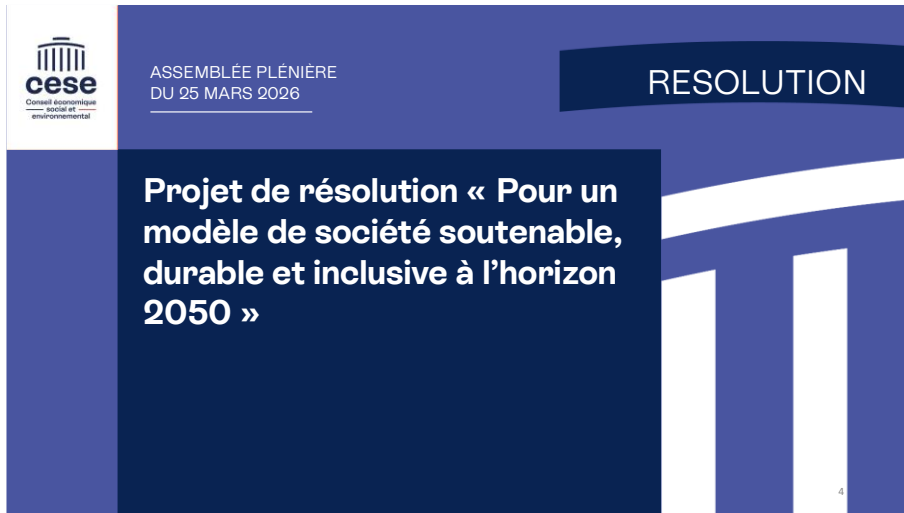
Conseil économique social et environnemental
9, place d'Iéna • 75775 Paris cedex 16
01 44 43 61 27 • info@lecese.fr


lecese.fr

Annexe 2

PRÉSENTATION « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »





 **cece**
Conseil économique
social et
environnemental

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 25 MARS 2026

RESOLUTION

Projet de résolution « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 »

4



Intervention de
Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique,
social et environnemental

5

Intervention de *Michel CHASSANG*

Président de la commission « Avis transverse »

1^{re} Assemblée plénière du 24 juin 2025
Premiers constats et défis à relever
+ débat avec 4 experts

2^e Assemblée plénière du 14 janvier 2026
Présentation des 3 scénarios prospectifs

3^e Assemblée plénière du 25 mars 2026
Présentation finale des travaux

Phase 1 : lancement des travaux en commission

Mars → juin 2025

- Remontées des formations de travail
- 9 séances d'auditions de 19 expertes et experts

Phase 2 : exercice de prospective avec appui méthodologique de l'IFS

Septembre → décembre 2025

8 ateliers interactifs

Phase 3 : rédaction et validation du format final en commission

Janvier → mars 2026

10 séances

- **15 janvier** : Journée de partage avec les CESER et les CODEV
- **5 et 6 février** : Journées délibératives avec un panel de 35 citoyennes et citoyens

Intervention de

Patrick LEVY-WAITZ

Elodie MARTINIE-COUSTY

Rapporteurs

Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050

Un choix rare et politique

Lorsque le Bureau a décidé d'engager cette saisine, il a fait un choix rare pour notre institution : se saisir collectivement d'une question essentielle.

Quel modèle de société voulons-nous à l'horizon 2050 ?

Ce choix n'était pas technique. Il était profondément politique. Il ne s'agissait pas d'éclairer une politique publique, ni de traiter un sujet sectoriel, mais de poser une question plus exigeante : dans quel monde voulons-nous vivre, et dans quelles conditions ce monde peut-il tenir ?

Une méthode : transversalité et temps long

Pour répondre à cette question, nous avons fait un choix méthodologique fort : celui de la transversalité et du temps long.

« Nous n'avons pas voulu produire un avis de plus. Nous avons voulu poser les termes d'un choix collectif. »

Trois étapes ont structuré notre travail :

- 1** Des constats partagés, issus des formations et des auditions
- 2** Un exercice de prospective, avec des scénarios
- 3** Une résolution qui interpelle l'ensemble de la société

Annexe générale : Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050

- Pages introductives
 - Note de cadrage des travaux
- A) **Participation des territoires et des citoyens (synthèses)**
1. Introduction à la participation citoyenne et des territoires
 2. Synthèse courte du panel citoyen des 5 et 6 février 2026
 3. Synthèse de la Journée CESER-Codév du 15 janvier 2026
 4. Synthèse des contributions des CESER et des Codév
- B) **Travaux préparatoires du CESE**
1. Bilan des auditions de 19 expertes et experts :
 2. Récapitulatif des sujets critiques ou manquants que les formations de travail ont transmis à la commission en première phase des travaux ;
 3. Liste des thèmes abordés lors de la première phase des travaux
 4. Exercice de prospective : cahier de prospective réalisé par l'Institut des Futures Souhaitables : présentation de la méthodologie d'accompagnement de la commission et des trois scénarios prospectifs ;
 5. Etude « Finances publiques : état des lieux et analyse de controverses » commission Economie et finances
- C) **Participation des territoires et des citoyens : intégralité des documents**
1. Synthèse des contributions des ateliers territoriaux
 2. Compte-rendu de la Journée CESER-Codév du 15 janvier 2026
 3. Le panel citoyen des 5 et 6 février :
 - a. Synthèse longue du panel citoyen
 - b. Compte-rendu exhaustif du panel citoyen
 4. Résultats du sondage aux questions posées par la commission dans le cadre du baromètre Etat de la France 2025 réalisé par IPSOS – La perception du modèle de société à l'horizon 2050 : soutenabilité, développement durable et inclusion :
 - a. Rapport IPSOS avec méthodologie et réponses aux questions
 - b. Note IPSOS d'analyse des résultats des questions de la commission avis transverse posées dans le cadre du baromètre Etat de la France

Un temps de vérité, de lucidité

Ce travail nous conduit à une conclusion simple mais exigeante :

Nous ne sommes plus dans un temps de diagnostic.

Nous sommes dans un temps de vérité.

Ce que nous avons mis en lumière, ce n'est pas une accumulation de crises.

C'est une transformation profonde de notre modèle de société.

Un modèle fragilisé

Notre modèle, construit après-guerre, reposait sur un équilibre : croissance, démographie, énergie, et une promesse implicite : le travail émancipe, la solidarité protège, l'État garantit.

**Aujourd'hui, cet équilibre est fragilisé.
Et ce n'est pas conjoncturel. C'est structurel.**

***« Pour la première fois depuis 1945, une génération doute de
vivre mieux que la précédente.
Ce n'est pas un ressenti. C'est une rupture historique. »***

La question centrale

Ce que nous vivons n'est pas une crise. C'est une rupture d'adéquation entre notre modèle et le réel.

La question n'est plus « que faut-il faire ? ». Nous avons les diagnostics. Nous avons les analyses.

**La seule question est :
sommes-nous prêts à choisir ?**

Ce que nous apprend la prospective

Les scénarios que nous avons construits ont une vertu essentielle :
ils ne prédisent pas, ils révèlent.

Quel que soit le choc — climatique, géopolitique ou progressif —
 les conditions pour tenir sont les mêmes.

Ce ne sont pas les crises qui feront la différence.
C'est notre capacité à y faire face.

**Et cette capacité, nous l'avons d'abord traduite en
 convergences :
 huit conditions minimales pour qu'un modèle de société
 demeure stable et cohérent à l'horizon 2050.**

Les huit convergences : conditions de robustesse (1/2)

Quel que soit le scénario, les trajectoires convergent vers un même noyau de robustesse nécessaire

1 Territorialisation

La solidité du modèle se jouera dans la capacité des territoires à tenir, produire, protéger et faire société. Territorialiser ne signifie pas fragmenter la République.

2 Souverainetés sur l'essentiel

Sécuriser les fonctions vitales : se nourrir, se soigner, produire, se former, se déplacer, communiquer. La souveraineté devient une capacité concrète.

3 Sécurité au sens large

La sécurité devient multidimensionnelle : physique, climatique, sanitaire, numérique, informationnelle. Une approche fragmentée est insuffisante.

4 Europe, levier stratégique

Dans un monde structuré par des blocs, la robustesse nationale dépend de la capacité d'action européenne. L'Europe doit bâtir une stratégie commune renforcée.

Les huit convergences : conditions de robustesse (2/2)

5 Sobriété et circularité

La sobriété n'est plus un choix individuel ; elle devient une contrainte collective durable. Produire et consommer sans intégrer les limites planétaires fragilise la prospérité elle-même.

6 Travail digne

La dignité du travail devient une condition de stabilité démocratique. Un fonctionnement qui fragilise durablement le travail fragilise simultanément la cohésion sociale.

7 Solidarités et protection sociale

La capacité d'une société à encaisser des chocs dépend de la solidité de ses solidarités. Une solidarité perçue comme opaque ou déséquilibrée perd en légitimité.

8 Gouvernance

La robustesse du modèle dépend de la qualité de sa gouvernance. L'instabilité des orientations et la complexité normative fragilisent l'efficacité publique.

Des convergences aux défis

Les convergences identifient ce qui, dans tous les futurs possibles, conditionne la robustesse du pays.

Mais passer des convergences à l'action suppose de nommer les contradictions que les choix politiques ne peuvent plus éviter.

Le constat est posé : nous savons ce qu'il faut faire pour tenir collectivement.

Mais les choix difficiles à arbitrer ne le sont pas à ce jour.

L'écart entre ce que la réalité impose et ce que la politique décide devient un risque majeur pour notre démocratie. C'est le sens des neuf défis que nous considérons comme indispensables à relever.

Les défis : des tensions qui nous obligent

Ce que nous avons mis en lumière, ce ne sont pas des ajustements possibles. Ce sont des tensions incontournables. Et ces tensions ont une caractéristique : elles devront être tranchées.

TENIR ENSEMBLE

Défis 1, 2, 3
(Cohésion et légitimité)

SE PROTÉGER ET MAÎTRISER SON DESTIN

Défis 4, 5
(Sécuriser l'essentiel)

PRODUIRE ET REDISTRIBUER

Défis 6, 7, 8
(Intégrer les contraintes)

GOUVERNER SUR LE LONG TERME

Défi 9
(Répondre à l'urgence sans sacrifier 2050)

Défi 1 : Sens et cohésion

Recréer du collectif et du commun dans une société fragmentée

Une société fragmentée ne se réforme pas. Elle se bloque... puis elle se délite.

LE DÉFI

Recréer du commun en clarifiant nos priorités et en inscrivant les transitions dans un horizon partagé.

LE NŒUD À TRANCHER

Comment organiser le débat pour définir nos priorités communes, assumer les renoncements inévitables, et construire un récit collectif qui donne du sens aux transitions ?

« Les jeunes générations grandissent sans visibilité et perspective optimistes vis-à-vis de leur capacité à vivre dans de meilleures conditions que leurs parents. »

Défi 2 : Égalité et équité

Corriger les inégalités de départ sans rompre l'universalité

L'égalité formelle ne produit plus l'égalité réelle.

LE DÉFI

Corriger les inégalités de départ. Passer d'une logique centrée sur les moyens à une logique orientée vers les résultats mesurables.

LE NŒUD À TRANCHER

Comment devons-nous traiter les inégalités, avec quelles politiques publiques, quels mécanismes de différenciation et de compensation clairement assumés et avec quelles limites financières acceptées collectivement ?

« L'équité ne remet pas en cause l'égalité des droits : elle vise à garantir l'effectivité réelle »

Défi 3 : Participation et efficacité

Décider sans « enliser », associer sans renoncer

Une démocratie qui consulte sans décider s'épuise. Une démocratie qui décide sans associer se délégitime.

LE DÉFI

Articuler participation et responsabilité. Organiser la participation en amont, avec une restitution claire de ce qui a été retenu, modifié ou écarté.

LE NŒUD À TRANCHER

Sommes-nous prêts à fixer et à maintenir des règles du jeu claires : périmètre de la participation, format, responsabilité finale, traçabilité des impacts et arbitrages, et à assumer publiquement les choix retenus, modifiés ou écartés ?

« Sans participation crédible, sincère et sans redevabilité, l'acceptabilité s'effondre. Sans décision assumée, l'action publique se paralyse. »

Défi 4 : Souveraineté et interdépendance

Retrouver une souveraineté choisie dans un monde interdépendant

La souveraineté n'est plus un principe abstrait. Elle devient une capacité concrète.

LE DÉFI

Garantir l'essentiel. Sécuriser les fonctions vitales de la Nation tout en construisant des alliances structurantes.

LE NŒUD À TRANCHER

Quelles dépendances devons-nous réduire en priorité ? Quels investissements sommes-nous prêts à consentir pour sécuriser l'essentiel ? Avec quels partenaires européens et internationaux acceptons-nous de construire des alliances structurantes et différenciées ?

« Sans souveraineté minimale la Nation subit, pire elle se décompose ; sans interdépendances choisies, la France s'isole et s'appauvrit. »

Défi 5 : Liberté et sécurité

Répondre aux insécurités en confortant l'État de droit

Sans sécurité réelle, la liberté devient théorique.

LE DÉFI

Penser une sécurité globale. Articuler prévention, anticipation et protection dans le respect de l'État de droit.

LE NŒUD À TRANCHER

Jusqu'où sommes-nous prêts à renforcer la sécurité (physique, numérique, informationnelle) sans compromettre nos libertés fondamentales ? Quelles garanties démocratiques exigeons-nous pour encadrer ces pouvoirs ?

« Plus la demande de sécurité augmente, plus le risque est grand de restreindre certaines libertés ; mais sans libertés garanties et sans confiance, la sécurité perd sa légitimité et son efficacité. »

Défi 6 : Uniformité et différenciation

Donner aux territoires les leviers nécessaires

L'uniformité promet l'égalité, mais produit l'inadaptation.

LE DÉFI

Adapter l'action publique aux réalités locales. Donner de vrais moyens aux territoires : financiers, réglementaires et organisationnels.

LE NŒUD À TRANCHER

Jusqu'où sommes-nous prêts à transférer de véritables leviers d'action aux territoires ? À quelle simplification organisationnelle sommes-nous disposés à consentir ? Quelles garanties de cohérence nationale et de péréquation renforcée voulons-nous maintenir ?

« On demande aux territoires d'adapter, d'innover, d'absorber les chocs et de conduire les transitions, sans toujours leur donner les leviers juridiques, financiers et humains nécessaires. »

Défi 7 : Prospérité et soutenabilité écologique

Transformer l'appareil productif pour préserver la cohésion

Sans production, pas de solidarité. Sans limites, plus de production possible.

LE DÉFI

Transformer notre économie. Engager une transformation écologique réelle sans casser notre capacité industrielle ni notre compétitivité.

LE NŒUD À TRANCHER

Comment financer et accompagner la transformation écologique de notre industrie sans détruire notre compétitivité, et quels secteurs stratégiques choisissons-nous de protéger ou de relocaliser en priorité ?

« Décarboner sans moderniser, transformer sans innover, protéger sans investir conduiraient à un affaiblissement durable et à une perte de compétitivité. »

Défi 8 : Solidarités et responsabilités

Refonder un contrat social

Le travail ne suffit plus à financer le modèle. Moins d'actifs, plus de dépendance : l'équation est mécanique.

LE DÉFI

Rendre la solidarité soutenable. Maintenir un haut niveau de protection sociale tout en la rendant compréhensible, légitime et équitable.

LE NŒUD À TRANCHER

Quels risques voulons-nous socialiser et sur quelles bases de financement ? Quel équilibre trouver entre la taxation du travail, du capital et du patrimoine, et quelle part de responsabilité individuelle sommes-nous prêts à assumer ?

« Sans renouvellement, sans production de richesse suffisante, il n'y aura pas d'économie suffisamment robuste pour financer durablement notre protection sociale et notre transition écologique. »

Défi 9 : Temps court et temps long

Répondre à l'urgence sans sacrifier 2050

Nous gouvernons à court terme des enjeux de long terme.

LE DÉFI

Rendre le long terme gouvernable. Distinguer deux régimes de décision : l'urgence et la transition, en les articulant efficacement.

LE NŒUD À TRANCHER

Quels engagements de long terme sommes-nous prêts à sanctuariser (cap, financements, règles) pour empêcher les revirements constants ("stop and go"), et comment adapter nos institutions démocratiques pour garantir cette continuité ?

« Rendre le long terme gouvernable suppose de distinguer deux régimes de décisions en les articulant efficacement : l'urgence (rapidité, transparence et contrôle) et la transition (continuité, évaluation et redevabilité) »

Ces défis forment un système

Ces défis ne sont pas indépendants. Ils forment un système :

- Sans production → pas de solidarité
- Sans solidarité → pas de cohésion
- Sans cohésion → pas de décision
- Sans décision → pas de souveraineté

C'EST L'ENSEMBLE DU MODÈLE QUI EST EN JEU.

Le point politique central

Derrière ces défis, il faut dire une chose clairement :

La maîtrise de la dette et du déficit public n'est pas un préalable à la transformation. Elle se fera par des choix hiérarchisés, stabilisés et assumés.

Une démocratie qui refuse d'arbitrer : empile, reporte, et délègue au futur.

Ne pas choisir, ce n'est pas être prudent. C'est être irresponsable sans le dire.

Au bout du compte : ce ne sont plus les responsables politiques qui arbitrent. Ce sont les contraintes.

Une exigence de maturité collective

Ce que cette résolution met en lumière, ce n'est pas seulement une série de défis.
C'est une exigence de maturité collective.

Dans le monde qui vient :

Les efforts devront être équitables
Les trajectoires devront être lisibles
Les engagements devront être respectés

L'avenir n'est pas écrit. Il se décide. Et il peut nous rassembler.

Sommes-nous prêts à en tirer les conséquences ?

« Les mots justes trouvés au bon moment sont déjà de l'action. »

— Hannah Arendt

**Interventions des
*représentantes et
représentants des CESER,
Codev et du panel citoyen***

Intervention de *Clément BEAUNE*

Haut Commissaire à la Stratégie et au Plan

34

Intervention de *Thierry BRETON*

Ancien ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, ancien commissaire européen au marché intérieur, responsable du numérique, de l'industrie, de la défense et de l'espace

35

Temps d'échanges

36

Interventions orales des groupes

37

Vote sur le projet de résolution

38



Conseil économique social et environnemental
9, place d'Iéna • 75775 Paris cedex 16
01 44 43 61 97 • info@lecese.fr

39

lecese.fr

